

MÉDITERRANÉE  
**Passer des migrations  
aux mobilités**

PIERRE BECKOUCHE

HERVÉ LE BRAS

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

Pas d'intégration économique régionale sans mobilité professionnelle.....	5
I. Population et migrations autour de la Méditerranée, 1950-2050. <i>Hervé Le Bras, septembre 2009</i> .....	13
II. Migrations internationales, développement et politiques d'immigration. <i>El Mouhoub Mouhoud, 2010</i> .....	49
III. La mobilité des professionnels dans l'espace euromed : quel cadre réglementaire, quelle réalité de terrain ? <i>Helena Valdenassi, janvier 2009</i> .....	59
IV. Compte-rendu des débats d'Ipemed 2009-2010.....	73

### ANNEXES

1. Le cadre législatif adopté par l'UE pour l'admission des ressortissants de pays tiers .....	94
2. Pnud, Rapport mondial sur le développement humain 2009 : « Lever les barrières : mobilité et développement humains », résumé ....	96
3. Banque mondiale, Quick Notes Series « MENA Knowledge & learning », n°5-2009, « Shaping the future : long term perspectives on people & job mobility for MENA ». <i>Leila Zlaoui</i> .....	103
4. Communiqué de presse du ministre français de l'Immigration sur un partenariat migratoire pour la prospérité de l'espace méditerranéen. <i>Venise, 24 novembre 2009</i> .....	109
5. Recommandation de Paris sur la promotion de la mobilité des jeunes dans l'espace méditerranéen, séminaire ministériel euro-méditerranéen du 14 décembre 2009.....	111
6. Présentation des principaux contributeurs à la publication.....	115

INTRODUCTION

PAS D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE  
RÉGIONALE SANS  
MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

PIERRE BECKOUCHE

CETTE LIVRAISON de *Construire la Méditerranée* est issue de travaux lancés par Ipemed sur les mobilités en Méditerranée, que ce soit à travers des rapports d'experts ou des débats que l'Institut organise en associant industriels et décideurs politiques des deux rives de la Méditerranée. Il nous a semblé important de rassembler une série de textes, informations et confrontations d'idées qui peuvent contribuer à des décisions plus favorables aux mobilités euro-méditerranéennes.

On sait que les migrations occupent une place incomparablement plus grande dans les débats – et les fantasmes – publics que dans la réalité des échanges internationaux, car les hommes circulent bien moins facilement que les marchandises ou les capitaux. La Méditerranée ne déroge pas à la règle, en dépit des progrès d'une mobilité qui est de plus en plus multiforme, associant motifs professionnels, familiaux et de loisir. Mais la région est loin de la circulation dont elle aurait besoin pour que l'intégration «en profondeur», à laquelle Ipemed travaille, se traduise dans les faits.

## Les mobilités, question centrale pour l'intégration économique euro-méditerranéenne

OUTIL POUR LES ENTREPRISES de la région, Ipemed vise à rapprocher les deux rives de la Méditerranée par l'économie. L'Institut travaille en particulier sur l'agriculture, l'énergie, le secteur de l'eau et de l'assainissement, le secteur bancaire... On pourrait donc penser que la question des mouvements de personnes lui est un peu latérale. En réalité, cette question est centrale pour au moins deux raisons. La première est économique : les entreprises de la région ont besoin que leurs salariés et leurs partenaires circulent facilement d'un pays à l'autre. On peut difficilement imaginer une quelconque intégration régionale sans cette commodité de base pour l'organisation de réunions de travail ou le pilotage de projets communs. L'absence d'un système productif transméditerranéen est la grande faiblesse de la région euro-méditerranéenne par rapport aux deux autres grandes régions Nord-Sud, l'Alena et l'Asean+3 ; la facilitation des mobilités inter et intra-entreprises serait un puissant adjuvant à l'intégration économique régionale. Elle aiderait les mobilités de travail et permettrait un meilleur ajustement entre offre et demande sur les marchés de l'emploi de part et d'autre de la Méditerranée.

La seconde raison est politique. Le lancement de l'Union pour la Méditerranée en 2008 a placé la barre très haut en parlant d'*union*. Mais évidemment, il ne saurait être question de dire aux populations de la région : « *Nous voulons une union, mais que chacun reste chez soi.* » Or en dépit même de ce qu'annonçait la Politique européenne de voisinage (2004) qui parlait des *quatre libertés* – libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des hommes – la circulation des hommes n'est pas libre en Méditerranée, que ce soit entre Nord et Sud ou entre pays du Sud.

Ipemed reprend à son compte pour l'ensemble euro-méditerranéen la formule du dernier rapport du Pnud sur le développement humain : « *Intégrer la migration dans des stratégies nationales de développement* »<sup>(1)</sup>. La migration doit être un ingrédient essentiel de la stratégie du développement régional. Le rapport du Pnud rappelle d'ailleurs que « *certaines régions s'emploient à créer des zones de libre circulation afin de promouvoir le libre échange tout en optimisant les avantages liés à la migration, par exemple en Afrique de l'Ouest ou dans le cône sud de l'Amérique latine* » ; il est plus que regrettable que la Méditerranée ne fasse pas par-

---

(1) Voir le résumé dans l'annexe 2, page 98.

tie de ces régions là. L'Institut estime qu'à terme l'espace Schengen devra comprendre les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (Psem). Les entreprises et les réseaux professionnels transméditerranéens (postiers, comptables, électriciens, investisseurs...) qui travaillent avec Ipe-med considèrent la mobilité des hommes comme une nécessité. Non pas les migrations, qui restent le paradigme dominant dans l'opinion publique européenne et même pour la plupart des décideurs européens ; mais bien les mobilités – tel est l'enseignement principal de la présente contribution d'Hervé Le Bras.

### **La publication : un rapport, un contre-rapport, des débats**

CETTE LIVRAISON de *Construire la Méditerranée* est bâtie autour du rapport qu'Hervé Le Bras a élaboré pour Ipe-med sur l'évolution démographique de long terme en Méditerranée. Plusieurs de ses résultats battent en brèche les idées reçues :

- sur le plan démographique, on ne peut pas raisonner en termes d'opposition Nord-Sud : il y a d'importantes différences au sein de l'Europe, et de tout aussi importantes différences entre pays du Maghreb et du Proche-Orient. Par ailleurs, les taux d'activité sont en train de se rapprocher dans l'ensemble de l'espace euro-méditerranéen : les structures par âge et par sexe des marchés du travail des différents pays de la région convergeront de plus en plus ;
- l'Europe n'a pas massivement besoin d'apports extérieurs de main-d'œuvre pour contrebalancer la baisse de sa fertilité : le recul du départ à la retraite et la poursuite de la progression de l'activité féminine répondront à l'essentiel de ce besoin<sup>(2)</sup>. Autrement dit, il ne faut pas envisager l'avenir migratoire en Méditerranée comme un immense transfert de populations depuis des pays démographiquement pléthoriques vers des pays démographiquement déprimés ;
- en revanche, les migrants venus des Psem jouent et joueront un rôle important au Nord pour des raisons non pas démographiques mais économiques, car ils facilitent les ajustements sur des marchés du travail très fragmentés ;
- la Méditerranée connaît déjà une importante circulation, même si elle n'est guère prise en compte dans la plupart des statistiques sur les

---

(2) Sur ce point, Hervé Le Bras contredit le rapport, fondé sur les projections démographiques de l'ONU, que la Banque mondiale a consacré en 2009 au besoin d'accords migratoires entre pays à forte démographie et pays à démographie faible (Banque mondiale 2009, cf. annexe 3).

migrations internationales. Et cette circulation devrait croître car les migrants sont de plus en plus mobiles et sensibles à la conjoncture économique, de plus en plus qualifiés (y compris les clandestins), de plus en plus reliés à leur pays d'origine. Qu'on le veuille ou non, nous sommes déjà passés des migrations aux mobilités, et cela pour le plus grand bienfait de chacune des deux rives.

LE TEXTE d'El Mouhoud Mouhoud est non pas tant un contre-rapport qu'une forte nuance sur un aspect sensible : le *brain drain* – question clé qu'il faut en effet examiner de près, ne serait-ce que parce qu'elle sert de justification à la politique ultra protectrice de l'Union européenne vis-à-vis de l'émigration depuis les Psem. Entre une Europe qui, au nom de son désir de ne pas priver les Psem de leurs élites, leur complique la mobilité, et Hervé Le Bras qui estime qu'une libéralisation des mouvements profiterait au Nord comme au Sud, que faut-il penser ? El Mouhoud Mouhoud fait le point des derniers travaux économétriques sur les avantages et inconvénients des migrations de main-d'œuvre qualifiée dans les pays émergents, en tenant compte des effets des remises migratoires. La réponse est claire : dans les Psem – pas en Afrique subsaharienne mais dans les Psem – les avantages du départ des qualifiés, *in fine*, l'emportent sur les inconvénients. Or l'entrée dans l'économie de la connaissance fait de l'attraction des diplômés un enjeu géoéconomique de première grandeur, dont l'Europe, à la fois par scrupules mal placés et par frilosité, se saisit mal. D'où le fait qu'elle attire proportionnellement de moins en moins de diplômés des Psem, qui préfèrent le Golfe ou les Amériques. Il faut le rappeler : ceux qui migrent, ce sont, et de plus en plus, les qualifiés.

Par ailleurs, l'article rappelle que la libéralisation des échanges de biens et de services ne remplace pas la mobilité internationale des facteurs de production, notamment le travail ; l'idée de substitution entre migrations et commerce continue à inspirer l'Europe (faire du co-développement pour éviter l'immigration), alors qu'il faudrait déjà mettre sur pied les outils de la mobilité qui accompagnera nécessairement les progrès de l'interdépendance économique entre les deux rives. La conclusion de l'article pourrait servir de résumé à la présente publication dans son ensemble : « *La liberté de circulation est un facteur important de coopération des diasporas avec les pays d'origine ; les pays du Nord comme ceux du Sud gagneraient à une plus grande liberté de circulation des compétences et des personnes.* »

Une troisième partie résume les résultats d'une étude d'Ipemed sur la demande de mobilité de la part des réseaux professionnels transméditerranéens, et sur le nouvel outil mis en place par l'Union européenne pour faciliter ces mobilités professionnelles : la carte bleue. L'étude donne la situation au début de 2009 des débats internationaux sur mobilités et développement, notamment sur les migrations circulaires qui faciliteraient les allers-retours entre pays d'origine et de destination, et du débat européen sur la question. La conclusion du texte d'Helena Valdenassi est que cette carte bleue fait pâle figure lorsqu'on la compare avec la carte verte des États-Unis. L'Europe reste plus rétive à l'immigration, même à l'immigration qualifiée, que ne le sont les États-Unis – d'où les départs croissants des diplômés des Psem vers l'Amérique du Nord. On a coutume de critiquer les Américains pour le mur qu'ils construisent sur le Rio Grande afin de sécuriser et limiter les migrations depuis le Mexique. D'accord sur la forme : qui pourrait humainement approuver un message de fermeture aussi dur vis-à-vis des migrants ? Mais sur le fond, mur ou pas, il faut reconnaître que les Européens sont mal placés pour donner des leçons aux États-Unis : proportionnellement, il y a quatre fois moins de Sud Méditerranéens vivant en Europe occidentale que de Mexicains vivant aux États-Unis.

L'enquête de terrain menée par Helena Valdenassi auprès des réseaux professionnels transméditerranéens confirme l'analyse : ces acteurs, dont la raison d'être est de connecter les professionnels des deux rives, (i) ont une pratique et une demande de mobilité qui concernent surtout les qualifiés et les très courts séjours récurrents ; (ii) rencontrent bien des difficultés de mobilité, notamment liées à l'octroi des visas ; (iii) estiment que le développement de la mobilité est un enjeu dont dépendra le succès de leur activité future ; (iv) préconisent des solutions, comme la mise en place d'un passeport spécial pour les professionnels qualifiés, hommes d'affaires, étudiants, migrants réguliers, étudiants<sup>(3)</sup>.

Il y a donc beaucoup à faire pour que l'Euro-Méditerranée se conforme à la prescription de la Commission mondiale sur les migrations internationales de l'ONU, selon laquelle « *l'ancien paradigme de l'établissement permanent des migrants fait place progressivement à des migrations temporaires et circulaires* » qui impliquent de « *saisir les oppor-*

(3) Sur les étudiants et les jeunes professionnels, voir en annexe 5 la proposition d'« Office méditerranéen de la jeunesse » lancée par le séminaire ministériel euro-méditerranéen de décembre 2009.

tunités en matière de développement que cet important changement dans le modèle de migration offre aux pays d'origine». Pour autant, il faut reconnaître que les préconisations ne sont pas faciles. En particulier, la «migration circulaire» occupe une place grandissante dans le débat international sur migrations et développement, mais reste une notion floue tant dans sa définition que dans sa mise en œuvre.

Enfin une quatrième partie rend compte des débats qu'Ipemed a organisés au cours de l'année écoulée sur cette question migratoire, ou auxquels l'Institut a participé. Un *petit déjeuner d'Ipemed*, rassemblement mensuel informel de chefs d'entreprise, de hauts fonctionnaires et d'experts des deux rives autour d'un thème à enjeu, a été consacré le 2 octobre 2009 aux migrations méditerranéennes ; demandé par le Comité scientifique d'Ipemed pour approfondir la question, un débat a été organisé le 9 novembre suite au rapport d'Hervé Le Bras et à la contribution complémentaire d'El Mouhoub Mouhoud sur le *brain drain* ; Ipemed a assisté à la réunion ministérielle euro-méditerranéenne du 14 décembre 2009 provoquée à l'initiative d'Éric Besson sur les enjeux migratoires, réunion ouverte par une présentation des flux migratoires méditerranéens par le directeur du Carim<sup>(4)</sup> Philippe Fargues – que l'Institut avait mobilisé en 2007 pour un premier rapport sur la question<sup>(5)</sup>. Cette partie donne aussi la substance d'échanges informels qu'Ipemed a eus avec des organismes publics ou privés sur l'enjeu des mobilités. Le débat n'est évidemment pas clos, et d'ailleurs la contribution de Charles Abdallah sur les dégâts de l'émigration au Proche-Orient, qu'il examine à partir du cas libanais qu'il connaît bien, suggère que l'analyse doit être approfondie ; elle devra mieux tenir compte des contextes nationaux ou sous-régionaux – notamment celui de la désastreuse «culture de la rente» au Proche-Orient, à laquelle les remises migratoires contribuent. Sans doute l'objet d'une future livraison de *Construire la Méditerranée...*

---

(4) Co-financé par la Commission européenne (DG AidCo), le Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales a été créé à l'Institut universitaire européen de Florence 2004. Il a pour objet l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (<http://www.carim.org>).

(5) (Fargues et Le Bras 2007), disponible sur <http://ipemed.coop/spip.php?article208>

## Exercer de l'influence pour passer aux mobilités

LE RÔLE D'IPEMED, une fois que les enjeux ont été éclairés, que les idées sont partagées au Nord et au Sud, que des propositions concrètes apparaissent, est d'exercer de l'influence auprès des décideurs des deux rives. Les textes et idées rassemblés dans cette publication poussent à penser que le temps est venu pour passer, collectivement, du paradigme des migrations, dont la logique est administrative et la motivation défensive, à un paradigme de mobilités, dont la logique est économique et la motivation ambitieuse. Pour ce qui concerne l'Europe, cela reviendrait à changer l'axe idéologique actuel du débat sur les migrations, qui oppose le sécuritaire à l'humanitaire, au profit d'un axe économique qui oppose la liberté au contrôle de la mobilité des facteurs de production.

Nous n'oublions pas pour autant le message de Philippe Fargues : les installations « définitives », c'est-à-dire l'immigration de long cours (qui n'empêche d'ailleurs pas des allers-retours de plus en plus fréquents des immigrés !), resteront nécessaires et souhaitées. Mais dans l'ensemble, le temps est venu pour dire aux décideurs du Nord de ne pas avoir peur de l'« invasion » des populations du Sud, qui préfèrent vivre et travailler chez elles, mais qui veulent pouvoir disposer d'une mobilité libre pour faciliter leurs échanges avec l'Europe. Pour dire aux décideurs du Sud que le départ de leurs jeunes diplômés n'est pas forcément perdant pour eux, mais que pour autant il leur revient d'offrir à leurs élites montantes des conditions économiques et politiques attractives. Pour dire à tous que seuls des programmes innovants – migrations qualifiantes, visas permanents pour les membres des réseaux professionnels transméditerranéens que pourrait labelliser l'UpM – contribueront à desserrer les freins aux mobilités professionnelles.

Pour dire enfin à l'Union européenne qu'elle est en train de passer à côté d'un véritable enjeu géoéconomique, celui du rôle de la mobilité des professionnels qualifiés dans la compétition internationale. Comme toujours, nous ne regardons pas assez ce qui se passe dans le reste du monde. Le travail reste à faire et à diffuser sur l'évolution de l'attractivité comparée des États-Unis, du Canada, du Golfe, de l'Asie orientale et pacifique, et de l'Europe : combien de cadres attirés, quels dispositifs facilitateurs, quelles représentations dans les débats publics. Nous négligeons le fait que l'essor de Bangalore, la Silicon Valley indienne, n'a été possible que grâce à l'émigration de jeunes ingénieurs indiens vers la Silicon Valley californienne, puis à leur retour au pays.

Des pays comme le Canada ont pris la mesure de la compétition internationale qui s'exerce désormais sur les diplômés. Les Psem y répondent, parce que le désir d'émigration y reste fort (et augmente même, comme le montrent les travaux du Carim dans la partie IV), parce que le marché du travail local ne sait pas toujours employer ces diplômés, et parce que ces talents estiment qu'ils réaliseront mieux leur projet professionnel et personnel par une mobilité vers les pays occidentaux ou vers le Golfe. Le fait qu'ils pensent leur projet en terme de mobilité a des incidences sur les politiques migratoires : la qualité de l'attractivité des pays d'accueil et la possibilité de revenir, ponctuellement ou plus longuement, dans leur pays d'origine font partie de leurs critères de choix de destination. L'Amérique du Nord ou le Golfe l'ont mieux compris que l'Europe.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

Banque mondiale, 2009, «Shaping the future: long term perspectives on people & job mobility for MENA»

Fargues Ph., Le Bras H., 2007, «Migrants et migrations dans le bassin de la Méditerranée», rapport pour Ipemed, *Les Notes d'Ipemed*, 2009-1

Pnud, 2009, *Rapport mondial sur le développement humain*, «Lever les barrières : mobilité et développement humains»

# I

## POPULATION ET MIGRATIONS AUTOUR DE LA MÉDITERRANÉE, 1950-2050

HERVÉ LE BRAS

*Rapport pour Ipemed, septembre 2009*

Résumé .....	14
Introduction .....	17
1. L'avenir des populations méditerranéennes .....	18
2. La fécondité au Nord et au Sud de la Méditerranée .....	24
3. Déséquilibres de population active entre le Nord et le Sud de la Méditerranée.....	29
4. Migrations intra-méditerranéennes.....	36

## R É S U M É

IL EST FRÉQUENT D'OPPOSER le Nord et le Sud de la Méditerranée sur tous les plans démographiques ou presque : fécondité, croissance de la population, direction des migrations, disponibilité de la main-d'œuvre. On montre dans ce rapport que plusieurs de ces oppositions sont fallacieuses et que la diversité des situations déjà importante dans l'Union européenne l'est encore plus au Sud et à l'Est, particulièrement entre le Maghreb et le Proche-Orient.

### Évolution de la population totale

LA POPULATION DE L'UE est passée de 180 millions d'habitants en 1955 à 500 millions aujourd'hui par intégration progressive de nouveaux États. La croissance du Sud a au contraire été assurée par la fécondité élevée et la baisse de la mortalité. Pour l'avenir, la fécondité baisse rapidement au Sud et reste basse au Nord, mais il faut intégrer à la prévision l'entrée de nouveaux États dans l'UE : ainsi l'entrée de la Turquie modifierait fortement les termes de la comparaison Nord-Sud, par adjonction au « Nord » et soustraction au « Sud ».

### Différences de fécondité

ELLES SONT IMPORTANTES au sein même de l'Europe pour deux raisons, le retard de l'âge à la maternité et le travail féminin. Avec la généralisation de l'activité féminine et la stabilisation de l'âge à la maternité, particulièrement à l'Est, la fécondité devrait légèrement remonter dans l'UE (c'est déjà le cas depuis trois ans). Au Sud, au contraire, la baisse de la fécondité est importante et devrait se poursuivre mais la différence demeure forte entre le Maghreb qui rejoint les niveaux du Nord et le Proche-Orient où la fécondité dépasse encore 3 enfants par femme. Une explication possible réside dans l'importation par les émigrants des normes familiales des pays de destination : l'Europe pour les Maghrébins, le Golfe pour les Proche-Orientaux.

### « Fenêtre » de population active

DU FAIT DE LA FORTE CROISSANCE passée et de la baisse de fécondité, la proportion de personnes à charge, enfants de moins de 15 ans et personnes âgées de plus de 65 ans, va demeurer faible au Sud pendant une vingtaine d'années alors qu'elle est élevée et s'accroît au Nord avec l'al-

longement de la vie et la faible croissance démographique. On pourrait penser qu'il devrait en résulter un avantage économique pour le Sud et une complémentarité des pyramides d'âge du Sud et du Nord. On montre dans le détail que cette vision est erronée car elle néglige la structure des taux d'activité par âge et sexe au Nord et au Sud. Quand on tient compte de cette dernière, le Nord est au contraire moins « chargé » du fait d'une forte participation des femmes au travail, alors qu'au Sud très peu de femmes sont actives.

### **Migrations Nord-Sud**

ELLES RESTENT MODESTES en volume si on les compare aux flux observés à d'autres périodes de l'histoire (début du XX<sup>e</sup> siècle, Trente glorieuses). D'autre part, les pays du Sud sont tous devenus des pays d'immigration et de transit. Les migrations de transit ou au départ des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée ne sont pas le fait de pauvres déracinés et poussés par la misère mais de jeunes urbains ayant en général une bonne formation.

On en tire les conclusions suivantes :

- En termes démographiques, on ne peut pas raisonner en termes d'opposition Nord-Sud : il y a d'importantes différences au sein de l'Europe, et de tout aussi importantes différences entre pays du Maghreb et du Proche-Orient ;
- le rapport entre population de l'Union européenne et populations des Psem dans les quarante prochaines années dépendra davantage de l'évolution politique (adhésion à l'UE, intégrations régionale ou sub-régionales...) que de l'évolution démographique de ces deux groupes de pays ;
- s'agissant de la population européenne, une convergence même partielle des comportements (activité féminine et donc fécondité) des pays d'Europe centrale et du Sud par rapport aux pays nordiques, provoquerait une nette augmentation de la population active. La poursuite de l'allongement de la durée de la vie et l'allongement du temps d'activité pourraient en outre contribuer à combler l'essentiel des besoins de main-d'œuvre à l'horizon 2050. Autrement dit, les possibilités de dégager une main-d'œuvre supplémentaire existent au sein de l'Europe par simple adoption de modèles en vigueur dans les pays nordiques (augmentation de l'activité féminine et recul de l'âge au départ d'activité) ;

- les migrants venus des Psem jouent et joueront un rôle important au Nord pour des raisons non pas démographiques mais économiques, car ils facilitent les ajustements sur un marché du travail très fragmenté en raison des spécialisations techniques et de leur changement rapide. La jeunesse de la population du Sud est un atout pour éduquer à des techniques et fonctions nouvelles ;
- même si c'est avec des vitesses d'évolution très différentes, rapides au Maghreb, lentes au Proche-Orient, les normes d'âge et de sexe en matière d'activité sont en train de se généraliser à tout l'espace euro-méditerranéen. Tout porte à croire que les structures par âge et par sexe des marchés du travail des différents pays de la région, convergeront de plus en plus ;
- en raison de l'interdépendance des économies et de la connexion de leurs marchés du travail, la circulation transméditerranéenne augmentera, mais il ne faut pas imaginer des vagues très importantes à moins d'un boom économique énorme, qui ne figure dans aucune prévision ;
- la Méditerranée connaît déjà une importante circulation de fait. Guère pris en compte dans la plupart des statistiques sur les migrations internationales, les départs, depuis les pays européens, des immigrés algériens, marocains, turcs... équivalent souvent à plus de la moitié des arrivées. Parvenue à maturité, une vague migratoire tend vers l'équilibre des entrées et des sorties – ces sorties n'étant pas nécessairement des retours au pays d'origine mais souvent une installation dans un autre pays développé. Cette circulation devrait croître car les migrants sont de plus en plus mobiles et sensibles à la conjoncture économique, de plus en plus qualifiés (y compris les clandestins), de plus en plus reliés à leur pays d'origine. C'est ce que prouve la forte mobilité des Polonais, venus en nombre au Royaume-Uni ou en Irlande en 2004, et fréquemment revenus chez eux depuis le début de la crise en 2008.

## INTRODUCTION

EN 1988, LE RAPPORT de l'Institut français des relations internationales (Ifri) consacrait une partie de son rapport Ramses annuel au « poids de la démographie » avec une attention particulière aux rapports entre l'Europe et l'Afrique du Nord. Il écrivait notamment : « Aux 200 à 300 millions de survivants ou de descendants des habitants actuels de la CEE, pourraient s'ajouter, d'ici une quarantaine d'années, plusieurs dizaines de millions d'habitants originaires d'Afrique et du Proche-Orient. Jacques Lesourne a esquissé de tels scénarios à l'horizon 2025 : les nouveaux immigrants et leurs descendants pourraient représenter de 25 à 65 millions d'habitants. Parmi ceux-ci, la grande majorité (20 à 50 millions) seraient originaires du croissant méditerranéen allant de Marrakech à Istanbul, les autres venant d'Afrique noire. »

Nous sommes en 2009, vingt et un ans après cette prévision et seize ans avant son terme, l'horizon 2025. Nous pouvons donc mesurer si le volume des populations de l'Europe et des pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (Psem<sup>(6)</sup>) ont évolué comme on le prévoyait alors, puis si les migrations ont pris la direction indiquée par Jacques Lesourne. Pour appuyer son analyse, le rapport Ramses présentait plusieurs figures contrastant le futur démographique de l'Europe et de la rive sud de la Méditerranée. Nous en avons retenue une particulièrement éloquentesur laquelle les naissances dans la CEE et dans « l'Afrique du Nord » sont comparées entre 1960 et 2010 (FIGURE 1). Après nous être penchés sur les perspectives actuelles de la démographie autour de la Méditerranée, nous en reporterons les résultats sur cette première figure car les prévisions évoluent au moins autant que les faits.

Nous nous intéresserons d'abord aux projections moyennes réalisées par Eurostat pour l'Union européenne et par la division de la population des Nations unies pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (Psem ou « pays Meda »). Nous montrerons que la question principale n'est pas démographique mais politique, pour le passé depuis le traité de Rome en 1955 comme pour le futur (nous avons retenu l'horizon 2050). L'important est en effet le périmètre alloué aux pays du Nord et du Sud, c'est-à-dire les États qui font partie des deux groupes. Nous examinerons ensuite les variantes des projections pour savoir

(6) Pays méditerranéens qui vont du Maroc à la Turquie, Jordanie comprise.

quelle est la plus probable. Pour cela, nous analyserons les évolutions récentes de la fécondité au Nord comme au Sud car c'est le facteur majeur d'imprécision. Les migrations futures ne seraient-elles pas aussi difficiles à cerner que la fécondité future ? Nous discuterons ce point en tenant particulièrement compte des conséquences de la baisse de fécondité au Nord comme au Sud sur le volume de population active, sur le taux d'emploi et sur la charge des actifs.

## I. L'avenir des populations méditerranéennes

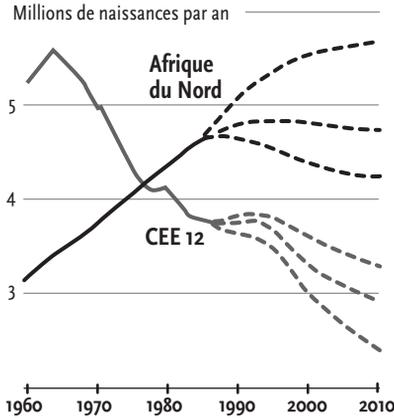
SUR LA **FIGURE 2**, on a représenté l'évolution prévue des populations de l'UE et des Psem. La population de l'Union déclinerait lentement jusqu'en 2050, passant de 500 millions d'habitants à 470 millions. Au contraire la population du Sud et de l'Est de la Méditerranée poursuivrait sa croissance, passant de 265 millions à 405 millions au cours des quarante prochaines années. Le ralentissement du Sud est sensible mais il n'aboutit pas encore à une stabilisation. On a l'impression que, lentement, les deux groupes vont tendre vers un même effectif de l'ordre de 450 millions d'habitants. Cependant, les deux groupes de pays ne sont pas en position symétrique. Il existe une structure politique de l'Union européenne mais non des Psem qui sont aussi indépendants les uns des autres que l'Union l'est de l'Ukraine, de la Serbie ou de la Russie. L'UE est une formation politique. Elle doit donc être comparée à d'autres formations politiques, les différents États du Sud et de l'Est méditerranéen. C'est ce que nous avons fait sur la **FIGURE 3** où l'on compare l'évolution prévue de la population européenne à celle des trois Psem les plus peuplés (avec le Maroc) : l'Égypte, la Turquie et l'Algérie. Bien que les populations de ces trois pays augmentent assez rapidement, elles demeurent sans commune mesure avec la population totale de l'UE, y compris en 2050 où l'Égypte, le pays le plus peuplé du Sud, atteindrait à peine le quart de la population de l'Union.

La progression du Sud et de l'Est reste cependant impressionnante si l'on se retourne vers le passé. Sur la **FIGURE 4**, on a représenté la population des onze pays du Sud et de l'Est comparée à la population de l'Union. Mais au lieu de conserver le périmètre des vingt-sept pays actuels pour l'Union, on a tenu compte des intégrations successives. Mettre ensemble la Hongrie, la Roumanie, la France et l'Angleterre en 1955 n'aurait aucun sens. Mettre ensemble les onze pays du Sud et de l'Est n'a pas

FIGURE 1 •

### Comparaison Nord-Sud de la Méditerranée dans le rapport Ramses 1988

Nombre de naissances en Afrique du Nord et dans la Communauté européenne. Deux hypothèses contrastées de fécondité



« Le nombre de naissances est d'ores et déjà supérieur de plus de 1 million en Afrique du Nord à ce qu'il est dans l'Europe des 12. L'écart est appelé à s'amplifier. »

INED 1987

FIGURE 2 •

### Projection des populations des 27 pays de l'UE et des 11 Psem

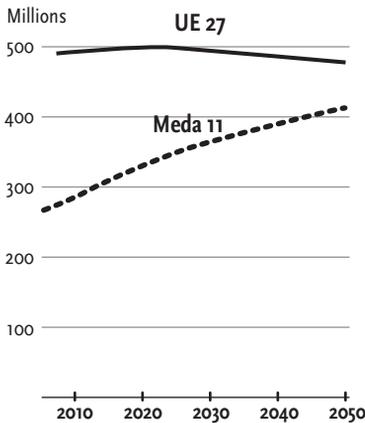
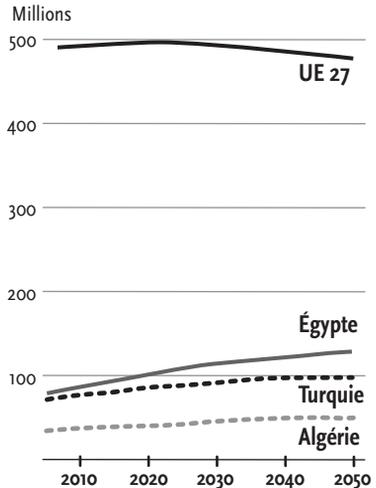


FIGURE 3 •

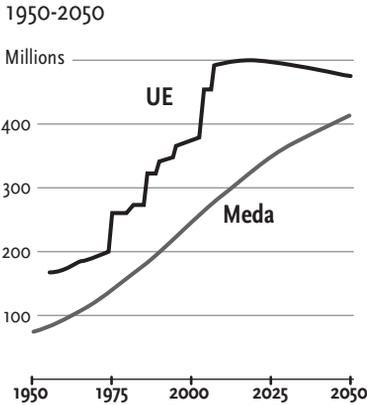
### Projection des populations de l'UE et de quelques PSEM



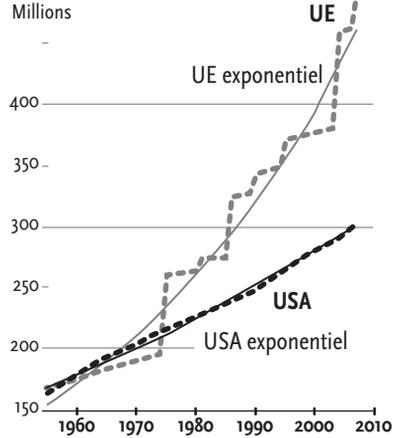
plus de sens comme on vient de le voir, mais, cette absence de sens vaut aussi bien pour 1955 que pour 2009 (à l'exception de la période d'union entre la Syrie et l'Égypte, la RAU). Le résultat de la **FIGURE 4** est saisissant. Il montre que la population de l'Union européenne au sens politique du terme s'est accrue plus vite que celle des pays du Sud et de l'Est. Certes les causes de l'accroissement ne sont pas les mêmes : dans un cas une extension territoriale, dans l'autre une forte fécondité assurant un nombre de naissances très supérieur à celui des décès et de l'émigration. Mais dans les deux cas, le résultat se traduit par un effectif de population totale. Peu importe si Rome s'est accrue par une forte natalité ou par des annexions (ce qui fut le cas), la force de l'Empire romain a tenu en partie à l'importance de sa population. Il est plus courant de comparer l'expansion démographique causée par la fécondité que par l'expansion territoriale mais la seconde est souvent déterminante, notamment en matière de religion. Les grandes religions ne sont pas celles qui ont encouragé vivement la natalité (comme certaines sectes protestantes, celles des Amish ou des Huttérites) mais celles qui ont converti massivement des populations étrangères.

On peut calculer quel aurait été le périmètre de l'Union si elle s'était fermée après telle ou telle intégration. Dans tous les cas, elle aurait été rattrapée tôt ou tard par la population des Psem : très tôt aux alentours de 1995 si l'on en était resté aux six pays de la Ceca (auxquels se serait ajoutée l'ancienne Allemagne de l'Est en 1989), vers 2015 après l'entrée de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark, autour de 2050 avec celle de l'Espagne et du Portugal. Mais un blocage de la construction européenne à partir de ces années d'entrée, du moins de son périmètre, ne s'est pas produit. Au contraire, si l'on ajuste une courbe de croissance exponentielle à la population européenne, le meilleur ajustement est obtenu avec une croissance de 2,1 % par an. C'est plus rapide que la croissance des pays du Sud et de l'Est qui, pour leur part, ont conservé un périmètre constant. La courbe exponentielle réalise une bonne approximation de la courbe d'évolution réelle de la population de l'Union, comme si elle guidait sa croissance en profondeur. Au cours des cinquante dernières années, l'Union a suivi un mode original de croissance dont le rythme de croisière est égal au taux le plus élevé qu'ait atteint la croissance de la population mondiale (2,1 % entre 1970 et 1975). C'est une coïncidence, cependant elle a la vertu de rappeler que la croissance démographique la plus rapide n'est pas le fait de la fécondité, mais de l'union politique.

**FIGURE 4 •**  
**Comparaison entre**  
**l'évolution de la population**  
**de l'Europe politique**  
**et celle du total des Psem**



**FIGURE 5 •**  
**Comparaison de la population**  
**de l'Europe politique**  
**et de celle des États-Unis**



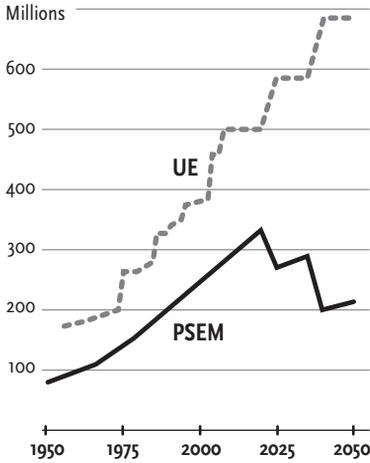
Avec ce mode de croissance, l'écart s'est aussi creusé entre la population de l'Union et celle des États-Unis comme le montre le **FIGURE 5**. Les deux entités fédérales étaient à égalité sur la ligne de départ en 1955. Du fait de sa plus forte fécondité et d'une immigration soutenue, les États-Unis se sont d'abord accrus plus rapidement que la Communauté européenne. Mais dès le premier élargissement, ils ont été distancés et cela, de plus en plus, au fur et à mesure que de nouveaux pays intégraient la Communauté puis l'Union européenne. Si l'on ajuste une croissance exponentielle à la croissance de la population américaine comme on l'a fait plus haut pour la population de l'Union européenne, on trouve le meilleur accord avec une croissance de 1,1 % par an, ce qui représente un point de différence avec la population de l'Union. Un point paraît modeste. Une autre façon de le présenter est pourtant de remarquer qu'en 70 ans, une différence annuelle de 1 % devient une différence du simple au double. C'est d'ailleurs le chemin pris par l'Union puisqu'en 50 ans, on voit que la courbe exponentielle ajustée à l'Europe a augmenté de près de 70 % par rapport à la courbe rouge ajustée aux États-Unis.

Regardons mieux les courbes d'évolution de la population européenne des figures précédentes. En principe, il n'y a rien à redire aux données qui ont servi à les construire car elles émanent des institutions

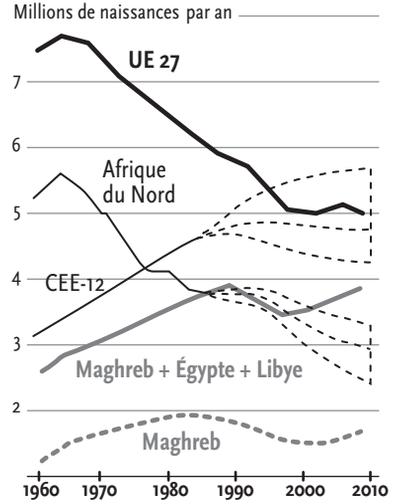
les plus sérieuses. Mais on est frappé par le contraste entre le passé, avec son allure en marche d'escaliers à cause des élargissements successifs, et le futur, lisse et homogène. La prévision intègre toutes les finesses de l'analyse démographique sans nul doute mais elle fait l'impasse sur les analyses politiques. Implicitement, elle suppose que, durant les quarante prochaines années, aucun nouveau pays n'intégrera l'Union européenne. C'est peut-être un vœu, mais si l'on se fonde sur l'évolution passée, on doit au contraire penser que les élargissements nombreux qui se sont produits au cours de cinquante années vont se poursuivre. Des négociations sont d'ailleurs en cours avec plusieurs pays, dont la Turquie. Une prévision correcte doit donc tenir compte de ce facteur politique. Dans ce cas, la comparaison entre l'UE et les Psem va être profondément modifiée, car si la Turquie intègre l'Europe, d'une part sa population s'ajoutera à celle des autres États de l'Union, et d'autre part elle devra être retranchée de la population totale des Psem.

En conséquence, nous avons fait une projection comparée de la population des pays de l'Union et des Psem en supposant que la Turquie entrerait dans l'Union en 2025 et les trois pays du Maghreb en 2040. Ces dates peuvent être modifiées, mais l'idée centrale doit être conservée : d'autres pays entreront dans l'Union avant 2050, à commencer par ceux de l'ancienne Yougoslavie, modifiant sa population totale comme cela s'est produit à de nombreuses reprises depuis 1955. Le résultat de ces deux nouvelles intégrations en 2025 et en 2040 est spectaculaire comme on peut le voir sur la **FIGURE 6**. D'une part, la progression de la population de l'UE s'inscrit en meilleure continuité avec le passé que lors des projections habituelles qui cassaient sa dynamique ascendante. D'autre part, la population des Psem accuse le contrecoup de ces nouvelles intégrations en décroissant rapidement. Alors qu'en 2010, la population des Psem approchait 70 % de celle des pays de l'Union, elle n'en représente plus qu'un petit 30 % en 2050 si ces deux nouvelles entrées se produisent. Il serait d'ailleurs légitime de penser que dans de telles circonstances, les pays qui resteraient dans le groupe Psem seraient tentés de s'agréger à l'Union devenue une sorte de norme du Bassin méditerranéen autant que du continent européen. Ne voit-on pas actuellement les quelques pays restés en dehors de l'Union, soit s'en rapprocher par de nombreux accords (Suisse, Norvège) soit souhaiter leur intégration le plus rapidement possible (pays de l'ancienne Yougoslavie, Islande) ?

**FIGURE 6 •**  
**Population de l'UE et des Psem**  
**au cas où la Turquie (2025)**  
**et les trois pays du Maghreb (2040)**  
**entreraient dans l'UE**



**FIGURE 7 • Naissances dans**  
**différents périmètres géographiques**  
**de l'Europe et de l'Afrique du Nord**



Revenons maintenant à la première figure dans laquelle l'Ifri comparait en 1987 l'évolution prévue des naissances dans la CEE à celle des naissances en « Afrique du Nord ». Sur le **FIGURE 7**, on a surimprimé les évolutions constatées depuis cette date dans l'Union européenne (la CEE des douze États n'a plus de signification à présent), et pour divers périmètres de l'Afrique du Nord. La courbe la plus basse correspond à la somme des naissances dans les trois pays du Maghreb, ce qui est la signification souvent accordée au terme « Afrique du Nord ». Immédiatement au-dessus, on a pris le terme dans une acception plus large de tout le territoire compris au Nord du Sahara, ce qui ajoute l'Égypte et la Libye. On reste cependant nettement au-dessous de la courbe tracée par l'Ifri pour son « Afrique du Nord ». L'explication en est donnée dans une note du rapport Ramses : l'Afrique du Nord est ici entendue au sens des Nations unies. Quand on se reporte au découpage régional utilisé par les Nations unies, deux nouveaux pays s'ajoutent aux précédents, le Soudan et la Mauritanie. Il est peu probable que le lecteur moyen place en Afrique du Nord la zone de savane puis de forêts qui s'étend au Sud

de Khartoum jusqu'en Ouganda, ni le versant nord du fleuve Sénégal qui marque la frontière entre la Mauritanie et le Sénégal. Ce découpage géographique est peu pertinent. La prévision démographique a été plutôt bonne pour le découpage choisi par l'Ifri mais ce découpage est arbitraire pour ne pas dire idéologique : faire peur de la croissance du Sud et du dépeuplement du Nord. Comparaison n'est pas raison dit-on souvent. On pourrait ajouter que comparaison est souvent manipulation.

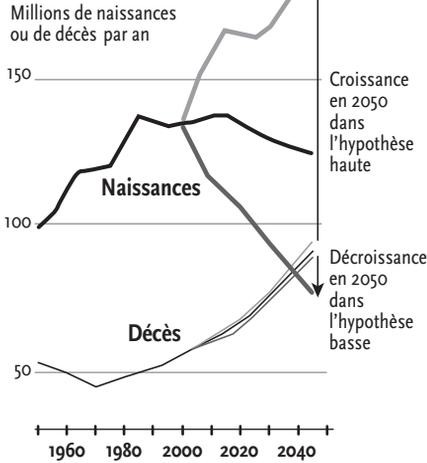
La conclusion de ce petit exercice coule de source. Le rapport entre population de l'Union et populations des Psem dans les quarante prochaines années dépendra plus de l'évolution politique que de l'évolution démographique de ces deux groupes de pays.

## 2. La fécondité au Nord et au Sud de la Méditerranée

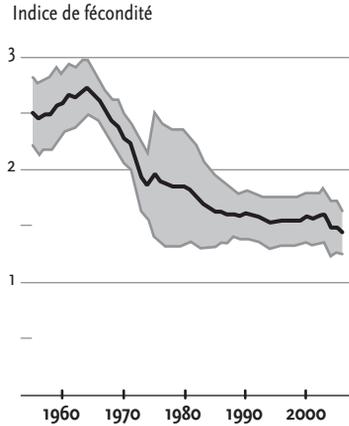
LES NATIONS UNIES n'ont pas calculé une seule projection de population mais trois, qualifiées respectivement de haute, moyenne et basse. Elles correspondent à trois hypothèses différentes de fécondité. En fait, comme on peut le voir sur la **FIGURE 8**, la différence de fécondité se répercute presque intégralement sur les naissances sans affecter les décès (car la mortalité infantile est devenue faible partout). Jusqu'ici nous avons raisonné en utilisant l'hypothèse moyenne. Est-elle la plus probable ? Il est impossible de le garantir, mais on peut porter un jugement sur ces trois hypothèses de deux manières différentes : en observant la continuité de l'évolution de fécondité qu'elles ont choisie, et en identifiant les facteurs culturels et sociaux qui influencent la fécondité.

Les **FIGURE 10A** à **10D** montrent l'évolution de la fécondité retenue dans les trois hypothèses des Nations unies, pour les pays de la région. On voit immédiatement que l'hypothèse haute est irréaliste. Elle suppose un baby-boom plus important que celui de l'après guerre avec un quasi-doublement de la fécondité pour les trois pays où elle est faible (Allemagne, Italie et Hongrie). Les hypothèses moyennes et basses sont un peu plus réalistes. On serait tenté de proposer une hypothèse intermédiaire entre elles deux qui conduirait à terme à 1,5 enfant par femme, valeur observée aujourd'hui pour l'ensemble des vingt-sept pays de l'Union. L'un des principaux défauts de ces hypothèses est la convergence des pays vers une valeur commune. Or, comme on le voit sur la **FIGURE 9** où l'on a indiqué l'intervalle de confiance de la fécondité des pays de l'UE, la variabilité de la fécondité se maintient et ne donne

**FIGURE 8 • Naissances et décès dans le monde selon les trois hypothèses de fécondité retenues par les Nations unies**



**FIGURE 9 • Évolution de la fécondité de l'UE (trait noir) et intervalle de variation des fécondités des pays (+/-)**



aucun signe de convergence. On ne peut pas non plus écarter une remontée de la fécondité au sein de l'UE. Les mouvements actuels doivent cependant être interprétés en fonction du rythme de retard de la première naissance (le ralentissement de la fécondité dans les anciens pays de l'Est est ainsi lié au retard de la première naissance). Il pourrait être tentant d'étendre à l'échelle des États le constat très général des écarts de fécondité à l'intérieur de chaque pays : celle-ci diminue avec le revenu, puis arrivé aux 5 ou 10% du haut de l'échelle, elle augmente un peu. Connue sous le sobriquet de courbe en J renversé, cette évolution est cependant moins évidente à l'échelle des pays. Certes, les États-Unis ont une fécondité relativement élevée (2,08 enfants) mais leur voisin immédiat, le Québec a l'une des plus faibles au monde, ainsi que les pays riches qui suivent (Japon, Hong-Kong). En Europe, il n'y a pas de corrélation entre fécondité et revenu par habitant ni avec la croissance de ce revenu. À titre d'exemple, la Suisse, le Lichtenstein, le Luxembourg et l'Autriche ont de faibles fécondités.

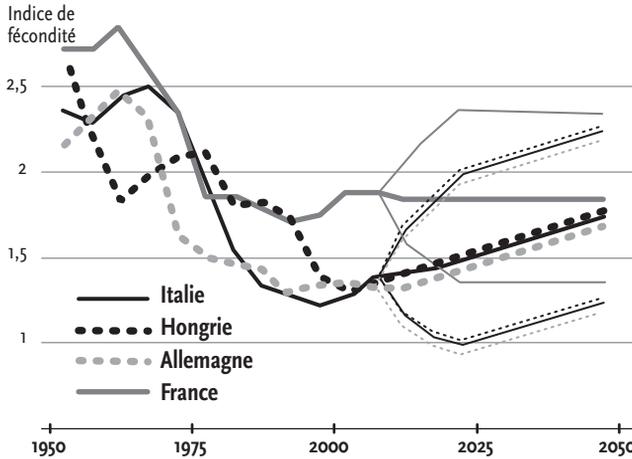
Les trois hypothèses de fécondité pour les Psem paraissent plus vraisemblables que pour les pays de l'UE parce que la chute a été vertigineuse au cours des vingt dernières années et que rien ne laisse présager une reprise. Le petit sursaut dans l'hypothèse haute paraît donc peu

probable. Il est difficile de trancher entre les hypothèses moyennes et basses. On aboutit donc au même constat que pour les pays du Nord de la Méditerranée : le cheminement le plus probable se situe entre les hypothèses moyennes et basses. De même que pour les pays du Nord, l'hypothèse de convergence paraît peu probable. Au vu des derniers chiffres, on a l'impression que le niveau final atteint à l'Est de la Méditerranée sera nettement plus élevé qu'à l'Ouest. Philippe Fargues a rapproché cette différence entre Machrek et Maghreb de la différence d'orientation géographique de leurs flux migratoires. Les migrants du Maghreb se trouvent essentiellement en Europe de l'Ouest où ils subissent l'influence de ses modes de vie qu'ils exportent dans leur pays d'origine. Au contraire, les migrants du Machrek travaillent dans la péninsule arabique dont ils adoptent les mœurs qu'ils rapatrient dans leurs pays d'origine.

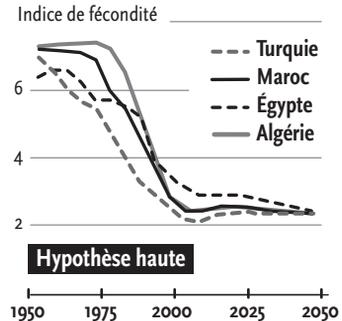
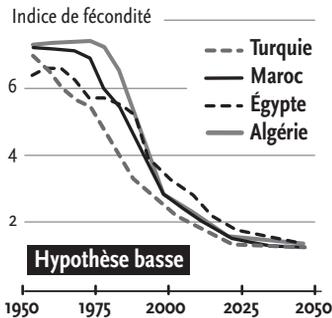
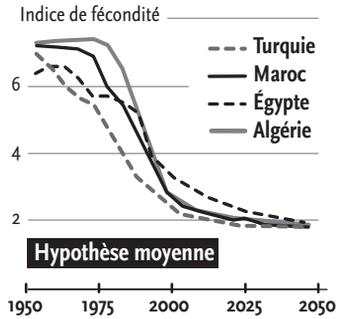
La seconde manière de pronostiquer l'évolution de la fécondité consiste à en comprendre les déterminants culturels et socio actuels. Pour l'Union européenne, la situation est assez claire et peut être résumée par un graphique (**FIGURE 11**) sur lequel on dispose les vingt-sept pays en fonction de l'âge moyen des mères à la première naissance et le taux d'activité féminine entre 20 et 60 ans. La taille des points varie comme leur indice de fécondité. On voit que les pays se répartissent en groupes cohérents. La fécondité la plus élevée correspond à la fois à un âge tardif à la première maternité et à un fort taux d'activité féminine. A priori, on attendrait exactement l'inverse puisque le retard de la maternité diminue la période durant laquelle les femmes sont fécondes et que l'emploi vient en concurrence avec la gestion de la famille. En fait, la basse fécondité a deux causes. Les anciens pays de l'Est où l'âge à la première maternité était jeune (vingt-trois ans jusqu'en 1989) s'alignent progressivement sur l'Europe de l'Ouest en retardant la venue du premier enfant. Ce retard est une cause de diminution de la fécondité observée mais non de la taille réelle des familles. Quand ces pays auront rejoint le calendrier familial de l'Europe de l'Ouest, leur fécondité remontera. En revanche, la faible participation des femmes à l'activité économique est une cause de faible fécondité. Les femmes, particulièrement au Sud de l'Europe, souhaitent à la fois travailler et construire une famille, mais si elles commencent par la famille, elles ne trouveront plus de place sur le marché du travail. Elles cherchent donc d'abord à obtenir un emploi quitte à différer leur vie familiale et parfois à y renoncer. On peut poser comme règle paradoxale

FIGURE 10a •

Fécondité de l'UE dans les trois hypothèses de projection des Nations Unies



FIGURES 10b, 10c, 10d •  
Fécondité des Psem dans les trois hypothèses de projection des Nations unies



quasi-générale dans l'Europe actuelle que plus l'emprise de la famille est forte, plus la fécondité est faible. Dans la mesure où l'emploi féminin progresse dans les pays du Sud de l'Europe, on peut penser que la fécondité remontera pour atteindre un niveau proche des pays nordiques actuels. Les remontées postulées par les hypothèses des Nations unies sont donc relativement fondées.

Qu'en est-il des Psem ? Les conditions de la vie familiale et le statut de la femme sont très différents si bien que l'on ne peut pas extrapoler les observations qui viennent d'être faites à l'intérieur de l'Union européenne. Les données sont en outre plus délicates à rassembler. On peut calculer l'âge moyen des mères à la naissance de leurs enfants mais non de leur premier enfant. On dispose aussi de données sur l'emploi grâce au BIT. Pour l'âge moyen des mères, une l'opposition entre Est et Ouest de la Méditerranée apparaît clairement. **TABLEAU 1.**

Les quatre pays de l'Ouest, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye ont les maternités les plus tardives, ce qui indique un modèle occidental tandis que à l'Est, la Turquie et l'Égypte ont la fécondité la plus précoce, trois ans de moins qu'au Maghreb<sup>(7)</sup>. Les taux d'emploi suivent à peu près le même classement<sup>(8)</sup>. Ils sont tous faibles (à l'exception d'Israël) mais un peu plus élevés dans le Maghreb. On verra plus loin qu'ils progressent dans tous les pays. L'emploi féminin et la construction tardive de la famille ne joueront sans doute pas le même rôle que dans les pays de l'Union européenne : ils auront tendance à diminuer la fécondité. On peut donc penser que dans les pays du Maghreb, la fécondité continuera à diminuer et passera sans doute assez vite au-dessous de deux enfants par femme (les derniers chiffres disponibles montrent que la Tunisie est déjà dans cette situation). En revanche en Égypte, en Syrie et en Jordanie, la baisse de fécondité peut marquer le pas durant une dizaine d'années et se maintenir un peu au-dessous de trois enfants par femme.

Quoiqu'il en soit, étant donnés les faibles niveaux de fécondité déjà atteints, la discussion sur l'évolution de la population totale que nous avons menée dans la première partie, ne serait pas modifiée si l'on remplaçait l'hypothèse moyenne par l'hypothèse basse.

---

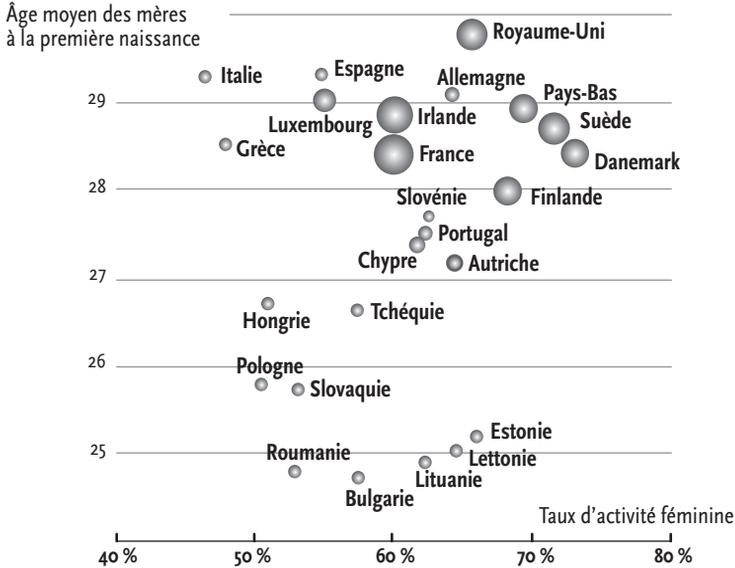
(7) L'âge moyen à la maternité est calculé pour la période 2000-2004 à partir du nombre de naissances selon l'âge de la mère et des pyramides des âges féminines.

(8) Les taux d'emploi sont calculés en 2005 à partir des taux d'activité par âge et des pyramides des âges. Ils sont définis comme la proportion de femmes actives dans l'ensemble de la population féminine âgée de 15 à 65 ans.

FIGURE 11 •

### Fécondité des 27 pays de l'UE selon l'âge moyen des femmes à leur première maternité et le taux d'activité féminine entre 20 et 60 ans

La taille des points varie comme l'indice de fécondité



### 3. Déséquilibres de population active entre le Nord et le Sud de la Méditerranée

LA POPULATION ÂGÉE constitue une faible proportion de la population totale dans les Psem du fait de leur forte croissance récente et de la baisse tardive de leur mortalité. Avec la baisse de fécondité des vingt dernières années, la population jeune est aussi moins nombreuse. Il en résulte une prédominance de la population adulte d'âge actif, donc entre 15 et 65 ans. Cette situation va se prolonger durant une génération. Certains analystes parlent alors d'une «fenêtre» de développement car durant cette période, la charge des actifs va être faible. Ils n'auront pas à consacrer des investissements lourds à leur jeunesse puisque son effectif est à peu près stabilisé et ils n'ont pas encore à charge de nombreuses personnes âgées. La situation est presque inverse dans les pays du Nord où le vieillissement de la population s'accroît, mettant à charge des actifs une importante population âgée. Effectivement, on

peut calculer le nombre moyen de personnes à charge d'un adulte (personne âgée de 15 à 65 ans) dans les Psem et dans l'Union. Les deux tableaux qui suivent indiquent cette charge en 2000 et sa prévision en 2025 et 2050. **TABLEAUX 2 et 3**

Alors qu'en 2000, le nombre moyen de personnes à charge est plus faible dans les pays du Nord que dans ceux du Sud, en fin de période, en 2025, la situation s'est inversée. En outre, les pays de l'Union où la charge est la plus élevée sont les plus au Sud (dans l'ordre, Espagne, Italie, Slovénie, Grèce, Portugal) donc les plus proches des Psem où au contraire la charge reste relativement faible. D'aucuns pensent que ce déséquilibre pourrait entraîner des migrations de travailleurs du Sud vers le Nord. Il faut tempérer cette vue purement démographique par une approche plus économique de la population adulte en ne tenant pas compte de tous les adultes âgés de 15 à 65 ans mais seulement de ceux qui sont actifs. Pour mieux circonscrire, on a écarté de la charge les enfants et les jeunes (au-dessous de 15 ans), pour se concentrer sur le vieillissement de la population et la charge qu'il pourrait constituer sur les actifs. La charge des actifs réels peut alors être calculée grâce aux données du BIT (de 1980 à 2005) et à ses prévisions (de 2006 à 2020). Le **TABLEAU 4** donne la charge de chaque Psem en 1980, en 2007 et en 2020.

Le **TABLEAU 5** fait le même exercice pour les pays de l'Union européenne en 1980. La charge est en moyenne plus faible dans les pays de l'Union que dans les Psem en 1980. Dans les premiers, elle se situe à l'intérieur d'une fourchette de 0,37 (Slovaquie) à 1,08 (Malte). La plus faible proportion de personnes âgées dans les Psem est contrebalancée par le faible niveau de leur activité féminine. En 2007, les deux groupes de pays sont à peu près à égalité mais la dispersion des situations est très importante dans chacun des groupes. Signalons au passage que si une faible charge des actifs constituait un avantage, on devrait voir les Psem et les pays de l'UE qui supportent une faible charge montrer un plus grand dynamisme économique ; ce n'est pas le cas, ce qui diminue l'importance à attribuer à cet indice. En 2020, les disparités se maintiennent, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas ont des charges 40% au-dessous de celles de la Grèce, de l'Italie, de la Pologne, de la Hongrie, et de la Roumanie. À la même date, le contraste reste élevé à l'intérieur du groupe des Psem, particulièrement entre l'Ouest qui rejoint les niveaux constatés dans certains pays de l'UE, et l'Est où la charge demeure beaucoup plus élevée.

TABLEAU 1 •

**Âge moyen à la maternité et taux d'emploi féminin dans les Psem**

	Âge moyen à la maternité	Taux d'emploi féminin
Maroc	30,48	27,2
Algérie	31,15	36,2
Tunisie	30,60	27,7
Libye	32,70	25,9
Égypte	27,86	25,2
Israël	29,81	58,3
Palestine	28,71	14,6
Jordanie	29,92	16,1
Liban	29,32	26,8
Syrie	29,62	21,0
Turquie	27,18	26,5

TABLEAU 2 •

**Nombre moyen de personnes à charge (moins de 15 ans et plus de 65 ans) par personne âgée de 15 à 65 ans dans les Psem**

	2000	2025	2050
Maroc	0,62	0,49	0,54
Algérie	0,62	0,46	0,56
Tunisie	0,57	0,45	0,60
Libye	0,55	0,46	0,57
Égypte	0,70	0,52	0,51
Israël	0,62	0,59	0,61
Palestine	1,01	0,68	0,51
Jordanie	0,73	0,48	0,50
Liban	0,59	0,45	0,57
Syrie	0,77	0,51	0,50
Turquie	0,56	0,44	0,56

TABLEAU 3 •

**Nombre moyen de personnes à charge (moins de 15 ans et plus de 65 ans) par personne âgée de 15 à 65 ans dans les pays de l'UE**

	Personne à charge par adulte			Personne à charge par adulte			
	2000	2025	2050	2000	2025	2050	
France	0,54	0,62	0,72	Lituanie	0,51	0,52	0,68
Allemagne	0,47	0,60	0,78	Luxembourg	0,49	0,51	0,59
Autriche	0,47	0,56	0,76	Malte	0,48	0,58	0,72
Belgique	0,52	0,61	0,73	Pays-Bas	0,47	0,60	0,70
Bulgarie	0,48	0,53	0,79	Pologne	0,46	0,54	0,77
Danemark	0,50	0,60	0,67	Portugal	0,48	0,55	0,82
Espagne	0,46	0,55	0,91	Royaume-Uni	0,53	0,59	0,67
Estonie	0,50	0,55	0,69	Roumanie	0,47	0,49	0,75
Finlande	0,49	0,68	0,71	Rép.Tchèque	0,43	0,54	0,79
Grèce	0,47	0,55	0,82	Slovaquie	0,45	0,48	0,73
Hongrie	0,46	0,53	0,71	Slovénie	0,43	0,56	0,83
Irlande	0,49	0,51	0,67	Suède	0,55	0,64	0,68
Italie	0,48	0,59	0,85	Chypre	0,51	0,53	0,64
Lettonie	0,50	0,53	0,72	UE (total)	0,49	0,58	0,76

**TABLEAU 4 •**

**Nombre moyen d'adultes à charge**  
(plus de 15 ans, inactif) **par adulte**  
**actif dans les Psem**

Adulte à charge par actif

	1980	2007	2020
<b>Maroc</b>	0,92	0,89	0,95
<b>Algérie</b>	1,24	0,73	0,69
<b>Tunisie</b>	1,01	1,04	1,01
<b>Libye</b>	0,94	0,89	1,01
<b>Égypte</b>	1,20	1,10	1,11
<b>Israël</b>	0,98	0,80	0,83
<b>Palestine</b>	1,67	1,42	1,44
<b>Jordanie</b>	1,53	1,26	1,32
<b>Liban</b>	0,98	1,00	1,00
<b>Syrie</b>	1,26	1,00	1,01
<b>Turquie</b>	0,80	1,15	1,26

**TABLEAU 5 •**

**Nombre moyen d'adulte à charge** (plus de 15 ans, inactif)  
**par adulte actif dans les pays de l'UE**

Personne à charge par adulte

	1980	2007	2020		1980	2007	2020
<b>France</b>	0,75	0,80	0,91	<b>Lettonie</b>	0,41	0,65	0,53
<b>Allemagne</b>	0,80	0,70	0,72	<b>Lituanie</b>	0,49	0,68	0,76
<b>Autriche</b>	0,85	0,67	0,72	<b>Luxembourg</b>	0,94	0,81	0,76
<b>Belgique</b>	1,02	0,90	0,95	<b>Malte</b>	1,08	1,00	1,07
<b>Bulgarie</b>	0,46	0,90	0,98	<b>Pays-Bas</b>	1,04	0,58	0,64
<b>Danemark</b>	0,52	0,52	0,59	<b>Pologne</b>	0,53	0,85	0,97
<b>Espagne</b>	0,95	0,74	0,74	<b>Portugal</b>	0,62	0,60	0,62
<b>Estonie</b>	0,51	0,70	0,65	<b>Royaume-Uni</b>	0,62	0,59	0,62
<b>Finlande</b>	0,54	0,63	0,71	<b>Roumanie</b>	0,55	0,82	1,00
<b>Grèce</b>	0,92	0,86	0,90	<b>Rép. Tchèque</b>	0,45	0,69	0,78
<b>Hongrie</b>	0,65	0,95	1,01	<b>Slovaquie</b>	0,37	0,69	0,71
<b>Irlande</b>	0,89	0,60	0,55	<b>Slovénie</b>	0,46	0,68	0,80
<b>Italie</b>	0,97	1,04	1,03	<b>Suède</b>	0,51	0,54	0,57
				<b>Chypre</b>	0,64	0,63	0,62

Dans les deux groupes de pays, la différence tient principalement au niveau de l'activité féminine et dans une moindre mesure au vieillissement de la population et à l'âge moyen au départ de l'activité (il est par exemple faible en France à 58 ans mais élevé en Suède à 63,5 ans, ce qui explique le net écart entre ces deux pays pourtant jouissant tous deux d'une forte activité féminine et d'une fécondité assez élevée au sein de l'UE).

Il n'est donc pas évident que des migrations importantes de travailleurs se produisent. Les pays de l'UE ont en eux-mêmes des ressources en travailleurs qu'il serait sans doute plus facile de mobiliser que de faire appel à une immigration importante. Deux gisements principaux de main-d'œuvre existent encore (en laissant de côté les effectifs au chômage). Ce sont les femmes inactives et les départs précoces d'activité. Pour donner une idée du potentiel que ces ressources représentent, on a calculé la charge des adultes selon la même définition que pour les deux derniers tableaux (nombre moyen d'adultes inactifs à charge d'un actif) dans trois hypothèses, en 2020 :

- les taux féminins d'activité rejoignent les taux masculins prévus pour 2020 ;
- les taux masculins au-dessus de 55 ans dans chaque pays rejoignent les taux prévus pour les hommes suédois en 2020 et la croissance des taux féminins est la même que celle des taux masculins (si le taux masculin suédois à 55-59 ans est de 0,9 et les taux masculin et féminin du pays considéré, 0,6 et 0,3, ces derniers taux sont relevés respectivement à 0,9 et  $0,45 = 0,3 \times 0,9 / 0,6$ ) ;
- on applique simultanément les deux types d'accroissement précédents des taux d'activité.

Le **TABLEAU 6** montre l'effet de chacune de ces trois hypothèses sur la charge des actifs que l'on vient d'étudier.

Dans toutes les hypothèses, la diminution de la charge des actifs se produit, ce qui est logique, mais son importance est frappante car une seule des deux premières hypothèses suffit à abaisser la charge des actifs au-dessous de son niveau de 2007 et plus encore de 1980 si l'on compare le tableau 6 au tableau 5. Les quelques exceptions viennent de pays où, soit le travail féminin est déjà assez général, soit le départ d'activité est déjà tardif.

Il faut donc abandonner l'idée de migrations causées par une contrainte démographique. Par essence, la migration est économique. Elle dépend des déséquilibres de main-d'œuvre par profession. Avec la

TABLEAU 6 •

**Nombre moyen de personnes adultes (> 15 ans) à charge d'un actif en 2020 tel qu'il est prévu par le BIT et tel qu'il serait dans le cadre de chacune des trois hypothèses posées dans le texte**

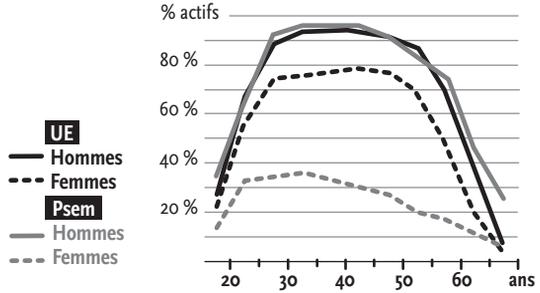
	Personne à charge par adulte (2020)				Personne à charge par adulte (2020)				
	BIT	1 <sup>re</sup> hyp.	2 <sup>e</sup> hyp.	3 <sup>e</sup> hyp.	BIT	1 <sup>re</sup> hyp.	2 <sup>e</sup> hyp.	3 <sup>e</sup> hyp.	
<b>France</b>	0,91	0,82	0,65	0,57	<b>Lettonie</b>	0,53	0,50	0,50	0,49
<b>Allemagne</b>	0,72	0,63	0,63	0,53	<b>Lituanie</b>	0,76	0,70	0,63	0,57
<b>Autriche</b>	0,72	0,63	0,57	0,45	<b>Luxembourg</b>	0,76	0,66	0,56	0,46
<b>Belgique</b>	0,95	0,84	0,72	0,57	<b>Malte</b>	1,07	0,66	0,89	0,46
<b>Bulgarie</b>	0,98	0,87	0,80	0,66	<b>Pays-Bas</b>	0,64	0,55	0,55	0,45
<b>Danemark</b>	0,59	0,52	0,56	0,48	<b>Pologne</b>	0,97	0,82	0,73	0,55
<b>Espagne</b>	0,74	0,60	0,63	0,48	<b>Portugal</b>	0,62	0,52	0,60	0,51
<b>Estonie</b>	0,65	0,58	0,64	0,59	<b>Royaume-Uni</b>	0,62	0,52	0,47	0,46
<b>Finlande</b>	0,71	0,66	0,62	0,56	<b>Roumanie</b>	1,00	0,83	0,77	0,63
<b>Grèce</b>	0,90	0,68	0,73	0,51	<b>Rép. Tchèque</b>	0,78	0,65	0,66	0,51
<b>Hongrie</b>	1,01	0,83	0,81	0,61	<b>Slovaquie</b>	0,71	0,58	0,60	0,44
<b>Irlande</b>	0,55	0,44	0,51	0,40	<b>Slovénie</b>	0,80	0,69	0,64	0,51
<b>Italie</b>	1,03	0,85	0,78	0,60	<b>Suède</b>	0,57	0,50	0,57	0,50
					<b>Chypre</b>	0,62	0,46	0,60	0,45

multiplication des spécialités, ces déséquilibres sont appelés à s'accroître. Tantôt on manquera d'infirmières, tantôt de plaquistes, d'informaticiens, tantôt d'aides cuisiniers. On peut aussi penser que la circulation augmentera en raison de l'interdépendance des économies et de la connexion de leurs marchés du travail, mais il ne faut pas imaginer des vagues très importantes à moins d'un boom économique énorme, qui ne figure dans aucune prévision.

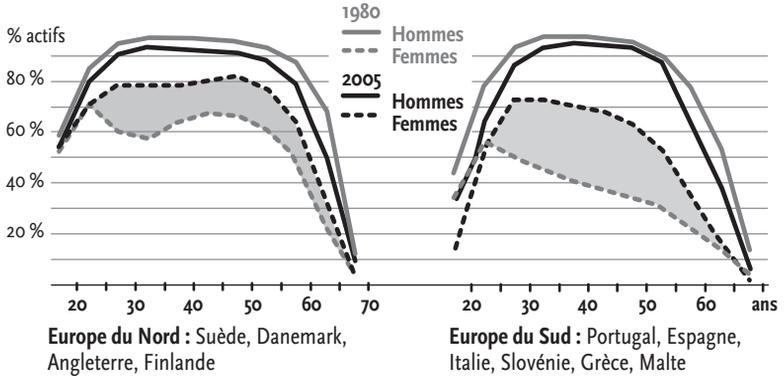
Il faut enfin remarquer que les profils d'emploi au Nord et au Sud devraient à terme se rapprocher. Les dynamiques à l'œuvre depuis 1980 sont en effet de même nature au Nord, au Sud et à l'Est de la Méditerranée. Partout, d'une part, les taux d'activité masculins diminuent légèrement et plus rapidement après 60 ans, d'autre part, les taux d'activité féminins augmentent significativement. Une comparaison actuelle directe entre les taux d'activité par âge au Nord et au Sud ne permet pas d'apprécier cette évolution. Sur la **FIGURE 12**, on voit en effet que la différence entre les taux féminins d'activité au Nord et dans les Psem demeure très importante. Mais les **FIGURES 13A** et **13B** qui décrivent l'évo-

**FIGURE 12 •**  
**Taux d'activité**  
**par âge dans l'UE**  
**et dans les Psem**  
**pour les hommes**  
**et les femmes**

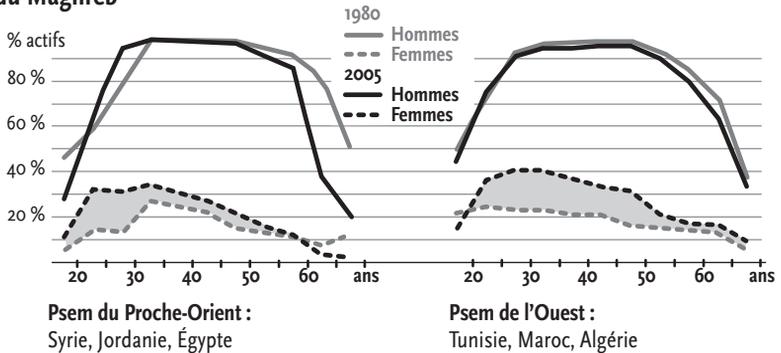
Source : BIT



**FIGURE 13a •** Montée des taux d'activité féminine entre 1980 et 2005 (en gris)  
 et légère diminution des taux masculins en Europe du Nord et du Sud



**FIGURE 13b •** Montée des taux d'activité féminine entre 1980 et 2005 (en gris)  
 et légère diminution des taux masculins dans les Psem du Proche-Orient et du Maghreb



lution des taux d'activité par âge entre 1980 et 2005 rectifient cette interprétation trop rapide. On constate en effet qu'au Nord comme au Sud, les taux féminins augmentent selon une logique territoriale opposant à nouveau l'Europe du Nord à l'Europe du Sud d'une part, et le Proche-Orient au Maghreb d'autre part.

Les taux d'activité de chacun des quatre groupes de pays évoluent globalement de la même manière avec une nette hausse des taux féminins et un tassement des taux masculins ainsi qu'une diminution rapide après 60 ans. Les différences qui étaient fortes en début de période (1980) vont donc se maintenir temporairement mais à terme, une convergence devrait s'opérer. Déjà des différences structurelles s'estompent. Ainsi, la courbe féminine « à deux bosses » de l'Europe du Nord qui était due à des abandons temporaires d'activité des mères d'enfants jeunes, s'est régularisée. De même, la décroissance rapide des taux féminins avec l'augmentation de l'âge qui caractérisait le Maghreb (et qui tenait à des différences de comportement par génération) est-elle largement résorbée. À l'inverse des évolutions de fécondité qui montraient toujours plusieurs différences, on peut penser que les normes d'âge et de sexe en matière d'activité sont en train de se généraliser à tout l'espace euro-méditerranéen mais avec des vitesses d'évolution très différentes, rapides au Maghreb, lentes au Proche-Orient.

#### 4. Migrations intra-méditerranéennes

IL EST PRATIQUEMENT IMPOSSIBLE de mesurer exactement les migrations entre pays riverains de la Méditerranée pour une multitude de raisons statistiques et légales. On peut cependant recueillir un certain nombre d'indices. Nous allons les organiser autour de trois idées :

- les migrations intra-méditerranéennes sont faibles en comparaison des populations concernées ;
- elles sont de plus en plus des migrations circulaires plutôt que des immigrations définitives ;
- les Psem sont tous devenus des pays d'immigration et surtout de transit.

Sur le premier point, les seules données comparables sont publiées par le groupe Sopemi de l'OCDE. Il compte les immigrations légales sans inclure les étudiants. Pour huit pays importants de l'Union euro-

TABLEAU 7 •

**Nombre d'immigrés entrés légalement dans huit pays de l'UE\*, à deux périodes différentes**

En milliers

Pays d'origine	1994-96	2005-07
<b>Maroc</b>	31,3	100,2
<b>Algérie</b>	12,2	25,4
<b>Tunisie</b>	5,1	16,5
<b>Égypte</b>	2,2	n.d.
<b>Turquie</b>	70,1	48,5

(\*) Autriche, Belgique, France, Allemagne, Grèce, Italie, Suède.

TABLEAU 8 •

**Départs et arrivées de migrants en Allemagne selon leur pays d'origine (2007)**

	Départs/ arrivées	Solde (unités)
<b>Maroc</b>	45%	3 585
<b>Algérie</b>	74%	823
<b>Tunisie</b>	51%	1 232
<b>Égypte</b>	72%	539
<b>Israël</b>	41%	1 003
<b>Jordanie</b>	67%	238
<b>Liban</b>	52%	1 410
<b>Syrie</b>	31%	2 297
<b>Turquie</b>	63%	21 378

Source : OCDE

péenne<sup>(9)</sup> qui ventilent les entrées légales par nationalité, à dix ans d'intervalle (1994-1996 et 2005-2007), les chiffres sont indiqués sur le

**TABLEAU 7.**

Si l'on considère le total des émigrants depuis ces cinq Psem, le nombre des migrants légaux est passé de 121 000 autour de 1995 à plus de 190 000 vers 2006. Cette augmentation de 50 % mérite d'être étudiée de plus près. Elle est en effet entièrement causée par l'augmentation de l'immigration marocaine et plus précisément de sa régularisation en Espagne. Les chiffres du tableau 7 sont modestes en regard des populations de départ et d'arrivée. Si l'on extrapole au reste de l'UE la proportion des migrants des cinq Psem, il faut les multiplier par le rapport de la population de l'UE à celle des huit pays, soit par 1,75. Les 190 000 entrées observées autour de 2006 s'élèveraient alors à 330 000. Or les cinq Psem considérés comptent plus de 200 millions d'habitants. La migration légale vers l'UE représente donc à peine plus de 0,15 % de leur population totale. On peut le justifier par la faiblesse réelle de la pression démographique du Sud et de l'Est ou bien par l'attraction modérée qu'exerce l'UE ou encore par l'efficacité du contrôle aux frontières de l'Union, mais le fait est là : l'immigration en provenance des Psem représente un volume modeste.

(9) Autriche, Belgique, France, Allemagne, Grèce, Italie, Espagne, Suède.

On peut encore réduire ce volume en tenant compte des sorties. Il n'est malheureusement pas possible de les mesurer dans tous les États de l'Union mais seulement dans ceux qui utilisent des registres de population. Ceux qui sont dans ce cas montrent clairement que les sorties sont nombreuses. Par exemple, en Allemagne en 2007 (dernières données connues), les proportions des départs par rapport aux arrivées selon le pays d'origine sont indiquées sur le **TABLEAU 8**.

Pour la plupart des pays d'origine, les départs représentent plus de la moitié des arrivées, particulièrement pour l'important contingent turc. Arrivée à maturité, une vague migratoire tend vers l'équilibre des entrées et des sorties. Ces sorties ne sont pas nécessairement des retours au pays d'origine mais souvent une installation dans un autre pays développé, en particulier en Amérique du Nord. Les chiffres des entrées doivent donc être corrigés de ceux des retours pour décrire l'immigration nette, celle qui consiste en apport de population. Cela les diminue encore.

Les migrations récentes présentent des caractères différents de celles des années 1970. Les migrants des années 1970 avaient le plus souvent un faible niveau d'éducation. Les contacts avec le pays d'origine étaient rares et, malgré l'espoir d'un retour, la plupart des immigrés sont restés ainsi que leurs enfants. Actuellement, avec la baisse du coût des transports et plus encore des télécommunications, la rupture avec le pays d'origine n'est pas de même nature. De plus, les nouveaux immigrants ont le plus souvent une bonne formation. Ils sont donc plus mobiles et plus sensibles à la conjoncture économique. Le cas des migrants polonais après l'entrée des Peco dans l'Union en 2004 en fournit un bon exemple. La plupart des quinze pays de l'Union étaient alors terrifiés par le risque d'une immigration massive de travailleurs à partir des nouveaux pays membres. Ils ont obtenu des délais pour la liberté d'installation. Seuls deux pays, la Grande-Bretagne et l'Irlande n'ont pas mis de restriction à l'établissement. La conséquence immédiate a été un afflux de main-d'œuvre dans ces deux pays comme on le voit en comparant le stock de Polonais dans les pays de l'Union en 2004, date de l'élargissement, et en 2008 (**TABLEAU 9**).

On voit que les Polonais ont massivement émigré vers les pays qui leur offraient des possibilités légales de travail. Au contraire, dans les pays qui avaient fait la fine bouche, leurs migrations ont été insignifiantes (comparer les 25 000 Polonais supplémentaires en France aux 540 000 en Angleterre et aux 185 000 en Irlande, un pays dix fois

TABLEAU 9 •

**Stocks de migrants polonais en 2004 et 2008. En milliers**

	2004	2008		2004	2008
<b>Autriche</b>	15	40	<b>Irlande</b>	15	200
<b>Belgique</b>	13	31	<b>Italie</b>	60	87
<b>France</b>	30	55	<b>Royaume-Uni</b>	150	690
<b>Allemagne</b>	390	490			

Source : M. Okolski

moins peuplé que la France). Les études menées par Marek Okolski de l'université de Varsovie, s'appuyant sur un excellent matériel (registres de population vérifiés tous les trois mois et large enquête emploi annuelle) ont montré que cette migration était très sensible à la conjoncture dans le pays de départ et dans les pays d'accueil. Ainsi le niveau de l'émigration temporaire est-il d'autant plus élevé que le chômage est plus faible. De retour au pays, le migrant retrouve un emploi. Il s'expatrie alors pour un supplément de revenu (« lump sum ») mais non dans l'idée d'une installation de longue durée. Symétriquement, quand la conjoncture devient défavorable en Angleterre et en Irlande, la migration polonaise se tarit (en six mois entre janvier 2008 et juillet 2008, les arrivées ont été divisées par trois). Dans le même temps, près de la moitié des immigrés récents sont rentrés en Pologne et ont retrouvé assez facilement un emploi alors que le chômage s'étendait dans leur pays.

Le nouveau profil de l'immigration est bien illustré par cet exemple. Du fait de la baisse de coût des transports et des télécommunications, la migration devient plus fluide et répond mieux aux déséquilibres du marché du travail comme le souhaitaient les économistes classiques. Ce n'est pas le différentiel de salaire qui provoque la migration directement mais l'offre de travail. Autrement dit, les années récentes ont vu une montée en puissance de l'effet « pull ». Quand la conjoncture se retourne, peu importe le chômage élevé en Pologne, seul compte le tarissement de l'offre de travail à l'étranger.

Il est tentant d'étendre le cas polonais au cas turc ou maghrébin : la différence de revenu par habitant entre la Pologne et l'Union en 2004 était du même ordre qu'entre l'Union et la Turquie ou le Maghreb actuellement. Elle n'a pas entraîné une invasion incontrôlée mais une meilleure adéquation de l'offre et de la demande de travail en Angleterre et en Irlande. Simultanément, la Pologne a vu se tarir la main-d'œuvre dans certains secteurs, particulièrement à la campagne. Elle a

alors laissé entrer des travailleurs ukrainiens et slovaques, entrant dans un cycle de migrations en chaîne. Ces exemples montrent que la migration jouera dans l'avenir un rôle d'ajustement à la conjoncture plutôt qu'un rôle de peuplement.

Dans la description qui précède, les migrations se produisent dans la même aire géographique entre pays assez proches (d'où le rôle des coûts de transport faibles). Mais de nouvelles migrations arrivent dans l'Union de beaucoup plus loin, en provenance essentiellement d'Afrique noire, de Chine et d'Amérique latine. Or l'immigration africaine, souvent clandestine, passe le plus souvent par les Psem qui sont ainsi devenus des pays d'immigration. Cette migration de transit a fait l'objet d'une étude du Carim<sup>(10)</sup> qui a enquêté dans chaque pays et réuni des données souvent monographiques particulièrement intéressantes car elles donnent une image plus positive et surtout plus exacte de ces migrations que celle qu'entretiennent les médias.

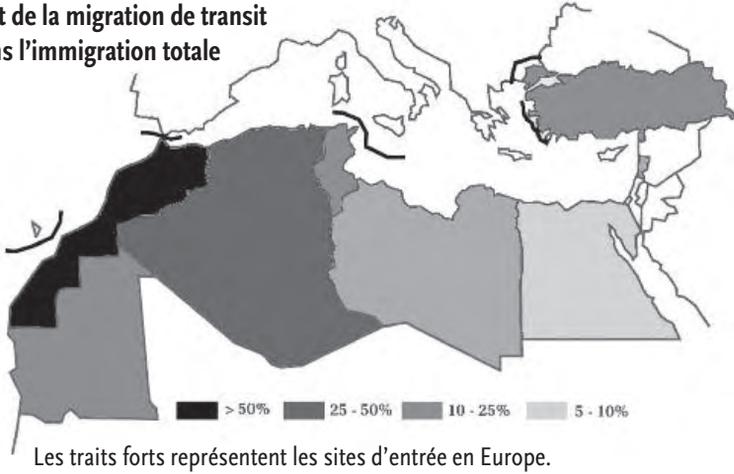
Dans son analyse des migrations dans les Psem, Philippe Fargues (2009) a proposé un chiffrage prudent du nombre de réfugiés et de celui des migrants économiques dans les onze pays en question. D'autre part, les analyses par pays permettent de fixer un ordre de grandeur de la migration de transit par rapport à la migration de travail. Si on présente la part approximative de ces trois types de migration dans chaque pays sur un tableau général, une grande diversité apparaît qui tient à des situations économiques et des histoires différentes. Cependant, si l'on cartographie chacun des trois types, des déterminants plus simples apparaissent. La géographie permet mieux la synthèse que l'histoire. On le voit du premier coup d'œil sur les cartes où l'on a représenté l'importance approximative de chacun des flux.

Les migrations de transit (**FIGURE 14**) donnent l'image la plus évidente. Elles gagnent en importance à mesure que l'on se rapproche des points possibles d'entrée clandestine en Europe : en face des îles Canaries, dans le détroit de Gibraltar, en face des îles du Sud de l'Italie telle Lampedusa et enfin à la frontière européenne de la Turquie, qu'il s'agisse des îles du Dodécanèse ou de la Bulgarie. On a indiqué sur la carte ces lieux de passage pour souligner cette logique géographique simple. Même si des bateaux sont partis d'Égypte ou du Liban, il reste plus simple de passer par la Libye ou la Turquie.

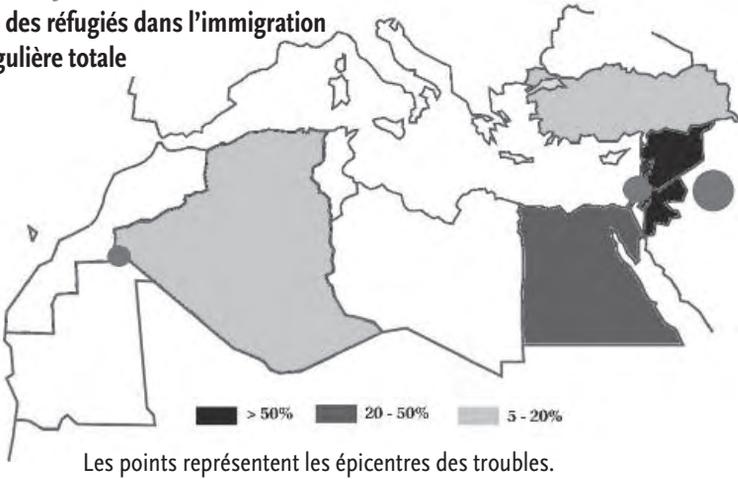
---

(10) Centre for Applied Research on International Migration, <http://www.carim.org/>

**FIGURE 14 •**  
**Part de la migration de transit**  
**dans l'immigration totale**



**FIGURE 15 •**  
**Part des réfugiés dans l'immigration**  
**irrégulière totale**



La carte ne représente pas les effectifs de migrants ni leur proportion dans la population présente de chaque pays, mais l'importance relative des migrations de transit au sein de l'immigration totale de chaque pays. Ainsi, le transit représente sans doute la cause la plus fréquente d'immigration au Maroc mais sans doute moins de 30 000 personnes. Au contraire, en Libye où la migration économique est dominante, le tran-

sit, bien qu'aussi important numériquement sinon plus qu'au Maroc, ne constitue qu'une fraction modeste de l'immigration totale.

La répartition des réfugiés (non reconnus directement par le CICR) suit une logique analogue avec leur concentration autour des lieux de conflit qui sont les analogues des lieux de passage pour la migration de transit. La **FIGURE 15** montre en effet que les trois centres de conflit dans la région, la Palestine, l'Irak et le Sahara occidental ont engendré dans leur voisinage immédiat d'importantes migrations de réfugiés. Des conflits plus lointains ont aussi une influence, mais plus faible, en particulier ceux du Soudan et de la Somalie, source d'émigration vers l'Égypte.

Enfin la troisième catégorie de migrants, les migrants économiques, présente une géographie plus compliquée car plusieurs facteurs entrent en jeu tant pour les migrations irrégulières que pour les migrations déclarées, les deux catégories communiquant du fait du changement des dispositions légales. Schématiquement, on peut distinguer deux cas. Le plus important est constitué de migrations traditionnelles entre frontaliers. Dans la plupart des cas, ces migrations se produisaient sans autorisation ni papiers mais elles ont été soumises à autorisation à la suite d'évènements récents. On peut en dresser le tableau suivant à partir des rapports du Carim : **TABLEAU 10** et **FIGURE 16**.

On voit sur la figure 16 que ces migrations forment une ligne continue comprenant tous les États à la lisière nord du Sahara. Les pays en second rang tels le Maroc et la Tunisie ont une proportion plus modeste de ces migrants économiques traditionnels car les frontières avec les autres Psem sont plus imperméables qu'avec les États du Sud-saharien. À l'Est de la Méditerranée, on ne retrouve pas de migrations traditionnelles à part un courant entre l'Égypte et la Jordanie car les deux grands États voisins, l'Irak et l'Arabie saoudite, sont ou étaient plus riches et plus développés. La migration de voisinage reparait avec la Turquie. Elle n'est pas traditionnelle dans le sens d'une continuité historique mais d'une continuité culturelle. On pense en effet que la moitié des migrants économiques irréguliers proviennent des États turcophones d'Asie centrale qui se sont ouverts après la dissolution de l'URSS.

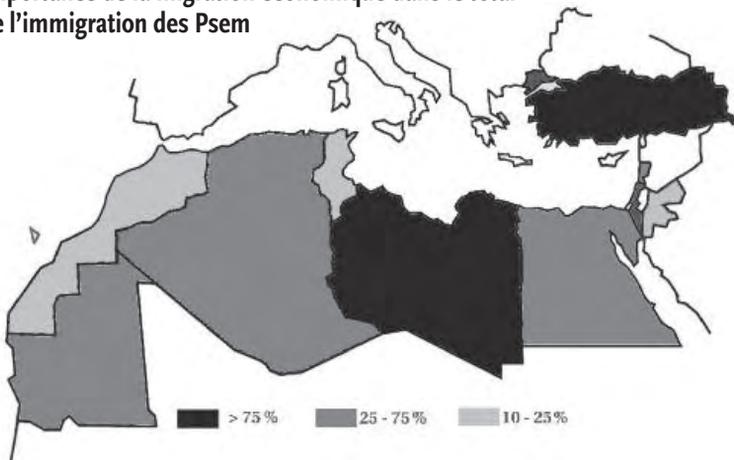
À ces migrations traditionnelles, s'ajoutent des migrations plus spécifiques liées directement à la richesse des pays concernés, Libye, Israël et Turquie. En Libye, des travailleurs viennent des pays du Golfe de Guinée; en Israël, des travailleurs originaires d'Asie (Philippines, Thaïlande) prolongent leur séjour après expiration de leur visa de travail. En Tur-

TABLEAU 10 •

**Caractère de la migration économique dans les Psem**

	Pays d'origine	Contenu économique de la migration
<b>Mauritanie</b>	Sénégal, Mali	Métiers du commerce, de l'artisanat et de la pêche
<b>Algérie</b>	Niger, Mali	Commerces, travaux publics au Sud
<b>Libye</b>	Niger, Soudan	Manutention, services à la personne
<b>Égypte</b>	Soudan	Nombreux secteurs dont le bâtiment
<b>Jordanie</b>	Égypte	Main-d'œuvre non spécialisée
<b>Israël</b>	Palestine	Métiers de la santé et du bâtiment
<b>Liban</b>	Syrie	Ouvriers, travaux publics, commerces
<b>Turquie</b>	États turcophones d'Asie centrale	Tous secteurs

FIGURE 16 •

**Importance de la migration économique dans le total de l'immigration des Psem**

quie se développe une migration temporaire en provenance du Sud de la Russie, de l'Ukraine et des pays du Caucase ; les salaires turcs sont en effet devenus plus élevés que chez eux. Pour les anciens citoyens soviétiques de ces pays il est facile et très peu coûteux de se rendre en Turquie grâce aux navires traversant la mer Noire, par exemple à partir d'Odessa. Le caractère circulaire et saisonnier de ces migrations les rapproche des migrations traditionnelles de proximité. Dans ce cas aussi, par exemple dans les oasis du Sud algérien ou sur la rive nord du fleuve Sénégal, les migrants retournent souvent dans leur pays d'origine, pour les besoins

de leur commerce ou parce qu'ils y ont laissé femme et enfants. On rencontre aujourd'hui dans l'Union européenne des migrations temporaires du même type que celles des anciens Soviétiques en Turquie : des habitants de l'Europe de l'Est et de l'Ukraine utilisent en effet le visa touristique de trois mois pour venir travailler au noir à l'Ouest. Ils rentrent dans leur pays à l'expiration de leur visa ou un peu après pour retrouver leur logement et leur famille. Les raisons de ces déplacements sont communes au Sud et au Nord de la Méditerranée : faible coût et facilité de circulation, différentiels de salaires et de bénéfices.

S'il s'agissait seulement de rendre compte de la diversité de l'immigration irrégulière dans les douze Psem, les trois cartes précédentes apporteraient un peu d'ordre mais ne justifieraient pas à elles seules le partage effectué entre les trois types de migration dont on a d'abord montré les contours flous et discutables. Mais un autre argument vient à leur rescousse : ces trois types de migration ont des profils nettement différents.

On sait que les migrants économiques et les réfugiés ne présentent pas les mêmes caractères. Les premiers migrent individuellement, les seconds en famille ou en groupe, ce qui restreint d'ailleurs leur rayon de déplacement. Les premiers, par définition, sont actifs, souvent dans les secteurs informels, les seconds ne trouvent pas d'emploi, ce qui est clair dans les chiffres donnés par les rapports du Carim concernant la Syrie et la Jordanie, les deux plus gros receveurs des réfugiés irakiens : en Syrie, seules 20% des femmes ont une activité et 43% des hommes. Mais on connaît moins les particularités des migrants de transit ou supposés tels. Plusieurs enquêtes effectuées dans les Psem permettent de se faire une idée de leur profil en confrontant des informations fragmentaires. L'enquête menée au Maroc dans cinq villes et portant sur 1 000 migrants en transit est la plus précise. Les enquêtes plus petites menées en Algérie du Sud ont interrogé pour une moitié des migrants économiques et pour l'autre moitié des migrants en transit. L'enquête mauritanienne conduite à l'initiative du FNUAP est aussi modeste. Cependant, elle concerne vraisemblablement des migrants en transit car les migrants des pays voisins n'ont pas besoin d'un titre de séjour. Enfin, l'enquête universitaire menée sur les Soudanais et Somaliens en Égypte et la petite enquête de l'OIM en Turquie en 2003 fournissent des compléments.

L'enquête marocaine va donc servir d'épine dorsale à laquelle on rattachera des résultats obtenus dans d'autres pays dont on va voir qu'ils

permettent de dresser un tableau cohérent. Tout d'abord, l'immigration de transit est masculine (80 % des migrants). On retrouve ce chiffre en Algérie (84 %), en Mauritanie (88 %) et il est signalé pour la Turquie que les quarante-trois personnes interviewées sont très majoritairement des hommes. Seconde caractéristique, les migrants de transit sont majoritairement d'origine urbaine (60 % au Maroc, 69 % en Algérie) et ont exercé un métier avant de partir (87 % pour l'Algérie, 63 % pour les Soudanais en Égypte, 61 % en Mauritanie). Ils sont presque uniquement jeunes (80 % de moins de 40 ans en Algérie, 95 % entre 18 et 45 ans au Maroc, 97 % entre 15 et 59 ans en Mauritanie). Leur niveau d'éducation est nettement supérieur au niveau moyen de celui de leur pays d'origine et même de celui du pays par lequel ils transitent. Parmi ceux qui transitent par le Maroc, 31,5 % sont de niveau secondaire et 16 % universitaire ; parmi ceux qui passent par l'Algérie, 15 % sont de niveau secondaire et 5 % universitaire ; pour la Mauritanie, 27 % de niveau secondaire et 3 % de niveau supérieur ; 50 % de niveau secondaire ou plus chez les Soudanais d'Égypte, 33 % ayant fini leurs études secondaires parmi les Somaliens. En conséquence, les illettrés sont peu nombreux (8 % des Somaliens, 10 % des Soudanais dans l'enquête égyptienne, 13,5 % dans l'enquête algérienne).

Ces données infirment l'image courante du migrant en transit considéré comme un pauvre, dépourvu de formation. Au contraire, comme le note l'étude de Nacer-Eddine Hammouda sur l'Algérie, « *la probabilité d'être un migrant de transit est plus forte chez les migrants ayant les caractéristiques suivantes : habitants en zone urbaine, jeunes, célibataires, ayant un niveau supérieur d'éducation, très bons arabophones et franco-phones écrit et parlé* ». De même Ahmet İçduygu indique pour la Turquie que les migrants en transit ont « *a considerable degree of formal education, and an urban background* ». Sidnah Ndah Mohammed-Saleh résume la situation pour la Mauritanie plus largement : « *La migration clandestine n'est pas une affaire de pauvreté.* »

Ce profil des migrants de transit correspond presque point par point avec celui que Smaïn Laacher a donné des occupants du centre de Sangatte au Nord de la France qui hébergeait des étrangers cherchant à gagner l'Angleterre. Sur les 284 personnes enquêtées, Laacher (2002) a trouvé une majorité écrasante d'hommes (95 %), une majorité de célibataires (69 %). L'âge moyen était de 25 ans et le niveau de formation très élevé étant donné les pays d'origine (Irak et Afghanistan pour 90 %). Seuls 6 % n'avaient reçu aucune éducation, 39 % avaient le

niveau secondaire (douze ans d'études), 19 % avaient le bac ou une ou deux années d'université, 17 % avaient au moins trois ans d'études à l'université. Tous parlaient bien plusieurs langues dont l'anglais. Il n'est pas étonnant de retrouver au Nord le profil des migrants en transit du Sud puisque les premiers sont des seconds qui sont parvenus à passer. On notera cependant que la sélection que représente le passage se manifeste tant au niveau de l'âge que de l'éducation, ce qui s'explique sans doute aussi par les sommes élevées versées aux passeurs. De même, les caractéristiques des migrants de transit tiennent en partie à la difficulté de l'épreuve à laquelle ils se soumettent. Il est difficile voire impossible de tenter le passage en famille. Il faut de l'argent et de l'éducation pour négocier à chaque étape et s'adapter aux pays traversés. Enfin la jeunesse est gage de santé et de résistance.

Quoi qu'il en soit, le résultat est une migration presque uniquement individuelle. Les migrants en transit n'ont pas d'attaches avec les pays traversés (dans l'enquête turque, seuls 16 % d'entre eux connaissaient une personne en Turquie). Même si une plus forte proportion connaît une personne à la destination visée, ils sont cependant peu certains de leur point d'arrivée. Dans l'enquête de Smaïn Laacher, 33 % des migrants ne savaient rien de leur destination finale et 50 % en avaient une connaissance approximative. En fait, la migration de transit est mondialisée. Ceux qui visent la France ou l'Italie pourront repartir vers l'Angleterre et l'Irlande puis vers le Canada selon les circonstances et les opportunités. Les profils des migrants se mondialisent donc aussi. L'importance des différences en faveur des migrants par rapport à ceux qui restent est un lieu commun de la littérature sur les migrations, particulièrement de celle des années 1930 où la célèbre bibliographie de Dorothy S. Thomas a recensé plus de 15 000 travaux. Plus nouveau est le fait que les migrants de transit semblent désormais ne plus fonctionner en réseau avec des personnes qu'ils connaîtraient bien dans le pays de destination, et même sans pays précis de destination. Comment se fait-il alors que des routes précises existent et des étapes où ils se regroupent, notamment dans les quartiers de certaines grandes villes, ce qui a justement permis de les étudier dans plusieurs enquêtes qui ont été citées plus haut ?

La réponse peut être cherchée dans deux travaux renommés, celui de Mark Granovetter sur la force des liens faibles et celui de Thomas Schelling sur la ségrégation. L'idée de l'un est le miroir de l'idée de l'autre. Pour Granovetter, des liens faibles, c'est-à-dire rares ou peu

intenses ont plus d'importance dans l'orientation de l'existence d'un individu que des liens forts comme ceux de la famille et des proches. Pour Schelling, il suffit de faibles rejets des personnes d'une autre communauté (par exemple ne pas supporter de vivre dans un environnement où 50 % des personnes appartiennent à d'autres communautés) pour cristalliser des groupes et aboutir à de strictes séparations dans l'espace donc à la ségrégation et au ghetto. Autrement dit, le regroupement de communautés telles que celles de travailleurs irréguliers ou de migrants en transit ne traduirait pas un instinct grégaire ni l'existence de réseaux solidement constitués, mais résulterait d'une somme de petits rejets et de liens dispersés.

#### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

Fargues, Ph., 2009, « Work, Refuge, Transit : an Emerging Pattern of Irregular Immigration South and East of the Mediterranean », Florence, note du Carim 2009/02

Laacher, S., 2002, « Après Sangatte. Nouvelles immigrations, nouveaux enjeux », Paris, La Dispute

II

MIGRATIONS INTERNATIONALES,  
DÉVELOPPEMENT  
ET  
POLITIQUES D'IMMIGRATION

EL MOUHOUB MOUHOUD

ON RÉSUME ICI UN ARGUMENTAIRE sur les interactions entre migrations et développement et sur l'inadaptation des politiques migratoires des pays du Nord, argumentaire qui a été publié de manière plus détaillée dans la revue *Accueillir* (n°251, 2010).

## 1. Des taux d'émigration croissants mais globalement faibles

LES MIGRATIONS internationales ont connu une nette augmentation depuis les années 1990. La part des étrangers dans la population des pays de l'OCDE a augmenté pour atteindre en moyenne 10 %. La diversité des nationalités des migrants et des routes empruntées indique que les migrations internationales sont une des composantes de la mondialisation contemporaine, et en particulier des échanges entre Nord et Sud.

Pourtant, et contrairement à une idée communément admise, les pays industrialisés ne reçoivent pas « la misère du monde ». D'abord parce que la proportion de personnes qualifiées (y compris des femmes) parmi les migrants progresse rapidement. Ensuite parce que ces migrations internationales demeurent globalement limitées. Les pays les plus pauvres affichent des taux d'émigration très faibles car les coûts d'émigration sont quasi prohibitifs. La proportion de migrants rapportée à la population mondiale est bien plus limitée que pendant la période de migrations massives du 19<sup>e</sup> siècle et du début du 20<sup>e</sup> siècle. Le stock de migrants internationaux est certes passé de 82 millions en 1970 à 190 millions en 2005<sup>(11)</sup>, mais rapportée à la population mondiale, la proportion de migrants ne s'est accrue que de 2,5 à 2,9 %. Il faut dire qu'en raison des restrictions qu'elles ne cessent de subir, les migrations sont bien moins mondialisées que les autres composantes de la mondialisation : les exportations mondiales représentent en effet 27 % du PIB mondial en 2004 (Freeman, 2006), les investissements directs à l'étranger représentent 7,5 % de l'investissement domestique.

## 2. Pas de substitution entre échanges commerciaux et migrations

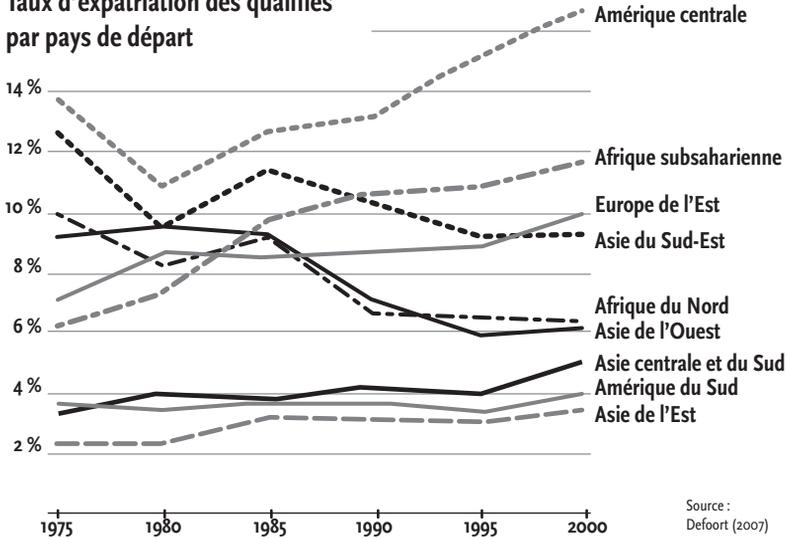
CONTRAIREMENT AUX PRÉDICTIONS des théories traditionnelles du commerce international, la libéralisation des échanges de biens et de services ne remplace pas la mobilité internationale des facteurs de production, travail ou capital. Cette idée de substitution entre migrations et commerce a longtemps inspiré les politiques d'immigration préconisées par certaines organisations internationales ou les gouvernements des pays de l'OCDE : les accords régionaux de libéralisation commerciale devaient conduire à une diminution de l'incitation à émigrer ; les politiques dites de co-développement sont fondées sur la même croyance selon laquelle plus d'emplois au Sud signifie moins d'émigration.

---

(11) La division Population des Nations unies indique que nous en serions à 210 millions en 2010.

FIGURE 1 •

### Taux d'expatriation des qualifiés par pays de départ



gration vers le Nord. Or la plupart des travaux de modélisation appliquée ont montré que l'ampleur de la substitution entre flux de marchandises et flux de travailleurs ne pouvait qu'être modeste. En réalité, la multiplication des échanges économiques signifie plutôt la multiplication des mouvements de personnes.

### 3. Pays les plus pauvres : des émigrés peu nombreux mais beaucoup de diplômés

LES PAYS QUI ONT LES TAUX d'expatriation (rapport entre le nombre d'émigrés et la population du pays de départ) vers les pays de l'OCDE les plus élevés, sont des pays à revenus intermédiaires (Maghreb) ou les grands pays émergents. Les pays les moins avancés (Afrique subsaharienne...) ont des taux faibles. En revanche, ces pays les plus pauvres ont les taux d'émigration des travailleurs qualifiés les plus élevés (FIGURE 1).

### 4. Une concurrence croissante entre pays du Nord pour attirer les migrants qualifiés

LE PASSAGE À L'ÉCONOMIE de la connaissance et le vieillissement de la population des pays du Nord conduisent ces pays à se livrer à une concurrence accrue pour attirer les migrants qualifiés – d'autant que ces derniers rapportent plus qu'ils ne coûtent aux finances publiques car ils

paient plus de taxes qu'ils ne perçoivent de prestations. En 2000, 17 millions de diplômés de l'enseignement supérieur vivaient dans un pays de l'OCDE dont ils n'étaient pas originaires (dont 60 % provenant d'un pays non membre de l'OCDE). Pratiquées depuis longtemps par les États-Unis, le Canada, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande, les politiques d'immigration sélective ont gagné l'Europe depuis les années 1990. Ces politiques restrictives se sont renforcées au cours de la dernière décennie. C'est le cas en Australie, au Canada, en Nouvelle-Zélande, où elles reposent sur des systèmes de points attribués aux candidats à l'immigration en fonction de critères liés à leurs caractéristiques démographiques, à leur capital humain et social. C'est le cas aux États-Unis qui, entre 1998 et 2003, ont fortement augmenté le quota annuel de visas délivrés aux travailleurs temporaires qualifiés (de 65 000 à 195 000). Parmi les titulaires d'un doctorat, la proportion de ceux qui sont nés à l'étranger est de 25 % aux États-Unis, 45 % en Australie, 54 % au Canada.

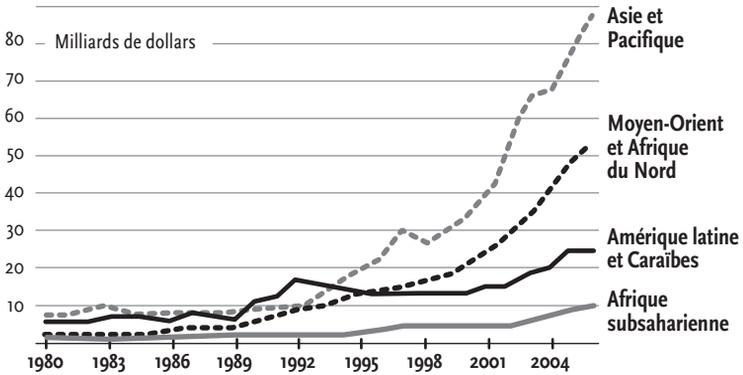
## **5. L'importance des transferts de fonds des migrants**

MARGINALISÉS EN MATIÈRE d'accueil des investissements directs étrangers, des flux financiers et de technologie, les pays du Sud maintiennent souvent une insertion dans l'économie mondiale grâce aux liens, notamment financiers, que les migrants entretiennent avec eux. Ces transferts, en dépit de leur baisse prévue en 2009 (estimée entre 5 % et 8 %), résistent et jouent en large partie leur rôle contracyclique d'assurance pour les familles restées au pays.

Leur doublement dans les années 2000 tient (i) pour environ 30 % à un effet de mesure : depuis les attentats du 11 septembre 2001, les autorités américaines et l'ensemble des institutions financières ont accru leurs efforts pour mieux évaluer ces transferts, (ii) à l'augmentation du nombre de migrants depuis le milieu des années 1990, notamment (iii) du nombre des qualifiés, qui épargnent particulièrement (15 % de leur revenu selon l'OCDE).

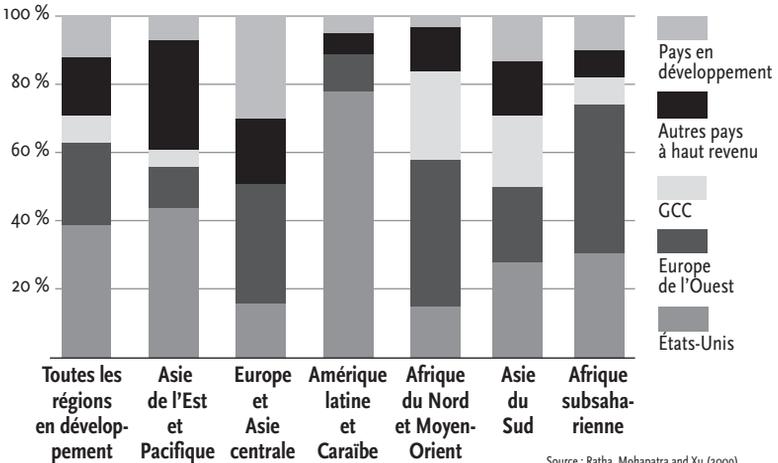
L'Afrique subsaharienne reçoit moins de 5 % de l'ensemble des envois vers les pays en développement ; l'Aide publique au développement continue à y représenter 5 % du PIB, alors que les transferts migratoires ne dépassent pas 2 %. Contrairement à certaines conclusions hâtives, les insuffisances de l'APD ne justifient pas sa réduction ou son remplacement par les transferts de fonds des migrants, car les différents flux se complètent. Au Nord du continent africain, les remises migratoires repré-

**FIGURE 2 •**  
**Évolution des transferts de fonds par région**



Source : Banque Mondiale, Rocher et Pelletier (2008)

**FIGURE 3 •**  
**Origine des remises migratoires, dans les régions bénéficiaires**



Source : Ratha, Mohapatra and Xu (2009)

sentent près de 10 % du PIB au Maroc. Du côté des pays-sources, les États-Unis arrivent en tête avec 42 milliards de dollars d'envois en 2006, suivis par l'Arabie saoudite, la Suisse et l'Allemagne. **FIGURE 2** et **FIGURE 3**

## **6. Une mesure de l'impact des migrations sur l'économie des pays de départ**

LES MIGRATIONS ENGENDRENT deux effets importants sur les pays de départ : la réception de remises migratoires, et le départ de diplômés. Dans les deux cas, les effets peuvent jouer positivement ou négativement pour l'économie du pays.

Les transferts d'argent des migrants contribuent au développement : soutien à la consommation et à la réalisation d'investissements, contribution à l'amélioration de l'état de santé et à l'accumulation de capital humain, réduction de la pauvreté transitionnelle. Au Pakistan, les enfants appartenant à des ménages comptant au moins un migrant ont aussi plus de chances d'aller à l'école et de rester plus longtemps dans le cursus scolaire (Mansuri, 2008). La plupart des travaux mettent en évidence l'existence d'un effet stabilisateur pour la croissance des économies en développement, et d'atténuation des chocs.

D'autres études soulignent les effets négatifs de ces transferts. Ils seraient source de dépendance et produiraient un « malaise hollandais » : bien que l'envoi de fonds ne soit pas d'origine rentière, il entraînerait une déformation de la composition de la production et des prix relatifs, l'afflux de devises pouvant provoquer une augmentation de la demande pour les biens non échangeables, entraînant une hausse de leur prix (Bourdet et Falk, 2006). Au niveau microéconomique, on reproche parfois aux transferts d'alimenter les tensions entre les familles « normales » et celles de migrants, suspectes de se rabattre sur des comportements rentiers ou de consommation ostentatoire (Azam et Gubert, 2005). À court terme, ces transferts migratoires accroîtraient les inégalités de revenus entre les familles capables d'envoyer des migrants à l'étranger et les autres ; toutefois à long terme, la constitution de réseaux migratoires aiderait les ménages moins riches à envoyer à leur tour certains des leurs à l'étranger.

Quant à elle, l'émigration de qualifiés a des effets différenciés selon les pays : toujours positifs pour les pays d'accueil, qui gagnent des travailleurs qualifiés qu'ils n'ont pas eu à former ; très négatifs pour les pays de départ les plus pauvres ; parfois paradoxalement positifs dans le cas des pays dont les taux d'expatriation de qualifiés sont raisonnables et qui pourront tirer parti de leur diaspora qualifiée. Les taux d'expa-

triation de qualifiés sont très élevés (32 % en moyenne) pour les petits pays les plus pauvres ; ils sont plus faibles pour les pays à population élevée (13 % en moyenne) sauf pour les plus pauvres d'entre eux (37 % pour le Kenya, 26 % pour le Vietnam). Au-delà de 15 % à 20 %, l'expatriation des qualifiés produit un cercle vicieux : moins de capital humain, c'est moins d'IDE, moins de croissance, la diminution du taux de scolarisation, le chômage des qualifiés, et donc davantage de candidats à l'émigration (Defoort, 2007). Or les politiques d'immigration sélectives des pays industriels ne tiennent pas compte de cette différence fondamentale entre les pays de départ.

### **7. Limites et effets pervers des politiques migratoires des pays développés**

LES POLITIQUES DES PAYS du Nord, en Europe en particulier, sont perverses : d'un côté des politiques sélectives qui aggravent la fuite des cerveaux pour les pays de départ, et de l'autre côté des politiques très restrictives sur les travailleurs moins qualifiés, ce qui a pour conséquence la réduction des transferts de fonds des émigrés.

Les politiques d'immigration sélective se heurtent en outre à leurs propres limites. Limites techniques d'abord. Il est en fait difficile de définir des critères mesurables permettant d'identifier les « bons candidats » à l'immigration, surtout si l'on vise non plus de simples ajustements du marché du travail à court terme, mais un soutien à long terme du développement économique. Ensuite, l'expérience montre que ces politiques migratoires ont un impact sur les entrées de travailleurs immigrés, mais peu d'effets sur leurs sorties.

Dans le cas de l'Europe, le Pacte européen sur l'immigration ne répond pas à ces limites. Il se réduit à la communautarisation au niveau européen des aspects les plus répressifs (reconduites à la frontière...), tout en conservant la divergence des politiques d'immigration nationales des pays de l'Union.

### **8. Trois propositions financières...**

L'UNE DES GRANDES INJUSTICES est le poids excessivement élevé (20% en moyenne et d'autant plus élevé que les montants transférés sont faibles) des prélèvements des organismes qui jouissent du monopole sur les transferts migratoires (Western Union, Moneygram...) compte tenu de la défiance des migrants à l'égard des systèmes bancaires des pays d'origine. L'une des priorités serait de réduire sensible-

ment ces prélèvements, qui, en outre, favorisent les transferts d'argent par des canaux informels.

Il conviendrait par ailleurs d'inciter à une association de l'Aide publique au développement aux projets collectifs de transferts d'argent par les associations de migrants en direction de leurs villages pour réaliser des travaux d'infrastructures.

Une troisième proposition d'ordre financier est une taxe sur le brain drain. Pour lutter contre les effets pervers de la fuite des cerveaux, des propositions ont été avancées dès les années 1970 par Bhagwati et Hamada (1974) : une taxe sur le brain drain serait prélevée sur les migrants ayant un haut niveau d'éducation, dont le produit serait versé à des fonds des Nations unies destinés à financer l'éducation et le développement des pays du Sud. Cette proposition reste d'actualité, même s'il convient de plutôt taxer les États des pays d'accueil que les migrants eux-mêmes. En effet, dans l'approche de Bhagwati, l'idée est que le capital humain a un coût social pour le pays d'origine du migrant mais que le bénéfice est privé car il profiterait seulement au migrant qualifié ; or le capital humain a un effet positif pour le pays d'accueil, c'est donc lui qu'il faudrait taxer.

## **9. ... et une sur la libre circulation des qualifiés**

UN AUTRE PROBLÈME relatif aux bénéfices non partagés du brain drain concerne le retour des compétences des migrants qualifiés dans leur pays d'origine. Les politiques d'aide au retour se révèlent inefficaces : peu d'entre eux regagnent leur pays d'origine, et ceux qui le font sont les moins qualifiés. Il est donc impossible de faire bénéficier les pays du Sud des compétences des migrants qualifiés. Il serait dès lors judicieux d'accorder une liberté complète de circulation des compétences avec un statut à long terme, et non un statut précaire (comme dans la loi française sur les compétences et les talents de 2003 qui instaure un statut de trois ans renouvelable une fois pour les migrants qualifiés). Car les travaux montrent que les migrants qualifiés reviennent plus difficilement dans leur pays d'origine et n'y développent pas d'activités lorsqu'ils ont des statuts juridiques précaires dans les pays d'accueil. Au total, les pays du Nord comme ceux du Sud gagneraient à une plus grande liberté de circulation des compétences et des personnes.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Azam J.-P. et Gubert F., 2005, «Those in Kayes. The impact of remittances on their recipients in Africa», *Revue Economique*, numéro spécial, Localisations, migrations, et institution, n°6
- Bourdet Y. et Falck H., 2006, «Emigrants' Remittances and Dutch Disease in Cape Verde», *International Economic Journal*, <http://www.uwm.edu/Dept/iej/forthcoming.htm>
- Bhagwati J. et Hamada K., 1974, «The Brain Drain, International Integration of Markets for Professionals and Unemployment : A Theoretical Analysis», *Journal of Development Economics*, n° 1-1974, p. 19-42
- Defoort C., 2007, «Migrations de qualifiés et capital humain. Nouveaux enseignements tirés d'une base de données en panel», thèse de doctorat de Sciences économiques, université de Lille-II
- Freeman R., 2006, «People flows in globalisation», NBER, Working Paper 12315 <http://www.nber.org/papers/w12315>, June 2006
- Mansuri G., 2008, «Migration, School Attainment and Child Labor : Evidence from Rural Pakistan», World Bank, Development Research Group
- Ratha D., Mohapatra S. et Xu Z., 2009, «Migration and Development Brief» n°8, Migration and Remittances Team, Development Prospects Group, Banque mondiale
- Ratha D., 2008, «Development Implications of Migration and Remittances: The International Remittances Agenda, Annual Meeting of the International Agricultural Trade Research Consortium : Immigration and Labor in a Global Economy», Washington DC
- Rocher E. et Pelletier A., 2008, «Les transferts de revenus des migrants : quel impact sur le développement économique et financier des pays d'Afrique subsaharienne ?», *Bulletin de la Banque de France*, n° 173.

### III

## LA MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS DANS L'ESPACE EUROMED : QUEL CADRE RÉGLEMENTAIRE, QUELLE RÉALITÉ DE TERRAIN ?

HELENA VALDENASSI

*Janvier 2009*

CETTE CONTRIBUTION porte sur la mobilité des professionnels dans l'espace euro-méditerranéen. Le texte résume les principaux résultats d'une étude menée pour Ipemed dans deux objectifs. Il s'agissait d'abord, en analysant le débat à l'échelle tant européenne qu'internationale, d'identifier les outils juridiques et politiques qui pourraient faciliter la mobilité des professionnels travaillant sur les deux rives de la Méditerranée. Il s'agissait ensuite de mener une enquête de terrain afin d'identifier les besoins et problèmes concrets que ces professionnels (ici les membres de réseaux professionnels transméditerranéens) rencontrent en matière de mobilité dans l'exercice quotidien de leurs fonctions ou dans la mise en place de projets.

## I. Migration et développement: débats et outils pour les migrations professionnelles

CETTE PREMIÈRE SECTION<sup>(1)</sup> expose les grandes lignes du débat qui est mené au sein des institutions internationales autour du rapport entre migration et développement. Puis elle analyse les politiques et le cadre réglementaire que l'Union européenne met en place notamment en ce qui concerne les migrations circulaires. Une attention particulière est portée à la «carte bleue» européenne pour les travailleurs hautement qualifiés, approuvée au mois de novembre 2008 par le Parlement européen, et que le président Barroso avait présentée ainsi : « *En adoptant aujourd'hui la proposition relative à la carte bleue européenne, nous adressons un signal clair : les migrants hautement qualifiés sont les bienvenus dans l'Union!* »

### 1.1. Le débat international sur les mobilités professionnelles

AU COURS DES DERNIÈRES années, le lien entre migration et développement est devenu un véritable débat international. L'examen des discours tenus par les institutions les plus concernées permet d'en comprendre les principales tendances.

Née au sein des Nations unies en 2003, la Commission mondiale sur les migrations internationales (CMMI) a pour objectif de renforcer la gouvernance des migrations internationales au niveau national, régional et global. Quelques années plus tard et suite au Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui avait eu lieu au sein de l'Assemblée générale de l'ONU, a été créé le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) ; ce processus informel permet aux gouvernements des pays développés et en voie de développement et aux ONG d'aborder les méthodes pratiques pour le renforcement des liens mutuellement bénéfiques entre la migration et le développement. La première réunion du FMMD à Bruxelles en juillet 2007<sup>(2)</sup> a eu pour objectif la « *compréhension des opportunités et des défis de la migration sur le développement et vice-versa* » et l'identification des moyens pratiques à mettre en place aux niveaux national, régional et international. L'idée de ces deux organismes est de promouvoir les

---

(1) Ce volet de l'étude s'est concentré sur : (i) les institutions internationales telles que la CMMI, le FMMD ; (ii) l'Union européenne ; (iii) des *think tanks* et les centres de recherche qui travaillent sur les migrations, notamment en relation au contexte euro-méditerranéen : Imiscoe, Carim, Cespi, Iemed, RIM-Réseau Institutions de la Méditerranée.

(2) Ses éditions 2008 (Manille) et 2009 (Athènes) ont mis l'accent sur les droits des migrants.

migrations internationales comme un facteur positif dans les stratégies de croissance économique des pays industriels et en développement.

Des schémas de migration circulaire pourraient dans ce cadre tenir un rôle primordial. Dans son rapport conclusif destiné à fournir des recommandations au secrétaire général des Nations unies et aux gouvernements, la CMMI (2005) soutient que « *l'ancien paradigme de l'établissement permanent des migrants fait place progressivement à des migrations temporaires et circulaires* », et souligne la nécessité de « *saisir les opportunités en matière de développement que cet important changement dans le modèle de migration offre aux pays d'origine* ». Dans le but de réaliser ce changement de paradigme<sup>(3)</sup> la CMMI a proposé quelques lignes d'action, encore plutôt génériques :

- a) la CMMI appelle à résoudre la tension, en matière de migration et mobilité, entre les intérêts des États et ceux du marché du travail et des entreprises. Elle recommande que les gouvernements et le secteur privé examinent conjointement les entraves existantes aux mobilités professionnelles « *en vue d'éliminer celles qui empêchent les entreprises de déployer les bonnes personnes au bon endroit et au bon moment* » ;
- b) consciente des difficultés engendrées par ce type de migration, la CMMI recommande aux pays d'origine et de destination d'ouvrir un dialogue sur la mise en place de nouveaux programmes de migration temporaire de travailleurs. Elle suggère de s'appuyer sur le cas des Philippines ;
- c) la Commission encourage la poursuite des négociations du mode 4 de l'AGCS<sup>(4)</sup>. Elle estime que cet accord peut représenter une première étape vers la libéralisation du marché du travail. Il « *pourrait ouvrir aux travailleurs professionnels et semi qualifiés des pays en développement, l'accès à des possibilités d'emploi dans les pays industrialisés* »<sup>(5)</sup>.

(3) Il s'agit d'un changement de paradigme au niveau du *policy making*, parce que les migrations circulaires elles-mêmes ne sont pas un phénomène nouveau ; voir le texte de Philippe Fargues (2008) sur les migrations circulaires, disponible sur le site [www.carim.org/circularmigration](http://www.carim.org/circularmigration). Le Rapport 2009 du Carim fait le point sur les migrations circulaires dans la région : Fargues, dir., 2009, disponible sur <http://www.carim.org>

(4) L'Accord général sur le commerce des services (AGCS) est le premier accord commercial multilatéral contraignant qui vise expressément les mouvements de personnes. L'AGCS établit quatre modes, ou façons, possibles de vendre des services entre pays membres de l'OMC. Le mode 4 a des incidences directes pour les concepteurs de politiques migratoires : il est défini comme étant « *la fourniture d'un service par un prestataire de services d'un Membre grâce à la présence de personnes physiques ressortissantes d'un État membre sur le territoire d'un autre Membre* ». Voir notamment (Sopemi 2008) p. 144.

(5) (CMMI 2005) p.21.

La CMMI promeut un paradigme fondé sur des migrations temporaires et circulaires. Un tel paradigme, qui valorise notamment une croissance de la mobilité et de la circulation des cerveaux, offrirait selon elle des opportunités significatives pour le développement des pays d'origine et d'accueil. Mais pour autant, le concept de migration circulaire reste assez vague dans les textes de la Commission.

Le Forum mondial sur la migration et le développement partage cette optique. Comme la CMMI, le FMMD encourage les gouvernements à mettre en place un partenariat public-privé pour valoriser la mobilité professionnelle. Le FMMD prône lui aussi l'élargissement du mode 4 de l'AGCS, qui offre selon lui un cadre multilatéral « *disponible sur une base non discriminatoire à tous les États membres de l'OMC* »<sup>(6)</sup> permettant d'éviter une myriade d'accords bilatéraux distincts. Le FMMD souligne la nécessité d'étudier la mise en place de schémas migratoires tels que la migration temporaire et la migration circulaire, en accordant un intérêt particulier à la migration des travailleurs hautement qualifiés : « *La migration circulaire devrait être concrètement testée comme une mesure de politique mutuellement bénéfique entre les pays d'origine et de destination. Il faudrait lancer des projets pilotes, assortis de la surveillance adéquate, afin d'évaluer leur efficacité et leur intérêt.* »

Comme le relèvent Philippe Fargues ou Ferruccio Pastore (2008), la migration circulaire occupe donc une place fondamentale dans le débat international, mais reste une notion floue qui n'est pas encore opérationnelle.

## 1.2. L'UE et l'approche globale « migration et développement »

LA COMMISSION EUROPÉENNE, dans la conclusion de la communication relative aux migrations circulaires et aux partenariats pour la mobilité entre l'Union européenne et les pays tiers, déclare elle aussi le besoin d'une définition plus détaillée de la notion et de son application concrète. En attendant, la Commission se contente de la définition générale suivante de la migration circulaire : « *forme de migration gérée de façon à permettre un certain degré de mobilité licite, dans les deux sens, entre deux pays* »<sup>(7)</sup>.

L'UE a en effet contribué au débat avec la CMMI et le FMMD sur le lien entre migration et développement. Depuis le sommet de Hampton Court de 2005, l'Union a tenté de formuler une approche globale des migrations et d'approfondir la coopération avec les pays d'origine et de

---

(6) (FMMD 2007) p. 71.

(7) [COM (2007) 248 final].

transit des migrations. En 2006, la Commission a proposé d'inclure l'immigration légale et l'intégration dans les politiques intérieure et extérieure européennes ; le Conseil européen a déclaré que la question des migrations est une des priorités de l'Union. Cependant les difficultés sont très vite apparues : les débats autour du livre vert sur la migration économique (2005), qui relançait la proposition de directive de la Commission relative aux « *conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi salarié ou de l'exercice d'une activité économique indépendante* », ont révélé les oppositions des États membres à l'idée d'autoriser les ressortissants de pays tiers (même si résidant depuis longtemps dans un État membre) à exercer librement leur activité sur l'ensemble du territoire de l'Union, comme les citoyens européens.

Il faut dire que l'histoire européenne des politiques migratoires est caractérisée par l'hétérogénéité des politiques nationales, des traditions d'immigration et des situations géographiques. Tous les États membres n'ont pas le même régime migratoire : le Royaume-Uni et l'Irlande ne participent pas à la politique commune d'immigration et d'asile, même s'ils ont signé la Convention de Dublin sur l'examen des demandes d'asile. Le Danemark, membre de l'espace Schengen, ne prenait pas part aux dispositions du titre IV du Traité d'Amsterdam sur l'immigration et l'asile, bien qu'il prenne part à la politique commune des visas. L'Islande et la Norvège, qui appartiennent à l'Union douanière nordique, et les pays candidats à l'Union sont en revanche tenus d'adopter l'intégralité du dispositif Schengen et de la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures. On comprend aisément que ces différences internes créent des difficultés au cours des négociations et des décisions législatives.

L'approche européenne de la question migratoire s'inscrit par surcroît dans une préoccupation prioritairement tournée vers le contrôle des mobilités et la lutte contre l'immigration illégale, bien davantage que vers la promotion d'une mobilité légale. D'où le manque actuel de possibilités de mobilités pour les ressortissants des pays tiers, qu'il s'agisse de migrations circulaires, temporaires ou de mobilités pour les migrants hautement qualifiés.

On en a eu un exemple saisissant lorsqu'il s'est agi de statuer sur les demandes de mobilité des travailleurs venus des nouveaux États membres d'Europe centrale et orientale entrés dans l'UE en 2004. Le traité d'adhésion à l'Union européenne permettant d'introduire des « mesures transitoires », a en effet accordé la possibilité à l'Allemagne, à l'Autriche, au Danemark et à la Belgique de ne pas ouvrir leurs marchés du travail à

tous les pays de l'UE. Les dispositions dites « 2+3+2 ans » obligent les États membres à indiquer en mai 2006, puis en mai 2009, s'ils ouvriront leur marché du travail ou s'ils maintiendront les restrictions à la libre circulation des travailleurs venus des nouveaux États membres (Peco) ; les restrictions prendront définitivement fin le 30 avril 2011. En ce qui concerne les travailleurs en provenance de Roumanie et de Bulgarie, qui ont adhéré à l'UE le 1<sup>er</sup> janvier 2007, un système de restrictions semblable au « 2+3+2 » a été mis en vigueur et restera donc valable jusqu'en 2014.

C'est dans ce contexte que l'Union européenne cherche à définir et mettre en place, en prêtant une attention particulière à l'Afrique et notamment à la Méditerranée, un cadre cohérent pour une approche globale en matière de migration et de développement, notamment en matière de migrations circulaires et temporaires.

Le premier document à proposer de réelles lignes d'action a été le Programme d'action relatif à l'immigration légale (2005). Il soulignait le besoin de main-d'œuvre de l'UE, dans tout l'éventail des qualifications depuis les non qualifiés jusqu'aux professionnels diplômés du supérieur, aujourd'hui et dans le futur. La Commission préparait alors une directive cadre et quatre directives spécifiques, qui devaient toutes promouvoir les migrations circulaires. La directive cadre de 2007 vise à instituer une demande unique de titres combinés (permis de travail et titre de séjour) et à garantir un cadre commun de droits aux ressortissants de pays tiers occupant un emploi légal sur le territoire d'un État membre. Les quatre directives spécifiques déterminent les conditions d'admission et les procédures spécifiques pour différents types de migrants économiques. Voici comment elles promeuvent la migration circulaire<sup>(8)</sup> :

---

(8) D'autre part la Commission proposait de modifier dans un sens plus favorable aux migrants un ensemble d'outils législatifs en vigueur : le statut de résident de longue durée ne serait plus révoqué en cas d'absence du territoire de la communauté pendant une période de douze mois consécutifs, mais pendant une période étendue à deux voire trois ans ; la Commission proposait également des procédures d'admission simplifiées pour ceux qui ont précédemment travaillé en tant que chercheurs ou étudié dans un pays membre de l'UE ; et l'introduction de permis de séjour pour entrées multiples qui permette aux détenteurs de s'absenter du territoire de l'UE pour de longues périodes sans perdre le droit de séjour. Par ailleurs, et suite à la réunion informelle du groupe « Visas » qui s'est tenue à Ljubljana en janvier 2008, la Commission et certains États membres ont envisagé pour la première fois d'instaurer l'équivalence des visas de type D (visa de long séjour) et de type C (visa de court séjour). Exposé dans la communication COM(2009)91, ce projet vise à rétablir la philosophie qui était à la base de l'espace Schengen selon laquelle toute personne résidant légalement dans un État membre doit pouvoir circuler librement dans l'espace Schengen pour des séjours n'excédant pas trois mois par semestre. Les visas de longs séjours de type D auront les mêmes effets qu'un titre de séjour en ce qui concerne la circulation dans l'espace Schengen (cf. annexe 1, page 96).

- travailleurs saisonniers : introduction d'un permis pluriannuel de résidence et travail ;
- stagiaires rémunérés : possibilité pour les ex-stagiaires de retourner en Europe pour des périodes limitées afin d'effectuer d'autres périodes de formation ;
- migrants hautement qualifiés : procédures d'admission pour tous ceux qui ont déjà séjourné légalement sur le territoire d'un État membre ; création d'une « carte bleue » (directive approuvée par le Parlement européen le 20 novembre 2008).

### 1.3. La carte bleue répond-elle aux besoins de mobilité des travailleurs qualifiés des pays tiers ? <sup>(9)</sup>

UN AN APRÈS SON LANCEMENT par le commissaire européen France Frattini, la proposition de directive du Conseil européen « *établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié* », mieux connue sous le nom de projet de « carte bleue » européenne, a été adoptée par le Parlement européen en session plénière le 20 novembre 2008, malgré les fortes dissensions entre les groupes politiques <sup>(10)</sup>.

La carte bleue répond à l'objectif de renforcer la compétitivité de l'économie européenne. Rappelons que 50 % des migrants qualifiés originaires du Maghreb partent pour les États-Unis ou le Canada, où une véritable politique d'attraction est menée en direction des diplômés, contre seulement 5,5 % pour l'Europe. Le pacte vise donc à faciliter la venue des migrants qualifiés en Europe en remplaçant les vingt-sept régimes de visa différents par un seul et même système européen. On résume ci dessous les principales différences avec la carte verte américaine, son modèle d'inspiration. **TABLEAU 1**

#### À qui s'adresse la carte bleue ?

LA CARTE BLEUE s'adresse aux ressortissants d'un pays tiers à la recherche d'un emploi hautement qualifié. La directive prévoit deux cas de figure : elle concerne soit les ressortissants d'un pays tiers hautement qualifiés déjà présents légalement sur le territoire d'un État membre,

(9) Anaïs Faure Atger et Elspeth Guild font un point sur la carte bleue européenne dans « L'accès au travail des ressortissants de pays tiers en Europe : comparaison des législations de neuf États membres » (Faure et Guild 2009) p. 136.

(10) La carte bleue a été définitivement entérinée en mai 2009, et entrera en vigueur dans les différents États membres d'ici 2011.

TABLEAU 1

	Carte bleue européenne	Carte verte américaine
résidence	ne donne pas le droit à la résidence	procure un droit à la résidence de dix ans
durée	valable trois ans et renouvelable	valable dix ans et renouvelable
mobilité	autorise la liberté de mouvement pour le détenteur et sa famille dans tous les États membres après trois ans	donne le droit de vivre et de travailler dans tous les États des États-Unis
citoyenneté	après cinq ans les détenteurs de carte bleue peuvent obtenir un statut de résident de longue durée	les détenteurs de carte verte peuvent demander la citoyenneté américaine après cinq ans

soit ceux qui sollicitent l'entrée et le séjour dans l'Union européenne. Le concept de travailleur hautement qualifié a été un point de controverse. La résolution du Parlement distingue deux groupes de personnes : d'une part les personnes disposant d'un diplôme de l'enseignement supérieur, d'autre part les personnes disposant de qualifications professionnelles. Dans ce dernier cas le travailleur devra prouver avoir travaillé au moins cinq ans dont deux à un poste de haut niveau. Dans les deux cas, le travailleur doit exercer un travail en tant que salarié.

#### *Définition par le salaire*

UN AUTRE POINT de controverse a été celui du salaire. Dans la proposition de directive, «*la rémunération doit être au moins égale à 1,7 fois la rémunération moyenne brute de l'État membre concerné*» et «*ne doit pas être inférieure aux rémunérations que reçoit ou recevrait un travailleur comparable dans le pays d'accueil*». Alors que les ministres des États membres s'étaient précédemment mis d'accord sur 1,5 et que les propositions initiales du Parlement n'évoquaient même qu'un salaire trois fois supérieur au salaire mensuel minimum national, la directive augmente donc les exigences de rémunération et durcit le critère d'admission. Atger et Guild (2009) rappellent en outre qu'une assurance médicale est requise pour toute la famille.

#### *Validité de la carte bleue et droit de mouvement*

LA DURÉE DE VALIDITÉ de la carte bleue a été fortement débattue. Le Parlement a proposé une validité initiale de trois ans, à faire valoir dans un premier État membre, renouvelable ensuite deux autres années si le contrat de travail le permet. Si la période couverte par le contrat de travail est inférieure à trois ans, la carte bleue sera émise pour la durée du

contrat plus six mois (le contrat de travail doit être valable au moins un an dans l'État membre concerné). Après trente-six mois de séjour légal dans le premier État membre en tant que titulaire d'une carte bleue européenne, l'intéressé sera autorisé, tout en résidant dans ce premier État, à exercer un emploi hautement qualifié dans un deuxième État membre. Le chômage ne constitue pas en soi une raison pour retirer ou ne pas renouveler une carte bleue européenne, à condition qu'il ne s'étende pas sur plus de six mois consécutifs.

#### *Points de blocage : encore le brain drain*

CERTAINS POINTS DE BLOCAGE ont longtemps constitué un obstacle à l'approbation de la directive par le Conseil européen début 2009 : il s'agissait principalement de réserves concernant certains secteurs du marché de travail, et la question toujours sensible de la « fuite des cerveaux » sur laquelle de nombreux groupes politiques et acteurs européens ont insisté.

#### *Points non clarifiés*

DES IMPRÉCISIONS demeurent sur le droit de mouvement à l'intérieur de l'Union européenne au cours des trois premières années puis lors des deux années suivantes. Alors que l'objectif affiché est d'encourager la mobilité géographique des travailleurs hautement qualifiés, plusieurs points nécessitent d'être éclairés : de quelle réelle liberté de circulation disposera le titulaire de la carte bleue européenne à l'intérieur de l'UE<sup>(10)</sup> ? Quelle est l'exacte articulation entre mobilité géographique et professionnelle dans cette période initiale ? Par ailleurs, le délai effectif de délivrance de la carte bleue n'est pas clair. Si la proposition de directive initiale prévoyait un délai de réponse de la part des autorités compétentes des États membres situé entre 30 et 90 jours, le nouveau texte a fixé la délivrance des documents aux « plus brefs délais ». Les entre-

(10) Le rapport du CAE sur l'immigration évoque pourtant les avantages économiques qu'il y aurait à favoriser les mobilités d'immigrés au sein de l'UE : « *Un volant mobile d'immigrés conduirait à amortir les chocs macroéconomiques dans la zone euro grâce à la mobilité du travail entre pays membres. Or [...] il n'existe pas de politique européenne d'autorisation de séjour qui permette la libre circulation des migrants extracommunautaires. Les politiques migratoires mises en place, tant au niveau national qu'au niveau européen, ne semblent pas prendre en compte ce type de bénéfices économiques. Bien que les études empiriques invitent à être prudent à propos de ces effets fluidifiants de l'immigration, une politique globale au niveau de l'Union européenne, avec contrôle des flux d'entrée dans l'Union mais libre mobilité des travailleurs étrangers en son sein, aurait le mérite de limiter les divergences macroéconomiques entre pays de la zone euro et donc d'augmenter la viabilité de la monnaie unique.* » (Saint Paul 2009) p. 243.

prises consultées, de leur côté, affirment qu'elles ne peuvent pas attendre plus de deux semaines, faute de quoi le système de carte bleue perdrait tout son intérêt.

ON LE VOIT, la carte bleue concerne strictement les travailleurs très qualifiés et sera mis en pratique au travers d'un dispositif compliqué, restrictif et imprécis sur certains aspects. Un tel projet, en l'état, peut-il satisfaire les besoins des entreprises et des réseaux professionnels méditerranéens ? Est-il au moins un outil pertinent pour les catégories de travailleurs visés ? Le développement des activités des entreprises dans l'espace euro-méditerranéen ne suppose-t-il pas d'autres types de mobilité et un ciblage plus large des catégories professionnelles ?

Même si ce bilan des décisions européennes en matière de mobilité professionnelle montre une certaine volonté de changement, les outils demeurent restreints. Dans sa déclaration inaugurale comme dans ses programmes dédiés à la migration et la mobilité, l'Union pour la Méditerranée semble quant à elle disposer de perspectives très limitées. Malgré l'importance accordée à la question des migrations, la déclaration de Marseille de novembre 2008 ne propose aucune ligne d'action réelle. Le projet Euromed Migration II<sup>(11)</sup> se trouve quant à lui toujours à l'état embryonnaire. Bien qu'ayant pour but de renforcer la coopération euro-méditerranéenne dans la gestion de la migration à travers des mécanismes promouvant l'immigration régulière, il ne laisse entrevoir que peu de mesures concrètes.

## 2. La mobilité des professionnels des réseaux transméditerranéens : quelles réalités ?

### 2.1. Objectif de l'enquête

LES OBJECTIFS de la seconde partie de l'étude étaient (i) de comprendre les réalités quotidiennes de terrain en matière de mobilité pour ces professionnels et les stratégies qu'ils mettent en place pour surmonter les difficultés rencontrées ; (ii) de saisir l'importance que ces acteurs attachent à la mobilité dans la réalisation de leurs projets. L'échantillon de cette étude exploratoire a été constitué par les réseaux professionnels transméditerranéens identifiés par Ipemed et avec lesquels l'Institut tra-

---

(11) <http://www.euromed-migration.eu/>

vaile. Dix-neuf réseaux professionnels ont été contactés ; treize d'entre eux ont apporté leur contribution (dix entretiens réalisés et douze réponses aux questionnaires reçus) <sup>(12)</sup>.

## 2.2. Résultats

LES RÉPONSES les plus significatives ont été apportées par les réseaux professionnels ayant eux-mêmes développé une réflexion sur les enjeux de la mobilité professionnelle ; c'est le cas de l'Afaemme<sup>(13)</sup>, qui, dans le cadre de l'initiative européenne « European Worker's Mobility », a publié en 2007 un rapport sur les obstacles et les avantages liés au déplacement des travailleurs d'un État membre de l'UE à un autre. Selon l'association, les principales entraves à la mobilité dans l'espace euro-méditerranéen sont le manque de connaissance du cadre légal et des différences entre les systèmes de travail des différents pays ; au Nord, la fermeture du marché du travail européen aux étrangers et parfois les préjugés sociaux qui compliquent les liens commerciaux avec les pays du Sud ; au Sud, la difficulté de créer un partenariat pour développer des relations d'affaires.

Pour peu nombreux qu'ils soient dans le cadre de cette première étude exploratoire, les douze questionnaires remplis apportent tout de même des enseignements intéressants. Le premier est que ces réseaux professionnels rencontrent bien des difficultés de mobilité – alors que leur vocation même est d'être des outils de connexion entre les deux rives. Tous ont développé une mobilité entre les deux rives, d'une manière assez équilibrée entre le Nord → Sud et le Sud → Nord (mais rarement Sud-Sud), et d'une manière plus ou moins fréquente : pour cinq réseaux sur douze ces mobilités sont fréquentes, pour sept sur douze elles sont rares – surtout du fait de la difficulté à obtenir les visas (et plus marginalement pour des raisons de coûts de déplacements). La plupart n'ont pas trouvé de solution pour surmonter les problèmes auxquels ils font face ; la majorité voient comme seules solutions la collaboration et la persévérance...

Ceux qui trouvent des solutions au problème des visas le font à travers des certificats permettant l'obtention de visas à entrées multiples, l'achat de billets d'avion via le site étranger des compagnies aériennes

(12) Euromed postal, Medelec, FCM, Copeam, Afaemme, Medener, Med Fer, Med Urba, Club PPP, Reage, Arome, Anima, Institut de la Méditerranée/Femise, qu'Ipemed remercie chaleureusement.

(13) Association of organisations of mediterranean businewomen.

européennes, ou encore à travers l'utilisation maximale de conférence calls, Skype, etc. On mesure la différence avec les grandes entreprises et organisations qui, elles, peuvent se permettre d'avoir du personnel spécifiquement dédié à l'obtention de visas.

Le deuxième enseignement est que la demande de mobilité concerne surtout les qualifiés et surtout les très courts séjours récurrents (nombreux allers-retours d'une rive à l'autre). Dans la plupart des cas en effet, ce sont les directeurs qui se déplacent (9/12), suivis immédiatement par les cadres supérieurs (8/12), les cadres opérationnels (6/12) puis les techniciens supérieurs (4/12). Dans seulement pour deux cas sur douze il s'agit d'étudiants ou de travailleurs non qualifiés. La plupart se déplacent de trois à six fois par an. Les colloques (9/12) et les réunions de projet (8/12) sont les raisons principales des déplacements ; viennent ensuite les projets de formation, sous forme de séminaires ponctuels ou de sessions de formation continue.

Le troisième enseignement est que la plupart de ces réseaux (9/12) considèrent que le développement de la mobilité est un enjeu dont dépend le succès de leur activité. La plupart (8/9) ont besoin de développer une mobilité bidirectionnelle équilibrée entre les deux rives et plutôt de courte durée (8/12). La catégorie de professionnels pour laquelle ils prévoient avoir davantage besoin de mobilité sont les cadres supérieurs.

Les solutions préconisées sont : la mise en place d'un passeport spécial pour les professionnels qualifiés, hommes d'affaires, étudiants, migrants réguliers ; des visas avec entrée multiple ou à courte durée renouvelable ; la généralisation d'un système automatique d'acquisition de visa par Internet.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Afaemme 2007, « Mobility and Equality: Entrepreneurial Participation Towards an European Labour Market », <http://www.afaemme.org/publications.php>
- Banque mondiale, 2009, *Shaping the future. A Long-term perspective of People and Job Mobility for the Middle East and North Africa*
- Commission des communautés européennes, 2005, « Livre vert sur un approche communautaire de la gestion des migrations économiques », COM (2004) 811 final
- Commission mondiale sur les migrations internationales, 2005, « Les Migrations internationales. Les migrations dans un monde interconnecté : nouvelles perspectives d'action »
- Fargues Ph., 2008, *Circular migration: is it relevant for the south and east of the Mediterranean*, Carim-AS 2008/40
- Fargues Ph., 2008, *Emerging demographic patterns across the Mediterranean and their implications for migrations through 2030*, Migration Policy Institute
- Fargues, Ph., dir., 2009, « Migrations méditerranéennes, Rapport 2008-2009 », Carim
- Faure Atger A. et Guild E., 2009, « L'accès au travail des ressortissants de pays tiers en Europe : comparaison des législations de neuf États membres », in Gilles Saint Paul dir., 2009, « Immigration, qualifications et marché du travail », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, n°84, La Documentation française
- FMMD, 2007, « Rapport du premier Forum mondial migration et développement », Bruxelles
- Le Bras H. et Fargues Ph., 2008, *Les mouvements des personnes en Méditerranée : des migrations à la mobilité*, CNRS, revue *Strates* n°15, p.119-129
- Pastore F., 2008, *La migration circulaire*, réunion d'experts sur la migration légale préparatoire à la deuxième conférence ministérielle euro-africaine sur migration et développement-FIIAPP
- Saint Paul G., dir., 2009, « Immigration, qualifications et marché du travail », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, n°84, La Documentation française
- Sopemi, 2008, *Rapport du SOPEMI. International Migration Outlook*, OECD

## IV

# COMPTE-RENDU DES DÉBATS D'IPEMED

IPEMED A ORGANISÉ ou participé à plusieurs débats sur les mobilités méditerranéennes en 2009-2010, que ce soit dans le cadre de son Comité scientifique, lors du *petit déjeuner* que l'Institut a consacré aux mobilités le 2 octobre 2009, ou lors de différents échanges avec des organismes publics. La présente section en restitue la teneur<sup>(1)</sup>.

---

(1) Ont notamment participé à ces débats : Charles Abdallah, Pierre Beckouche, Ali Bensaad, Philippe Fargues, Jean-Louis Guigou, Abderrahmane Hadj Nacer, Robert Kasparian, Robert Lanquar, Hervé Le Bras, El Mouhoub Mouhoud, Macarena Nuno, Jacques Ould Aoudia, Helena Valdenassi.

## Réactions au rapport d'Hervé Le Bras

L'ACCORD EST LARGE avec le texte pour dire que la politique est plus important pour analyser l'évolution de la population européenne, que la démographie elle-même : la démographie de l'UE s'explique davantage par l'élargissement que par les taux de fécondité. Par ailleurs, le rapport dégonfle utilement le mythe de la pression démographique depuis le Sud. Le défi des mobilités Nord-Sud en Méditerranée n'est plus démographique ; il peut être culturel, et il est surtout économique, en tout cas il n'est pas d'abord démographique. Sur le plan culturel, une hypothèse intéressante et reprise des travaux de Philippe Fargues et Youssef Courbage, est que la différence de destinations des migrants (l'Europe de l'Ouest pour les migrants du Maghreb, le Golfe pour ceux du Machrek) a des effets retour de différenciation forte entre Psem de l'Ouest et Psem de l'Est, notamment en termes de fécondité<sup>(2)</sup>. Sur le plan économique, l'accord est large pour dire que les mobilités dépendront bien davantage des besoins du marché du travail, que de données purement démographiques. Comme le dit Jacques Ould Aoudia, il n'y a pas d'arithmétique simple qui croiserait déficit démographique et migrations : les migrations s'effectuent pour des raisons économiques, pas pour combler une baisse démographique. Robert Kasparian va dans le même sens : le facteur clé des migrations est le marché du travail.

Deux autres motifs sont évoqués : le désir de liberté politique et de perspectives d'avenir dans les pays qui en sont privés (Abderrahmane Hadj Nacer) ; et le tourisme, près d'un cinquième des mobilités de tourisme en Méditerranée mobilisant d'une manière ou d'une autre les diasporas – mais il est vrai que ces mobilités associent souvent tourisme, famille et travail (Robert Lanquar).

Du côté Sud paradoxalement, on n'a pas forcément pris conscience de la nouvelle donne démographique et migratoire. Par exemple, le Maghreb ne paraît pas avoir anticipé la transition démographique : on commence à fermer des écoles, tout en n'ayant rien préparé pour les personnes âgées. Quant au *demographic gift* (fin de transition démographique : peu d'enfants et peu de retraités à charge) dont bénéficieraient les pays de la rive sud, il ressort éclairé par le texte d'Hervé Le Bras : en

---

(2) Philippe Fargues détaille cet impact culturel du pays de séjour sur les pratiques des migrants, notamment en matière familiale, dans (Fargues 2010). Constatation empirique de Jacques Ould Aoudia également, dans le cadre de l'activité de l'ONG « Migrations et développement » dans l'Atlas marocain, où la venue chaque été des migrants dans les villages a tendance à aligner un certain nombre de pratiques sociales et familiales locales, notamment la natalité, sur celles des cousins émigrés.

réalité, tout dépend du degré de mobilisation des personnes en âge de travailler. De fait, le contexte institutionnel peut faire en sorte, ou non, que les personnes en âge de travailler travaillent. La vraie condition est que les décideurs en place veuillent le développement, soient issus des élites des secteurs économiques productifs, et non des secteurs de rente. Du reste les scientifiques n'ont jamais prétendu que cette «aubaine démographique» jouait mécaniquement. Il faut bien des conditions politiques et institutionnelles pour en profiter. De telles conditions étaient par exemple réunies dans les pays d'Asie de l'Est qui ont opéré leur décollage économique pendant leur période de *demographic gift*; leurs élites étaient favorables au développement, et projetaient une vision stratégique crédible à leur société. Pour le moment, les Psem ne réunissent pas ces conditions.

Le rapport Le Bras suscite aussi quelques interrogations. D'abord sur les migrants dits définitifs. Ils sont aussi une réalité, en Méditerranée; on ne peut réduire les mouvements de personnes d'aujourd'hui et de demain à des mobilités circulaires; il y a, et il y aura, des migrations «définitives» – les migrants définitifs étant par ailleurs eux aussi de plus en plus mobiles. Jacques Ould Aoudia insiste sur la nécessité de tenir compte de deux pratiques qui peuvent correspondre à des temps différents dans la vie d'un migrant: le «migrant circulaire», mobile, jeune, célibataire, et formé, peut finir par prendre femme (ou mari) dans le pays d'accueil, fait des enfants, la circulation en étant alors ralentie; on a posé son sac, on fait souche, même si on garde le contact avec le pays d'origine.

Ensuite sur le coût du brain drain pour les pays de départ. Si l'on veut que cette approche favorable aux mobilités emporte l'adhésion des politiques – sans parler de l'opinion publique – il faut la compléter par l'approche économique de l'émigration, car certains problèmes sont moins mineurs que le texte ne le suggère; c'est ce que montre le texte d'El Mouhoub Mouhoud.

Enfin sur l'approche politique des migrations méditerranéennes. Cette approche porte indiscutablement, la comparaison avec les migrations depuis les Peco est effectivement pleine d'enseignements – pourquoi l'Europe ne réussirait-elle pas avec les Psem ce qu'elle est en train de réussir avec les Peco? Cela dit, l'empreinte de la perception de la coupure Nord-Sud en Méditerranée reste énorme; le dessein politique reste loin d'une vraie intégration régionale, alors que lorsque l'Espagne, Grèce puis les Peco sont entrés dans l'UE, il y avait une réelle adhésion politique. On ne trouve rien d'équivalent en Europe à l'égard des Psem,

et sur la rive sud le désir de fuir peut être très fort (Algérie...). Et donc en matière de mobilités libres, le volontarisme politique fonctionnerait sans doute moins pour les Psem qu'il ne fonctionne pour les Peco. Par conséquent la migration pourra, dans le cas des Psem, sans doute moins que pour les Peco servir d'ajustement sur les marchés du travail ; car les Polonais peuvent revenir chez eux puis repartir facilement en toute légalité si la conjoncture s'améliore – ce n'est pas le cas des migrants issus des Psem. On le sait, moins la mobilité est facile, plus les migrations ont tendance à être « définitives ».

### Les réponses de l'auteur

#### 1) *Sur le clivage Nord-Sud en Méditerranée et les freins à la mobilité*

LE CLIVAGE EXISTE, mais les choses peuvent changer rapidement. Les politiques sont déterminantes à cet égard, davantage que les « mentalités » ou les « mœurs ». C'est ce que montrent les travaux sur les préférences des Français à l'égard des immigrants en 1954 : les avant-derniers du classement étaient les Algériens, les derniers étaient... les Allemands ! On trouve le même phénomène à l'occasion de l'arrivée des Allemands de l'Est en Allemagne de l'Ouest : « *plutôt des Turcs que des Allemands de l'Est* » disait-on alors, car on considérait que les Allemands de l'Est travaillaient mal. Les choses changent donc rapidement, quand les politiques sont actives. Mais il est vrai que si les politiques franco-allemandes de rapprochement ont été intenses, on ne trouve aujourd'hui rien d'équivalent sur le plan franco-algérien par exemple.

De même, on peut être optimiste sur le rôle des mobilités dans l'ajustement des marchés du travail. Car il y a tout de même, dès aujourd'hui, beaucoup de mouvements (allers-retours) ; au bout de cinq ans en France, 40 % des immigrés qui sont entrés sont repartis ; pour quatre entrées de Turcs en Allemagne, il y a trois sorties. Un va et vient s'instaure. Enfin les nationalités acquises (Français, Italien...) favorisent les mobilités, les immigrés acquièrent une nationalité européenne aussi pour pouvoir circuler librement dans l'espace régional. Il est indiscutable que le cas de la mobilité des Polonais en Europe est extrême, mais il signale une tendance générale.

## 2) Sur le rôle des migrations sur le comportement culturel notamment en matière de fécondité

CETTE HYPOTHÈSE avancée par Fargues et Courbage est très intéressante, mais cela ne constitue sans doute qu'une composante d'un phénomène complexe. Par ailleurs, ces transformations varient d'un pays à l'autre : pour le Maroc et la Tunisie, l'influence des migrations est nette, elle l'est peut-être moins dans le cas de l'Algérie. Mais surtout, et au-delà de ces différences d'un pays à l'autre, il faut bien voir le mouvement général de baisse de la fécondité, indépendamment de la géographie des destinations des migrations. L'Iran est un exemple extrême : entre 1985 et 2005 le pays passe de 6,5 enfants à 2 ! L'éducation des femmes progresse mais sans rupture particulièrement forte ; et on ne peut pas parler de l'« influence occidentale » des migrants. Quelque chose de plus fort a bien lieu. Dans un pays du Machrek comme l'Égypte, dont les migrants sont très orientés vers les pays du Golfe, la fécondité est tout de même passée de 6,5 à 3,5.

Les différents participants aux débats d'Ipemed partagent l'idée qu'il s'agit bien d'une tendance de fond, y compris là où le niveau socio-économique recule (comme dans certaines campagnes marocaines, où la fécondité baisse tout de même).

### **Sur le texte d'El Mouhoub Mouhoud et la mesure de l'impact du départ des diplômés**

UN PREMIER ACCORD général porte sur le fait que les retours au Sud se font d'autant mieux qu'ils se font « avec une casquette du Nord » (Ali Bensaad), qu'il s'agisse de partenariat universitaire, de travail dans une entreprise européenne ou américaine, ou de double nationalité – un viatique pour la liberté d'expression et de mouvement. Sans quoi, les diplômés du Sud qui viennent en Europe retournent semble-t-il de moins en moins dans leur pays d'origine.

Le texte contribue par ailleurs à détruire le mythe de la substitution entre échanges commerciaux internationaux et immigration. Ce n'est pas parce que les échanges de biens augmentent entre deux pays, que les échanges de personnes vont diminuer – au contraire. C'est ce que prouve, parmi de nombreux autres exemples, le boom actuel des migrants chinois. La mobilité accompagne le développement, le développement suscite de nouvelles mobilités.

Un autre accord assez général des participants aux débats d'Ipemed, y compris Hervé Le Bras, est que la mesure des effets de l'émigration

des diplômés – *brain drain* ou *brain gain* – doit être faite pays par pays. Il n’y a pas de relation simple et généralisée, il faut surtout sortir de la pensée linéaire. Les phénomènes sont en effet complexes : les candidats à l’émigration s’éduquent pour pouvoir partir, il y a donc un effet positif sur le pays de départ. L’apport du travail d’El Mouhoub Mouhoud est de proposer une mesure des effets économiques de l’émigration : en dessous de 5 ou 10 % de taux d’expatriation des diplômés, il reste suffisamment de cadres sur place pour entretenir la pompe des effets positifs des relations d’affaires avec les expatriés, des retours de compétences et d’argent des émigrés. Mais au-delà de 15 % de taux d’expatriation des diplômés, cela devient dramatique et la courbe de bénéfice économique s’inverse.

Les conditions de vie dans les pays de départ sont déterminantes, à la fois pour comprendre qui part et dans quelles conditions, et comment les remises migratoires sont valorisées. C’est ainsi qu’en Mauritanie, les ethnies qui partent sont ostracisées (négro-mauritaniens du Sud notamment) ; les remises migratoires vont surtout dans la rente immobilière car le système est tribal et rentier, donc l’émigration nourrit cela et en est d’autant plus mal vue (Bensaad). Quant au Maghreb, il faut reconnaître que le marché du travail ne sait pas embaucher tous ses diplômés, qui sont donc enclins au départ ; dans ces conditions, faut-il vraiment parler de *brain drain* ? Ali Bensaad rejoint le point de vue d’Hervé Le Bras pour qui ces départs signalent surtout l’envie de ces diplômés de se réaliser, professionnellement et personnellement.

Dans le cas de l’Algérie, le contrôle politique fait que les élites qui reviennent ont un impact faible. Au Maroc les émigrés, qui reviennent ou non, s’investissent bien davantage – alors que le potentiel de « retour sur investissement » des émigrés, si l’on peut dire, serait potentiellement plus grand pour l’Algérie. On rejoint ici la vaste question de la conditionnalité démocratique de l’Union pour la Méditerranée. Alors que la réalisation de l’UE s’est faite sur la conditionnalité démocratique et sur la libre circulation des personnes sur cette base, les promoteurs de l’UpM l’ont oublié. Le résultat est la sous valorisation du potentiel de retours (personnels, monétaires, commerciaux...) des émigrés dans leur pays d’origine (Le Bras). Une telle conditionnalité est très difficile à mettre en place, rappelle Jacques Ould Aoudia – gare aux modèles politiques exportés (« *la démocratie, ça s’importe, ça ne s’exporte pas* »). Pour autant, les participants dans leur ensemble regrettent que des références politiques minimalement communes n’aient pas, sur ce point, été mises

en place à travers l'UpM. Faute de quoi, l'UpM devra promouvoir des outils pragmatiques mais plus limités pour favoriser les mobilités : promotion de la bi-nationalité, couplage migration-formation, remplacement des mouvements saisonniers clandestins (par exemple dans l'agriculture espagnole ou... marocaine pour les migrants subsahariens) par des mobilités contrôlées, etc<sup>(3)</sup>.

Sur la question du brain drain, seul Charles Abdallah prendra une position tranchée. Il faut dire que les pays du Proche-Orient connaissent une hémorragie considérable de leurs diplômés<sup>(4)</sup>, et que les remises migratoires entrent dans le cadre d'une économie de la rente et même d'une véritable culture de la rente dont l'ampleur doit être mesurée en considérant le développement du pays dans son ensemble.

### **Sur les méfaits de la fuite des cerveaux dans les pays du Sud et de l'Est méditerranéens**

Contribution de Charles Abdallah aux travaux d'Ipemed sur l'émigration et la mobilité professionnelle

► Bien que beaucoup de choses aient déjà été dites sur le thème de l'émigration dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée, le discours a tendance à se concentrer sur les personnes qualifiées et aboutit trop souvent à mettre en relief les bienfaits générés par leurs remises : celles-ci permettraient une augmentation de la consommation et, dans une moindre mesure, celle de l'investissement, un meilleur accès à l'éducation et à la santé de ceux qui sont toujours au pays – condition première du développement économique, une stabilisation politique et sociale relative, etc. Pourtant, même en ce qui concerne l'émigration des personnes qualifiées des Psem, certaines conséquences continuent à être ignorées tant du grand public que des dirigeants des pays du pourtour méditerranéen et doivent être rappelées afin qu'une prise de conscience émerge de certains dangers que représente cette émigration.

(3) Mais pas d'«immigration choisie» : en juillet 2008, Pierre Mazeaud avait remis à Brice Hortefeux les conclusions de la commission de parlementaires, juristes, démographes et économistes que le ministre avait sollicitée pour réfléchir au cadre constitutionnel d'une politique d'immigration choisie. La conclusion avait été sans appel : « Une politique de contingents migratoires limitatifs serait sans utilité réelle en matière d'immigration de travail, inefficace contre l'immigration irrégulière. »

(4) Selon Robert Kasparian, et en tenant compte des deuxième et troisième générations, sept Libanais sur dix vivent hors du Liban. Concernant la Tunisie, Radhi Meddeb évoque 70 000 cadres nationaux expatriés, qui constituent une très faible proportion des cadres tunisiens ; mais si chacun de ces cadres expatriés a coûté 200 000 euros à la Tunisie pour sa formation, le total aboutit à un chiffre substantiel...

Le départ des personnes qualifiées des Psem signifie, on le sait, que les efforts financiers considérables que consentent les ménages de ces pays pour éduquer leurs enfants profitent, en définitive, essentiellement aux pays d'émigration. C'est là-bas que les expatriés développent leurs talents et créent de la valeur ajoutée au sens économique du terme. Une partie de cette valeur ajoutée sert à rémunérer leurs efforts, et seule une très petite partie de leur rémunération revient dans leur pays d'origine sous forme de remises. Ces remises alimentent essentiellement la consommation de leurs proches restés au pays et quelques investissements, en général dans l'immobilier. Cette consommation supplémentaire accroît surtout les importations des Psem vu la faiblesse de leurs secteurs de production de biens et services. Cette surconsommation dégrade donc les comptes extérieurs des Psem. Elle augmente aussi le prix des biens et services non importables (ou « non échangeables ») et cela contribue à diminuer de manière importante le pouvoir d'achat des personnes restées au pays et qui ne bénéficient pas de remises. Quant aux investissements immobiliers, si une partie d'entre eux consiste à améliorer les conditions de logement des membres de la famille restés au pays, une autre partie sert à financer des résidences secondaires, des « pied-à-terre » au pays, et n'a aucun effet sur le bien-être de la population. Pour autant, ces investissements – qui ne créent que des emplois saisonniers et en nombre limité – contribuent à faire monter les prix de l'immobilier et rendent plus difficile l'accès au logement des jeunes qui ne sont pas partis. Non seulement les remises des émigrés n'ont donc qu'un faible effet d'entraînement sur la création d'emplois, mais elles aggravent la situation sociale des personnes qui n'en reçoivent pas et poussent davantage de jeunes sur les chemins de l'exode.

Par ailleurs, l'appauvrissement des sociétés des Psem en capital humain ne favorise pas l'investissement des entreprises existantes car celles-ci ne trouvent plus de compétences techniques sur le marché ou alors à des prix tirés vers le haut par la hausse des prix dans le pays et, dans une moindre mesure, par la nécessité d'aligner partiellement le niveau des salaires locaux sur celui des pays d'émigration pour retenir les personnes susceptibles d'émigrer. Celles-ci seront d'ailleurs en mesure d'exercer un véritable « chantage à l'émigration », surtout dans les pays où elle est facile. Or elle l'est dans les pays du Machrek : les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ont la capacité d'absorber des expatriés du Machrek de tous niveaux de qualification, et les filières d'émigration vers les pays du CCG sont maintenant bien installées. Le problème est que les salaires locaux reflètent la productivité des entreprises locales et que la distorsion des prix et des salaires générée par les remises des expatriés peut leur faire perdre toute compétitivité lorsqu'elles sont en concurrence avec des entreprises étrangères,

localement ou à l'export. Progressivement, les moins productives de ces entreprises fermeront leurs portes et les investissements s'orienteront vers les secteurs qui se trouvent à l'abri de la concurrence internationale, les secteurs des « biens et services non échangeables » tels que l'immobilier, les services « récréatifs » (restaurants, hôtels, centres balnéaires, etc.) ou les « services à la personne » (institutions éducatives privées<sup>(5)</sup>, médecine, coiffure, etc.). Les économies des Psem ne profiteront donc pas pleinement de l'augmentation de la demande qui s'adresse à elles à la faveur des remises effectuées par les expatriés. Bien au contraire, des entreprises employant du personnel qualifié fermeront, poussant plus de personnes qualifiées sur le chemin de l'exode et poussant leur main-d'œuvre non qualifiée à chercher un emploi dans le secteur des « biens et services non échangeables ». La masse des garçons de café et des valets d'hôtel augmentera de manière considérable, un phénomène que l'on peut d'ailleurs constater tous les jours dans un pays en proie à un exode massif de personnes qualifiées tel que le Liban. Sur un autre plan, le fait que la créativité des expatriés des Psem s'exerce surtout à l'étranger et que les entreprises hésitent à investir (quand elles ne ferment pas) raréfie également les opportunités d'emploi pour les moins qualifiés. Etant donné que ceux-ci ne disposent ni des compétences ni des réseaux d'accueil pour pouvoir émigrer, leur nombre sur le territoire national ira sans cesse croissant, de même que la pauvreté dans laquelle ils vivent. Ce phénomène, qu'aggrave la croissance démographique élevée que l'on constate dans les milieux les plus défavorisés, constitue une source grave d'instabilité sociale et politique qui doit être prise très au sérieux par les dirigeants des Psem. Plus grave encore, les entreprises existantes essaieront de lutter contre les tensions à la hausse des salaires et contre la baisse de leur compétitivité en ayant recours à une main-d'œuvre étrangère qui accepte des rémunérations moins élevées, moins de droits sociaux et des conditions de travail plus dégradantes que celles que la main-d'œuvre locale accepte. Elles auront également recours au travail au noir, tant de la main-d'œuvre locale que de la main-d'œuvre étrangère, afin de diminuer leurs charges sociales. Les emplois auxquels la main-d'œuvre non qualifiée locale pourrait postuler et les droits sociaux qui leur sont attachés seront donc menacés non seulement par les fermetures d'entreprises mais également par la présence d'une main-d'œuvre étrangère.

---

(5) Le succès de ces institutions est lié au fait qu'une formation de qualité augmente les chances de pouvoir trouver un emploi à l'étranger. Dès lors, pour attirer les élèves, certaines institutions n'hésitent pas à vanter la proportion de leurs diplômés installée à l'étranger et la facilité avec laquelle ils ont pu y décrocher un emploi.

Il est important, dans ces conditions, que les Psem mettent en œuvre des politiques économiques dont les objectifs soient de limiter au maximum l'émigration des personnes qualifiées, tâche d'autant plus difficile qu'il existe à proximité de forts pôles de développement demandeurs de telles personnes et que les filières d'émigration fonctionnent bien. Pour cela, ils devront :

- favoriser l'ensemble des secteurs économiques afin de maximiser les créations d'emploi, ce qui servira autant à employer les éléments les plus qualifiés que les éléments les moins qualifiés (ceux-ci ne pouvant pas travailler sans ceux-là) ;
- favoriser la montée en gamme des entreprises existantes afin de leur permettre d'accroître leurs marges et de faire face aux tensions à la hausse des salaires générées par les vagues d'émigration précédentes ;
- développer des politiques de la concurrence afin de lutter contre la hausse des prix. Outre le service rendu aux entreprises existantes, cela permettra de diminuer les envies d'expatriation des plus qualifiés restés au pays. Au passage, cela permettra également de lutter contre la pauvreté et de diminuer les tensions sociales qu'elle génère ;
- réguler sérieusement le marché du travail, combattre l'immigration illégale et lutter contre le travail au noir afin de permettre l'intégration des personnes les moins qualifiées dans les circuits de la prospérité ;
- plus radicalement – mais politiquement difficile à mettre en œuvre, l'État régulera la hausse des prix en captant à son profit une partie de la « rente d'émigration » par une taxation des remises des émigrés.

Une autre méthode, indirecte, plus facile à mettre en œuvre, consiste à surtaxer les secteurs des biens et services non échangeables (immobilier, centres de loisirs, hôtels, restaurants, institutions éducatives privées, etc.). Cela permettra de diminuer la profitabilité de ces secteurs et d'empêcher que les investissements s'orientent exclusivement vers eux au détriment des secteurs de biens et services échangeables et des entreprises existantes. Une campagne d'explication devra précéder ce type de mesures, détaillant les effets pervers des remises des expatriés. Les montants perçus serviront notamment à financer les actions mentionnées ci-dessus, à développer l'accès à la santé et à l'éducation pour tous, condition première du développement économique, et à lutter contre la pauvreté.

Tel est le modèle européen, un modèle qui a assuré la stabilité de l'Europe au cours des dernières décennies – un modèle fondé sur des politiques économiques et sociales intégrées, fondé sur l'idée que chaque décision économique doit prendre en compte l'impact social qu'elle aura sur les différentes catégories de la population et que la stabilité politique ne peut être assurée que si toutes les catégories sociales profitent des fruits de la croissance. ◆

## L'Europe a-t-elle, et à quel point, besoin de la main-d'œuvre de la rive sud ?

ICI, LES AVIS DIVERGENT. El Mouhoub Mouhoud estime que ce besoin existe, Hervé Le Bras continue de penser qu'il est globalement faible et qu'il concerne plutôt des secteurs d'activité ou des marchés locaux d'emplois particuliers. Dans les représentations qui circulent, les besoins dans tel secteur d'activité, comme l'immigration marocaine pour la récolte des tomates espagnoles par exemple, sont trop rapidement généralisés. Mais en réalité c'est en termes de besoin partiels et d'employabilité qu'il faudrait raisonner et non en termes de besoins massifiés – d'autant que les prévisions de la Division population des Nations unies sur la baisse démographique européenne restent sujettes à caution (la Banque mondiale reprend ces prévisions et parle d'une perte de 66 millions d'actifs dans l'Union européenne d'ici 2050, cf. annexe 3).

Pour Jacques Ould Aoudia, il y a une dimension générale et une dimension sectorielle ou locale. Selon les périodes, on est plutôt dans l'une ou plutôt dans l'autre. Quand la croissance économique est forte, on peut en effet être dans des besoins sectoriels. Ali Bensaad fait remarquer qu'un tissu économique se construit sur le long terme, surtout dans l'économie de la connaissance d'aujourd'hui qui repose de moins en moins sur des besoins quantitatifs de main-d'œuvre. Attirer des migrants sur des besoins locaux précis, ajuster conjoncturellement des besoins sectoriels, sera sans doute difficile<sup>(6)</sup>.

Une série d'arguments relatifs à la fin du fordisme mériteraient des approfondissements et des études complémentaires. L'économie contemporaine a moins besoin de main-d'œuvre massive que d'ajustements fins. Allons au-delà : nos économies ont-elles vraiment besoin de davantage de travail (Le Bras) ? Il faut ici invoquer les effets de la révolution informatique : on ajoute et on réutilise le « travail mort » puisque les logiciels nouveaux se rajoutent aux précédents, alors que, dans la phase fordiste, on jetait le produit d'hier. D'un autre côté, il faut reconnaître que le travail d'étude, de coordination et préparation devient de plus en plus lourd et demande davantage de main-d'œuvre, et que les cycles des produits sont de plus en plus courts ce qui conduit sans doute à jeter les produits devenus rapidement obsolètes. La ques-

(6) Ce que confirme le rapport du Centre d'analyse économique : « *L'immigration économique devrait être pensée en fonction d'objectifs de long terme, et non d'indicateurs de court terme qui peuvent varier au gré des fluctuations économiques.* » (Saint Paul 2009) p.107.

tion de la quantité de travail requise par les économies de demain reste largement ouverte.

Une dimension importante du débat sur les besoins de main-d'œuvre en Europe porte sur l'augmentation de l'activité féminine. Hervé Le Bras distingue un fort contraste Nord-Sud au sein de l'Europe sur le statut des femmes, leur libre accès à la réalisation de soi, les enfants pouvant être un obstacle à leur promotion socio-économique quand la maternité est précoce : au Nord les femmes ont un accès important à l'emploi (sauf en RFA, où d'ailleurs la fécondité est faible) ; au Sud cet accès est plus faible. Mais le paradoxe, insistons-y, c'est qu'au bout du compte plus les femmes européennes travaillent, et plus elles ont des enfants – simplement elles les ont en moyenne plus tard, après avoir réussi leur installation professionnelle. On pourrait dire en outre que la tradition de culture familiale des sociétés ne garantit plus une fécondité élevée, au contraire : en Italie par exemple, c'est la famille qui fournit le premier emploi, or la façon la plus efficace de trouver un emploi stable pour une femme c'est le marché du travail « libre » et pas les relations familiales. On peut également invoquer la montée des naissances hors mariage : elles sont faibles en Italie, alors que dans un pays comme la Suède les taux de fécondité dans et hors mariage sont désormais les mêmes ; en France nous sommes sur ce chemin.

Aux yeux d'Ali Bensaad, l'activité des femmes, leur rôle dans la population active et les incidences de cette participation sur la fécondité, sont des choix de société, et ils seront déterminants sur les migrations de travail transméditerranéennes. Pour dire vite : si le modèle est social-démocrate – au Nord comme au Sud d'ailleurs – les services sociaux (crèches...) faciliteront le travail féminin ; en revanche une logique plus libérale limitera le travail féminin et favorisera le recours européen à des migrations de travail depuis la rive sud. Hervé Le Bras nuance : les relations entre modèles socio-économiques, mobilisation des femmes sur le marché du travail et fécondité ne sont pas simples ; par exemple au Royaume-Uni, guidé par une économie plutôt libérale, la fécondité est élevée. Par ailleurs s'il est vrai que le libéralisme favorise le temps partiel et peut précariser les actifs, la majorité des femmes néerlandaises qui travaillent sont à temps partiel, mais cela leur permet tout de même d'occuper une place importante dans l'espace social du travail.

Jacques Ould Aoudia rappelle que les libéraux sont favorables à la libre circulation. Mais c'est sans doute plus vrai des libéraux américains que des libéraux européens – les ambitions de Franco Frattini ne seront

finalement pas allées très loin. Les Européens sont plus favorables à l'ouverture pour des raisons humanistes qu'économiques et libérales. Le débat en Europe reste placé sur un axe sécuritaire vs. humanitaire, et non pas sur un axe économique libéralisme vs. freins à la mobilité des facteurs de production.

Ali Bensaad pose la question de l'Europe centrale et orientale : leur dépression démographique ne va-t-elle pas en faire des pays d'immigration et augmenter la demande de main-d'œuvre de l'Europe en général ? Voir, déjà, la migration ukrainienne en Pologne. Cela dit, Hervé Le Bras fait observer que la dépression démographique des Peco pourrait s'arrêter voire s'inverser. En Allemagne de l'Est, il est saisissant de voir que le recul de la fécondité, qui a atteint son plus bas au moment de la chute du mur, s'arrête et que les tendances s'inversent : si on étudie les comportements de manière longitudinale, on voit que cette génération de femmes a pu retarder les naissances mais que ces dernières reprennent. On observe la même reprise de la natalité en République tchèque ou en Pologne. Il faudrait vérifier l'hypothèse selon laquelle l'intégration à l'Europe pourrait dynamiser la fécondité, ce que les chiffres récents laissent penser. La situation est différente en Bulgarie et en Roumanie, mais ce sont deux pays particuliers par rapport aux Peco.

### **La mobilité de fait en Méditerranée est-elle importante ?**

SI L'INTENSIFICATION des circulations en Méditerranée analysée par Hervé Le Bras fait l'unanimité, les avis divergent sur son interprétation. Relativement, cette mobilité reste plutôt faible estime Ali Bensaad, car la mondialisation des migrations est plus rapide que la régionalisation, en tout cas dans l'espace euro-méditerranéen. Les émigrants des Psem vont ailleurs qu'en Europe, les Européens attirent des migrants venus d'ailleurs que de leur voisinage méditerranéen – effet des politiques européennes restrictives notamment vis à vis des Psem, et même quasi « ethnicisation » de ces restrictions. Le résultat, c'est que la proximité ne joue pas beaucoup, alors même que la circulation serait plus facile entre pays voisins plutôt, par exemple, qu'entre l'Espagne et la Roumanie sans parler de l'Amérique latine.

Un autre aspect de la question tient dans les différentes formes de « retour » des immigrés : à quel point ces retours (mobilités pour motifs familiaux ou d'affaires, réinstallation dans le pays d'origine, etc.) sont-ils importants et comment évoluent-ils ? La question est complexe. Il y a à la fois une tendance à l'insertion dans le pays d'accueil et à la baisse des

remises et des retours. Une étude sur les grandes écoles d'ingénieurs en France montre que la grande majorité d'entre eux reviennent dans leur pays d'origine. Pendant les années 1990, celles du ralentissement de la croissance dans les Psem, ces retours ont fortement baissé ; mais ils reprennent dans les années 2000 (Ali Bensaad). Ces retours sont plus importants vers le Maroc que vers la Tunisie par exemple, sans doute parce que les grandes entreprises publiques marocaines ou les grandes délocalisations en cours savent mieux attirer leurs émigrés.

Mais dans l'ensemble, Ali Bensaad insiste sur la perte des mobilités méditerranéennes consécutives à l'instauration du régime des visas : en France, cela aura frappé de plein fouet le commerce à Marseille, qui était fait d'une multitude de micro-échanges ; en revanche, ce genre d'échanges se multiplie avec les villes du Golfe comme Dubaï.

### **Lire les migrations à l'échelle euro-méditerranéo-sahélienne**

ALI BESAAD insiste sur la nécessité d'étudier les migrations régionales à une échelle large, qui comprend les pays du Sahel. Braudel ne disait-il pas que le Sahara était « l'autre Méditerranée » et l'appellation « Sahel » (rivage en arabe) qui désigne cet ensemble de pays au Sud du Sahara vient de ce que les géographes arabes le considéraient comme un rivage. Pour des raisons connues (rôle désormais de transit des Psem, migrations de travail vers les Psem qui deviennent ainsi des pays d'immigration), les routes migratoires associent Europe, Méditerranée et pays sahéliens. Il existe un mouvement historique de migrations entre le Sahel et l'Afrique du Nord, très antérieur aux migrations entre Maghreb et Europe. Les vieilles routes reprennent de la vigueur, à mesure du développement économique de la sous-région. Une intégration sous-régionale de fait a lieu entre Maghreb et Sahel, guère voulue par les États mais dessinée par les migrants.

Toutes les capitales maghrébines ont désormais leurs quartiers africains. Le Maroc était encore récemment le pays du Maghreb qui avait le moins de relations avec le Sahel (le sous-développement du Sud marocain et la question du Sahara occidental compliquaient les échanges). Or le Maroc attire désormais des Subsahariens, les centres d'appels marocains commencent à recruter des Sahéliens, les courants d'échange économique du Maroc avec l'Afrique occidentale (banque, transport aérien...) nourrissent des flux migratoires croissants.

Les États-Unis ont une vision stratégique du Sahel (« Plan Sahel ») et de ses liens avec l'Afrique du Nord ; le rivage du Sahel est une représen-

TABLEAU 1 •

**Croissance de la main-d'œuvre mondiale selon la Banque mondiale et l'OCDE**

2001-2030

	Tous travailleurs			Non qualifiés			Qualifiés		
	2001	2030	% ann. moy.	2001	2030	% ann. moy.	2001	2030	% ann. moy.
En millions									
<b>Monde</b>	3 077	4 144	1,0 %	2 674	3 545	1,0 %	403	598	1,4 %
<b>Pays à haut revenu</b>	481	459	-0,2 %	327	276	-0,6 %	154	183	0,6 %
<b>Pays en développement</b>	2 596	3 684	1,2 %	2 347	3 269	1,2 %	249	415	1,8 %
<b>Europe et Asie centrale</b>	236	233	0 %	195	192	-0,1 %	41	41	0 %
<b>Moyen-Orient et Af. du Nord</b>	119	205	1,9 %	87	144	1,7 %	32	61	2,3 %
<b>Afrique subsaharienne</b>	313	617	2,4 %	293	573	2,3 %	20	44	2,7 %
<b>Asie de l'Est et Pacifique</b>	1 060	1 279	0,7 %	988	1 163	0,6 %	71	117	1,7 %
<b>Asie du Sud</b>	632	1 005	1,6 %	589	925	1,6 %	42	81	2,3 %
<b>Amérique lat. et Caraïbe</b>	236	345	1,3 %	194	273	1,2 %	42	72	1,9 %

Source: Banque mondiale 2007 / « L'avenir des migrations internationales vers les pays de l'OCDE », OCDE, 2009

TABLEAU 2 •

**Taux d'émigration relatif des travailleurs qualifiés par zone géographique**

2000

Proportion de qualifiés installés à l'étranger

<b>États-Unis et Canada</b>	0,1 %	<b>Proche-Orient et Moyen-Orient</b>	3,4 %
<b>Australie et Nouvelle-Zélande</b>	1,7 %	<b>Afrique du Nord</b>	4,4 %
<b>Europe de l'Est</b>	2,1 %	<b>Afrique sub-saharienne</b>	12,1 %
<b>EU-15</b>	3,3 %	<b>Asie du Sud</b>	4,8 %
		<b>Asie de l'Est</b>	3,4 %
		<b>Asie du Sud-Est</b>	8,2 %

Source : Docquier F. 2007 : Brain Drain and Inequality Across Nations, Université Catholique de Louvain / G.Saint Paul op. cit.

tation forte pour les Maghrébins, qui la redécouvrent actuellement. Mais il n'y a pas de vision stratégique européenne de cette géographie là.

Enfin s'agissant des mouvements Sud-Sud, il est indispensable que les Psem facilitent les mobilités entre eux, notamment entre pays du Maghreb (la demande est énorme, il suffit de voir comment les hôtels d'Oujda avaient poussé comme des champignons, et la ville de façon générale, pour accueillir les Algériens du temps où la frontière était ouverte, ou encore de voir la réservation très à l'avance des taxis et des cars entre Tunisie et Algérie), faute de quoi leur revendication de mobilités plus grandes avec l'Europe perd en crédibilité.

### **Sortir de la vision sécuritaire des migrations, prendre conscience de la concurrence économique internationale pour l'attraction des diplômés**

IL FAUT PRENDRE la véritable mesure de la migration illégale, incomparablement plus faible dans les faits que les représentations et la couverture médiatique ne le suggèrent. La question de savoir si la migration transméditerranéenne irrégulière est majoritairement maghrébine ou subsaharienne reste ouverte ; mais en tout état de cause, il faut avoir conscience que les pays maghrébins à leur tour montent en épingle la migration subsaharienne, contribuent à diffuser l'idée que les irréguliers sont surtout subsahariens et répriment sévèrement ces migrants.

Le rôle de garde-frontières que l'UE fait jouer aux Psem doit être dénoncé. Cela prépare un possible retour à des affrontements ethniques et à des manipulations politiques sommaires. En particulier, l'UE intervient désormais dans le champ des mobilités entre Afrique du Nord et Sahel ; elle y bouleverse le jeu que les Touaregs avaient réussi à négocier avec les pouvoirs de la région. Plus largement, souvenons nous que le « 5+5 » n'a pas marché essentiellement parce qu'il plaçait la sécurité migratoire dans les ordres du jour de la plupart de ses réunions (c'est toujours le cas aujourd'hui, voir l'annexe 4).

Pour parler comme Philippe Fargues, l'idée répandue selon laquelle « la misère du monde » monte en Europe via la Méditerranée ne rend pas service à la région, et surtout cette idée est fautive. La plupart des immigrants illégaux en Europe ne sont pas passés par la Méditerranée ; ils ont souvent pris l'avion et sont restés au-delà du temps alloué par leur visa. Le problème, c'est que les économistes ne savent pas faire de bons modèles sur les migrations, tellement cette réalité est diverse. Or dès que

**TABLEAU 3 • Désir d'émigration parmi la jeunesse de Tunisie**

Proportion des 15-29 ans déclarant qu'ils ont l'intention d'émigrer

Niveau d'éducation	1996	2005	Sexe	1996	2005
<b>Analphabète</b>	6 %	66 %	<b>Jeunes femmes</b>	14 %	66 %
<b>Primaire</b>	19 %	77 %	<b>Jeunes hommes</b>	29 %	84 %
<b>Secondaire</b>	26 %	77 %	<b>Total</b>	22 %	76 %
<b>Universitaire</b>	24 %	73 %			
<b>Total</b>	22 %	76 %			

Source : Habib Fourati 2008 / Carim 2009, « Migrations méditerranéennes, Rapport 2008-2009 », <http://www.carim.org>**TABLEAU 4 • Niveau d'éducation des immigrés et des natifs en France 1985-2005**

	1985		2005	
	Natifs	Immigrés	Natifs	Immigrés
<b>Non diplômés</b>	61,1 %	72,9 %	42,7 %	60,5 %
<b>Diplôme professionnel</b>	22,1 %	12,1 %	29,5 %	14,4 %
<b>Bac</b>	6,8 %	5,8 %	8,3 %	8,7 %
<b>Bac + 2</b>	5,2 %	3,8 %	9,4 %	4,7 %
<b>Supérieur</b>	4,8 %	5,4 %	10,1 %	11,7 %

Population de plus de 15 ans. Sources : Enquêtes Emploi 1985 et 2005 / Grégory Verdugo, in CAE 2009, op. cit.

les modèles scientifiques sont insuffisants et les études trop rares, les simplifications politiciennes et médiatiques occupent ce terrain.

Un des résultats des travaux des démographes et sociologues des migrations, celui du niveau de qualification croissant des migrants, est typiquement de ceux qu'il faudrait davantage populariser, car l'opinion publique continue à imaginer des hordes d'ignorants. Ali Bensaad donne le cas frappant des migrants subsahariens : 30% d'entre eux sont qualifiés. Un contre argument, entendu lors du petit déjeuner d'octobre 2009, est que cela veut tout de même dire que 70% sont non qualifiés. Mais en réalité, il faudrait comparer ce ratio 30/70 aux qualifications de la main-d'œuvre des pays de départ (où les diplômés sont rares ce qui montre le caractère de plus en plus « élitiste » des migrations) et dans les pays d'accueil. Le Bras confirme : les données de l'OCDE montrent que même en France, où les immigrés sont en moyenne plutôt peu qualifiés par rapport à l'immigration en Europe du Nord ou en Amérique du Nord, les immigrés sont plutôt plus qualifiés que les Français (**TABLEAU 4**).

Ali Bensaad : 45 % des migrants algériens clandestins arrêtés à leur sortie du pays déclaraient un niveau d'enseignement supérieur, une

proportion sans doute sous évaluée pour éviter la désapprobation. La majorité des Maghrébins qui migrent en Amérique du Nord sont diplômés du supérieur, une proportion infiniment supérieure à celle des migrants pour l'Europe ; les formations supérieures du Maghreb s'anglicisent rapidement ; si l'arabisation n'a pas réussi à faire reculer le français dans ces pays, peut-être l'anglais le fera-t-il ! Robert Kasparian rajoute que le trait se renforce : au Liban, 28 % des migrants étaient diplômés en 2000, ils sont 40 % aujourd'hui – de plus en plus à destination du Golfe et de moins en moins vers l'Europe.

Il faut à cet égard insister sur le fait que la forte attractivité des diplômés vers les États-Unis ou le Canada est au moins autant liée aux obstacles qu'on met à la mobilité en Europe, qu'aux attraits propres de l'Amérique du Nord. Pour toutes sortes de raisons, on peut estimer que les Maghrébins préféreraient sans doute migrer en Europe. On en revient ici à la compétition que se livrent de plus en plus les pays du Nord pour attirer les compétences, au médiocre positionnement européen en la matière, et aux actions à promouvoir pour limiter les effets de ces départs pour les pays d'origine. Enfin Hervé Le Bras rappelle que 50 000 Français s'installent chaque année à l'étranger, notamment en Amérique du Nord – d'où ils reviennent de moins en moins ; ils laissent de la place pour de jeunes cadres venus de pays tiers.

## **Les principaux points de l'exposé de Philippe Fargues lors du séminaire ministériel euro-méditerranéen sur la promotion de la mobilité des jeunes** Paris, 14 décembre 2009

---

### ***Des mouvements migratoires croissants en Méditerranée...***

► L'UE compte 43 millions d'immigrés dont 9 sont originaires des Psem. Les Psem comptent 15 millions d'émigrés, dont 9 sont en Europe. Au cours de la période 2000-2008, l'émigration dans le monde a connu une progression sans précédent depuis plusieurs décennies ; c'est aussi le cas pour les Psem, sauf en Turquie (avec au contraire l'accélération des retours du fait du développement économique) et en Libye. La crise financière de 2008 a ralenti ces mouvements de personnes ou de remises migratoires mais on peut penser que les mouvements reprendront avec la reprise économique. Pour l'Europe, et même si l'âge de départ à la retraite et le taux d'activité féminine augmentent, l'immigration de travail restera une des réponses à la baisse tendancielle de la population active. Sur la

rive sud, le désir d'émigrer ne cesse de croître ; par exemple en Tunisie, ce désir parmi les jeunes est passé de 22 % en 1996 à 76 % aujourd'hui. Un autre aspect de l'importance croissante des échanges migratoires est l'explosion des remises migratoires, qui atteignent désormais 35 milliards de dollars annuels dans les Psem. Autrement dit, la Méditerranée non seulement est traversée par des mouvements migratoires croissants, mais serait plus divisée et sans doute plus radicale si elle ne connaissait pas ces migrations.

*... mais des mouvements de moins en moins Sud-Nord*

► La migration depuis les Psem vers l'Europe est nettement moins qualifiée que vers l'Amérique du Nord ; les Algériens ou Marocains qui migrent aux États-Unis ou au Canada sont même plus qualifiés que les natifs de ces pays. Par ailleurs, les Psem sont devenus eux-mêmes des pays d'immigration : ils comptent 5,6 millions d'immigrés, dont la moitié sont irréguliers. Ces immigrés sont très minoritairement en transit pour l'Europe (0,2 million) ; la grande majorité est au contraire composée de personnes qui n'ont pas le projet de rejoindre l'Europe : des réfugiés (1,5 million) dont le souhait est de retourner chez eux une fois leur sécurité rétablie, et plus encore des migrants de travail (3,9 millions) dont la présence dans les Psem s'explique par le marché local du travail. Au total, la question migratoire, pour les Psem, est désormais donc loin de se limiter aux échanges avec l'Europe. ◆

## **Foreigners' share of the total Spanish population rose sevenfold from 1.6 percent in 1998 to 11.4 percent in 2008**

MPI – Migration Policy Institute (<http://www.migrationpolicy.org>)

► While Spain was a departure point of the history-changing voyage that opened the Americas to waves of European settlers in 1492, contemporary Spain is an exemplar of how much immigration today can transform a country in a short period of time. Until the late 1980s, more people were leaving Spain than coming in. Similar to Portugal and Ireland, Spain was a country of emigration. The tides changed and from 1990 on, Spain increasingly became a transit country for African migrants headed north, a receiving country for foreign laborers, primarily from Northern Africa and South America, and a place to retire for well-off Europeans.

Today, Spain is Europe's leading country of immigration adding more than 4.6 million immigrants (i.e., foreigners or persons without Spanish citizenship) between 1998 and 2008. The size of the foreign

population in 2008 was 5.3 million out of a total population of 46 million. In 2008, Spain's foreign population was higher than that of the United Kingdom (4.2 million).

Moroccans accounted for the largest share of the foreigners in Spain from 1998 through 2007, but were surpassed by Romanians in 2008 who accounted for 13.9 percent (or 731,000). Other large immigrant communities in Spain in 2008 were Moroccans (653,000 or 12.4 percent) and Ecuadoreans (428,000 or 8.1 percent). The top three countries of origin accounted for 1.8 million people, or more than a third of the foreign population in Spain in 2008. Since the late 1990s, Spain has absorbed a large and extraordinarily diverse immigrant flow from three continents: Europe, Africa, and South America.

In 2008, the number of new arrivals fell 25 percent to 692,000, down from 920,000 in 2007. The greatest decline came from other European countries. For example, the flows from Romania and Bulgaria fell by more than 60 percent. There were slight declines in the number of migrants who came from Africa and Oceania in 2008; flows from the Americas declined by a quarter and those from Asia by 10 percent.

The number of foreigners who acquired Spanish citizenship increased every year between 1997 and 2007 (except between 1999 and 2000).

More than 71,000 foreigners became Spanish citizens in 2007.

More than 7,600 new applications for asylum were made in 2007, 44.6 percent higher than in 2006 (5,297), but substantially lower than in 1993 when about 12,600 asylum applications – the highest in nearly three decades – were submitted. ◆

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

Fargues Ph., 2010, « Migration et identité : le paradoxe des influences réciproques », *Esprit*, janvier 2010

Saint Paul G., dir., 2009, « Immigration, qualifications et marché du travail », Rapport du Conseil d'analyse économique, n° 84, La Documentation française.

# ANNEXES

## Le cadre législatif adopté par l'UE pour l'admission des ressortissants de pays tiers

Helena Valdenassi, 2008

### Le système des visas

#### *Les visas de courts séjours (visas de type C)*

Les visas qui règlent les courts séjours ont fait l'objet d'une communautarisation complète. Ce visa permet au ressortissant d'un pays tiers d'avoir accès et de se déplacer sur l'ensemble de l'espace Schengen pour une période de 90 jours. C'est une des principales réalisations du Système commun pour l'immigration et l'asile, les règles en la matière ayant été harmonisées et réunies dans le Code Frontière Schengen.

#### *Les visas de long séjour (visas de type D)*

En revanche, l'entrée avec un visa de long séjour répond à des règles qui ne font pas partie du droit communautaire. Les modalités d'admission sont dans ce cas du ressort de chaque État membre. «*Conformément à l'acquis de Schengen actuellement en vigueur, un ressortissant d'un pays tiers titulaire d'un visa de long séjour (visa de type D) aux fins d'un séjour de plus de trois mois n'est autorisé à résider que sur le territoire de l'État membre qui a délivré ce visa et, conformément à l'article 18 de la convention d'application de l'Accord de Schengen, telle que modifiée par le règlement (CE) n° 1091/2003, il ne peut transiter par le territoire des autres États membres qu'en vue de se rendre dans ledit État membre. Par conséquent, en vertu de la législation communautaire en vigueur, les titulaires d'un visa de type D ne sont pas autorisés à se rendre dans les autres États membres durant leur séjour, ni à transiter par le territoire de ces derniers lorsqu'ils retournent dans leur pays d'origine, parce que ce n'est pas prévu par la Convention de Schengen.*»<sup>(1)</sup>

### Les directives pour l'accès et l'admission des ressortissants de pays tiers

Au niveau communautaire, il existe pour le moment trois directives qui régulent l'accès et l'admission des ressortissants des pays tiers. L'une pose les règles minimales du droit au regroupement familial,

(1) [COM(2009) 91 final 2009/0028 (COD)]. Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant la convention d'application de l'Accord de Schengen et le règlement (CE) n° 562/2006 en ce qui concerne la circulation des personnes titulaires d'un visa de long séjour.

qui laisse une marge de manœuvre assez importante aux États membres ; une autre est relative aux étudiants ; et une troisième est relative aux chercheurs.

*Directive 2004/38/EC* : régle l'admission sur le territoire d'un État membre pour des raisons de regroupement familial.

*Directive 2004/114/EC* : concerne les ressortissants des pays tiers qui veulent effectuer leurs études dans un des États membres de l'UE. Suite à l'admission de l'étudiant, la directive permet à celui-ci un accès limité au marché du travail afin de financer ses études, ainsi que de les poursuivre dans un autre État membre. Cette directive concerne aussi les volontaires et les stagiaires non rémunérés.

*Directive 2005/71/EC* : régle l'admission des chercheurs ressortissants des pays tiers. Les chercheurs admis dans un État membre grâce à cette directive ont la possibilité d'enseigner et d'entreprendre des activités de recherche dans un autre État membre.

*Directive 2003/109/EC* : concerne les ressortissants des pays tiers qui ont résidé légalement pendant au moins cinq ans dans un État membre et qui remplissent les conditions de ressources suffisantes et d'assurance maladie. Cette directive oblige l'État membre à leur accorder un statut de résident à long terme, qui leur confère un ensemble important de droits socio-économiques, y compris la mobilité intracommunautaire sous certaines conditions.

Pnud – Rapport mondial sur le développement humain 2009

## « Lever les barrières : mobilité et développement humains »

Résumé. <http://hdr.undp.org>

Nous vivons dans un monde très inégalitaire. Pour beaucoup d'habitants des pays en développement, quitter sa ville ou son village natal est parfois le meilleur, voire le seul moyen d'améliorer ses conditions de vie. La mobilité humaine peut avoir des effets très positifs sur les revenus des personnes et des familles, sur l'éducation ou sur la participation à la vie politique et sociale ; elle ouvre également des perspectives d'avenir plus favorables pour les enfants. Mais sa valeur va au delà : pouvoir décider du lieu où l'on veut vivre est un élément essentiel de la liberté humaine.

Les migrants du monde entier n'ont pas de profil particulier. Qu'ils soient cueilleurs de fruits, infirmiers, réfugiés politiques, ouvriers du bâtiment, universitaires ou programmeurs, ils sont près d'un milliard à se déplacer dans leur pays d'origine ou à partir à l'étranger. Migrer, c'est embarquer pour un voyage marqué par l'espoir et l'incertitude et ce, même sans franchir de frontière internationale. La plupart des gens se déplacent seuls ou avec leurs proches en quête de meilleures opportunités ; ils espèrent pouvoir vivre dignement en mettant au service des pays de destination leur force de travail ou leurs compétences.

En outre, les communautés locales et plus globalement toute la société en bénéficient, tant sur leur lieu d'origine que de destination. La diversité de ces personnes et les règles qui régissent leurs déplacements font de la mobilité humaine un des thèmes les plus complexes auquel le monde est confronté aujourd'hui, en particulier en cette période de récession mondiale.

*Lever les barrières: mobilité et développement humains* étudie comment des politiques plus propices à la mobilité peuvent stimuler le développement humain. Le rapport commence par dessiner les contours des déplacements humains (qui se déplace, où, quand et comment) avant d'analyser le large éventail des conséquences de ces déplacements pour les migrants et leurs familles, ainsi que pour leurs lieux d'origine et de destination. Cet ouvrage invite les gouvernements à limiter les restrictions sur les déplacements à l'intérieur de leur pays et au-delà des frontières afin d'élargir les choix humains et les libertés. Il plaide en faveur d'orientations politiques et de mesures pratiques qui permettent d'amé-

liorer les perspectives à l'arrivée, ce qui créera de nombreux avantages pour les communautés de destination et d'origine. Toutefois, les réformes ne concernent pas uniquement les gouvernements de destination. Elles s'étendent également aux gouvernements d'origine, à d'autres acteurs clé (notamment le secteur privé, les syndicats et les organisations non gouvernementales) et aux migrants eux-mêmes.

*Le Rapport mondial sur le développement humain 2009* inscrit clairement le développement humain au cœur des priorités qui doivent guider les décisions des responsables politiques appelés à tirer le meilleur parti des schémas de plus en plus complexes de la mobilité humaine internationale.

### **Notre proposition**

Le développement humain a beaucoup à gagner d'une levée des obstacles aux déplacements et d'une amélioration du traitement des migrants. Cela demande toutefois une certaine audace. Ce rapport propose un ensemble complet de réformes qui peuvent apporter des bénéfices substantiels aux migrants, aux communautés et aux pays.

Notre proposition porte sur les deux dimensions majeures de la question de la mobilité qui laissent une réelle marge de manœuvre à une amélioration sur le plan politique : l'admission et le traitement. Notre paquet de mesures appelle des réformes dont les effets se feront sentir à moyen et long termes. Ces réformes ne s'adressent pas uniquement aux gouvernements de destination, mais aussi à ceux d'origine, ainsi qu'à d'autres acteurs clés – notamment le secteur privé, les syndicats et les organisations non gouvernementales – et aux migrants eux-mêmes. Même si les défis à relever sont similaires, les responsables politiques devront bien sûr concevoir et mettre en œuvre des politiques migratoires distinctes dans leurs pays respectifs, en fonction des circonstances nationales et locales. Certaines bonnes pratiques se détachent néanmoins et peuvent être adoptées par un plus grand nombre d'acteurs.

Nous mettons l'accent sur six grands axes de réforme applicables individuellement mais qui, mis en œuvre ensemble dans le cadre d'une approche intégrée, peuvent démultiplier leurs bénéfices pour le développement humain. Ouvrir les canaux d'entrée existants afin qu'un plus grand nombre de travailleurs puissent émigrer, garantir les droits fondamentaux des migrants, abaisser les coûts de transaction de la migration, trouver des solutions qui profitent aux communautés de destination et aux migrants qu'elles accueillent, faciliter les déplacements des personnes à l'intérieur de leur propre pays et intégrer la migration dans des stratégies nationales de développement : toutes ces mesures sont complémentaires et contribuent activement au développement humain.

## Le paquet de réformes

---

*Lever les barrières* propose un paquet de réformes qui repose sur six « piliers ». Chacun apporte ses propres avantages, mais combinés ils offrent de meilleures chances d'optimiser l'impact de la migration sur le développement humain :

1. libéraliser et simplifier les canaux légaux qui permettent aux personnes peu qualifiées de chercher du travail à l'étranger ;
  2. garantir les droits fondamentaux des migrants ;
  3. réduire les coûts de transaction associés à la migration ;
  4. améliorer l'impact pour les migrants et les communautés de destination ;
  5. exploiter les bénéfices de la mobilité interne ;
  6. intégrer la mobilité aux stratégies nationales de développement.
- 

Notre paquet de réformes met en avant deux possibilités d'ouverture des canaux d'entrée légaux existants :

- (i) nous recommandons d'élargir les programmes favorisant un véritable travail saisonnier dans les secteurs tels que l'agriculture et le tourisme. De tels programmes ont déjà montré leur efficacité dans divers pays. La bonne pratique suggère que ce type d'intervention pourrait impliquer les syndicats et les employeurs, ainsi que les gouvernements des pays d'origine et de destination, ne serait-ce que pour établir et mettre en œuvre des garanties salariales de base, des normes en matière de santé et de sécurité, et des dispositions favorisant la répétition des séjours, comme dans le cas de la Nouvelle-Zélande ;
- (ii) nous proposons également d'augmenter le nombre de visas pour les personnes peu qualifiées, en fonction de la demande locale. D'expérience, les bonnes pratiques en la matière comprennent les mesures suivantes : garantir le droit des immigrés à changer d'employeur (ce qu'on appelle *la transférabilité de l'emploi*), permettre aux immigrés de demander la prolongation de leur séjour et ouvrir la voie à une éventuelle résidence permanente, prendre des dispositions qui facilitent les voyages de retour pendant la durée de validité du visa et autoriser le transfert des prestations sociales accumulées, comme l'a récemment fait la Suède. Les pays de destination devraient fixer un seuil d'immigration dans le cadre de processus politiques ouverts au débat public et équilibrant les différents intérêts. Les mécanismes transparents doivent établir le nombre d'entrants souhaités en fonction de la demande des employeurs, avec des quotas adaptés à la situation économique.

À destination, les immigrés sont souvent traités dans le déni de leurs droits humains les plus élémentaires. Même si les gouvernements ne ratifient pas les conventions internationales qui protègent les travailleurs immigrés, ils se doivent de garantir le respect de tous leurs droits sur leur lieu de travail : un salaire égal pour un travail égal, des conditions de travail décentes et le droit de s'organiser, par exemple. Ils peuvent avoir à agir rapidement pour éliminer les discriminations. Les gouvernements des pays d'origine et de destination peuvent en outre s'entendre pour faciliter la reconnaissance des diplômes obtenus à l'étranger.

La récession actuelle a accentué la vulnérabilité des migrants. Les gouvernements de certains pays de destination ont renforcé l'application de leurs lois migratoires d'une manière parfois contraire aux droits des migrants. Donner aux migrants qui ont été licenciés la possibilité de chercher un nouvel emploi (ou, pour le moins, leur laisser le temps de rassembler leurs affaires avant de partir), publier les perspectives du marché de l'emploi – y compris dans les pays d'origine – sont autant de mesures qui pourraient réduire les coûts disproportionnés de la récession supportés par les migrants actuels et à venir.

En ce qui concerne la migration internationale, les frais liés à l'obtention des papiers nécessaires et à l'accomplissement des formalités administratives requises pour traverser les frontières nationales sont souvent élevés, ont tendance à être dégressifs (proportionnellement plus élevés pour les personnes non qualifiées et pour les titulaires de contrats de courte durée) et peuvent avoir l'effet pervers d'encourager la migration illégale et les trafics. Dans un pays sur dix les frais de délivrance d'un passeport dépassent 10% du PIB par habitant.

Il n'est pas surprenant de constater que ces frais sont négativement corrélés au taux d'émigration. Les gouvernements des pays d'origine comme de destination peuvent simplifier les procédures et réduire les frais d'obtention des différents documents. Les deux parties peuvent également travailler ensemble pour améliorer et réguler les services d'intermédiation.

Il est important de garantir que chaque migrant puisse s'installer correctement à son arrivée, mais il est également essentiel que les populations d'accueil ne se sentent pas injustement accablées par le surcroît de demande que les migrants exercent sur les services essentiels. Lorsque ce surcroît de demande pose des difficultés aux autorités locales, il peut être nécessaire de procéder à des transferts budgétaires supplémentaires. En offrant aux enfants des migrants un accès égal à l'éducation et, le cas échéant, en les aidant à rattraper leur retard et à s'intégrer, on multiplie leurs chances et on évite ainsi la formation d'une future catégorie d'exclus. L'apprentissage de la langue est primordial pour les écoliers comme pour les adultes, par le biais du travail mais

aussi à travers des initiatives spécialement tournées vers les femmes qui restent à la maison. Certaines situations exigeront de déployer des efforts plus intenses pour combattre la discrimination, désamorcer les tensions sociales et, au besoin, prévenir les violences contre les immigrants. La société civile et les gouvernements disposent d'un large éventail d'expériences positives en matière de lutte contre la discrimination, par exemple par des campagnes de sensibilisation.

Malgré la chute de la plupart des systèmes à planification centralisée dans le monde, un nombre surprenant de gouvernements (environ un tiers) maintient de facto des barrières aux déplacements internes. Ces restrictions prennent généralement la forme d'une limitation des services et des droits fondamentaux pour ceux qui ne sont pas enregistrés dans la région concernée, ce qui constitue également une discrimination envers les migrants internes, comme c'est encore le cas en Chine.

Garantir l'égalité face aux services de base est l'une des principales recommandations de ce rapport vis-à-vis des migrants internes. L'égalité de traitement est un facteur important pour les travailleurs temporaires et saisonniers, ainsi que pour leurs familles et les régions où ils vont travailler. Elle permet en outre de garantir que les migrants bénéficieront de services décents une fois rentrés et ne seront pas contraints de se déplacer encore pour avoir accès à des écoles et à des services de santé.

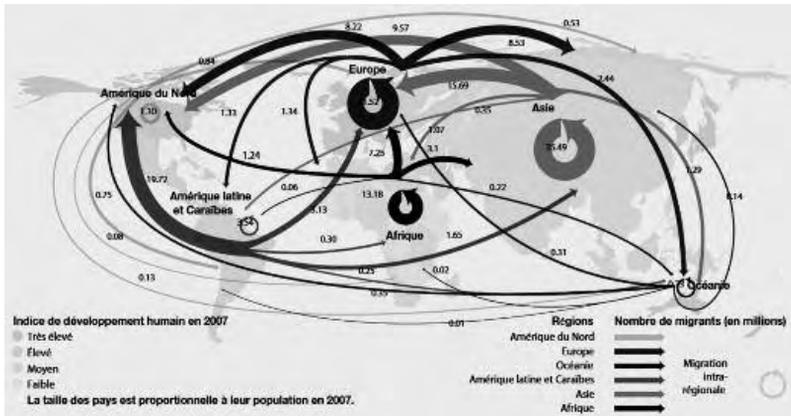
Bien qu'elle ne puisse se substituer à des efforts plus larges en matière de développement, la migration peut représenter une stratégie vitale pour les ménages et les familles qui cherchent à accroître le niveau et diversifier l'origine de leurs revenus, particulièrement dans les pays en développement. Les gouvernements doivent reconnaître ce potentiel et intégrer la migration aux autres aspects de leur politique nationale de développement. L'expérience a permis de comprendre que la situation économique nationale et la présence d'un secteur public fort jouent un rôle majeur dans l'étendue des bénéfices qu'apporte la mobilité.

## Les perspectives

La mise en œuvre de ce programme suppose une volonté ferme et éclairée, ainsi qu'une plus grande détermination à impliquer le public et à sensibiliser les consciences aux réalités de la migration. Pour les pays d'origine, une prise en compte plus systématique du profil de la migration et de ses bénéfices, de ses coûts et de ses risques permettrait de mieux intégrer les mouvements migratoires aux stratégies nationales de développement. L'émigration n'est pas une alternative à l'intensification des efforts de développement locaux, mais la mobilité peut faciliter l'accès

## La majorité des mouvements sont internes aux régions.

### Origine et destination des migrants internationaux vers 2000



Source : Estimations de l'équipe du Rapport mondial, à partir de la base de données de la Migration DRC (2007), Pnud 2009.

aux idées, aux connaissances et aux ressources, ce qui ne fera que favoriser voire, dans certains cas, amplifier les progrès.

Pour les pays de destination, les modalités et les délais d'application des réformes dépendront des réalités de la situation économique et sociale et devront tenir compte de l'opinion publique et des contraintes politiques aux niveaux local et national. La coopération internationale, notamment par le biais des accords bilatéraux ou régionaux, peut améliorer la gestion des mouvements migratoires, la protection des droits des migrants et les contributions de ces derniers à leurs pays d'origine et de destination. Certaines régions s'emploient à créer des zones de libre circulation afin de promouvoir le libre échange tout en optimisant les avantages liés à la migration, par exemple en Afrique de l'Ouest ou dans le cône sud de l'Amérique latine. L'élargissement du marché du travail dans ces régions peut permettre aux migrants, à leurs familles et à leurs communautés d'engranger des bénéfices substantiels.

Une dynamique se fait jour en faveur d'un nouveau régime mondial visant à améliorer la gestion de la migration : plus de 150 pays participent désormais au Forum mondial sur la migration et le développement. Les gouvernements, confrontés à des défis communs, inventent des réponses communes – une tendance que nous avons vu émerger lors de l'élaboration de ce rapport. *Lever les barrières* inscrit résolument le développement humain sur l'agenda des responsables politiques qui

souhaitent tirer le meilleur de schémas migratoires mondiaux de plus en plus complexes. Bien qu'elle ne puisse se substituer à des efforts plus larges en matière de développement, la migration peut représenter une stratégie vitale pour les ménages et les familles qui cherchent à accroître le niveau et diversifier l'origine de leurs revenus.

## ANNEXE 3

Banque mondiale, Quick Notes Series “Mena Knowledge & learning”, mars 2009 n°5

## “Shaping the future: long term perspectives on people & job mobility for MENA”

Leila Zlaoui. <http://go.worldbank.org/58XW9JTHRo>

### Introduction and objectives

This Quick Note summarizes the similarly titled report released on February 17, 2009, which assesses global labor and job mobility – that is migration and outsourcing – with a focus on Europe and MENA. The report looks at long term global demographic and labor force developments to assess which parts of the world will experience aging populations and major declines in their labor force and which will see an expansion. Two pillars underpin the analysis presented in this report. First, increasingly strong forces will be pulling for the migration of people and jobs across the world’s regions in the future. Second, countries and regions can adopt a proactive approach to prepare for these global changes, to seize opportunities, and to address risks head on.

### The role of globalization in shaping labor markets and job mobility

The globalization of labor markets involves both the age-old phenomenon of migration by people seeking better opportunities across borders, and the relatively recent phenomenon of job mobility through the outsourcing and off-shoring of jobs to other countries. Advances in telecommunication, management, and organization have made the relocation of activities both attractive and possible, allowing large and small firms alike to build relationships abroad to tap into technology upgrades and cost-savings. Firms look for the best-adapted workers for their money. Individuals look for an improved quality of life – even to the point of leaving their home countries for work abroad. As a result, firms are increasingly tapping into the global market for services, talent, and sheer manpower, recruiting migrants and moving jobs around the world.

## **The impact of globalization on industrial and developing countries**

Both industrial and developing countries stand to benefit from better-organized mobility schemes, more opportunities for labor migration, and better matching between skill demand and skill supply. This is very much the case for the Middle East and North Africa (MENA) and Europe, where important migration links exist. Currently, migration is the main form of global integration for MENA countries, and is making an important contribution to household incomes and national economies in the region. Yet, the scope for improving migration outcomes is significant, and attracting outsourced jobs is becoming an important feature of employment creation in many MENA countries.

## **The global outlook for job mobility and migration**

Dynamics vary significantly by region, with some regions, notably Europe, facing the prospects of a rapid decline in population and labor force. In the absence of migration, and assuming that anticipation rates remain unchanged, Central Asia, the high-income countries in East Asia as well as China, Europe, and North America would collectively lose 216 million workers between now and 2050. The European Union alone would experience a loss of 66 million workers; a decline of almost one-third, and by 2050, there will be about two retirees per every one active person. For various reasons, potential migrants are likely to be young workers – members of the labor force aged 15 to 39, and may represent 570 million additional workers by 2050. This group will be the largest in countries in Sub-Saharan Africa (SSA), followed by South Asia (SA), and MENA. In SSA, the labor force in the age group 15 to 39 is projected to increase by a total of 328 million by 2050. India and the other South Asian countries are projected to be the second-largest potential suppliers of migrant labor over this period with, respectively, an increase of 68 million and 89 million people in the labor force of those between the ages of 15 and 39. In the MENA Region, the increase in the labor force in the same age group is estimated to be on the order of 44 million people, compared with 29 million in Latin America and the Caribbean (LAC), and 12 million in East Asia and the Pacific (EAP).

## **The role migration can play to fill labor shortages over the next decades**

If current migration policies and the other socioeconomic and political circumstances that drive migration stay unchanged, only one in 6 workers in labor deficit regions would be replaced by workers from regions

with surplus labor. As this and other research shows, the magnitude of imbalances is such that migration and other forms of labor mobility such as outsourcing are likely to intensify in the future.

### **Migration and job mobility in MENA and beyond**

Migration within and out of MENA has a long history. The more recent surge took place in the 1960s, as Western and Northern European countries actively recruited Maghreb workers for their expanding economies. This recruitment continued in the 1970s as the booming oil economies in the Gulf absorbed a large pool of skilled and low skilled manpower. Over time, as formal job opportunities diminished, migration to Europe increasingly took the form of permanent migration for the purposes of family reunification and formation, as well as undocumented migration and has been directed to Southern European countries. In the Gulf countries, in particular, Middle Eastern workers have faced increased competition from national and Asian workers.

### **MENA migrants and global labor markets**

MENA migrants have brought important benefits to their home and host countries. Remittance income is a key source of foreign exchange in the MENA sending countries: formal remittances income accounts for between 5 and 20 percent of the gross national product (GNP) in some of the main MENA migration countries. Jobs abroad (in the member countries of the Organization for Economic Co-operation and Development and the Gulf) are equivalent to 6 percent of total employment at home. The impact on technology flows, innovation, education, and investment of an active Diaspora and returning migrants is potentially significant. Estimates suggest that migrants have contributed considerably to economic growth in “new” receiving countries.

Yet outcomes are still disappointing relative to the potential. Irregular migration from the MENA Region currently is subjecting migrant workers to poor living and working conditions, substantial health and income risks, and social marginalization. Second generation immigrants in Europe generally do much worse in labor markets than their national peers, and migrants are proportionally less likely to be employed in occupations corresponding to their level of education. Social and political tension around immigration and integration issues is rising in a number of countries. Last, compared with migrants from other regions, a large share of MENA’s educated workers leaves for foreign shores, potentially draining the sending country of its skilled workforce.

## **Globalization and MENA's demographic challenge**

MENA's demographic bulge is now fully impacting its labor markets. To meet labor force growth and absorb the large pool of unemployed, the region needs to create nearly 4 million jobs per year. At the moment, job creation is barely keeping up with the growing labor force, and although unemployment rates are falling, they remain excessively high, especially among the young and educated. Migration is not a panacea for sluggish job creation in MENA countries or for an aging European population, but it could form part of the policy approach to address these challenges. Outsourcing and off-shoring offer additional opportunities for tapping into the global jobs market. The international migration of jobs to China and India shows the important potential for job creation from the in-sourcing of jobs. Off-shoring to third parties is accelerating, and developing countries are increasing their stake. In the right circumstances, MENA could achieve significant job creation, especially in business services, from abroad. The region's strengths include its geographic, cultural, and linguistic ties to Europe; its stable investment climate, despite weaknesses in the business environment; and its wage advantages in a few sectors. However, from a knowledge perspective – the education level and specialization of the workforce, private sector research and development (R&D), information and communication technology (ICT) skills – the region may, on average, have less to offer.

### **Is migration a solution to MENA's unemployment problems?**

Migration cannot solve MENA's unemployment problem. Based on the analysis, migration would need to take on unrealistic proportions to replace the demographic deficit in Europe and elsewhere. But many of the policy actions and institutional reforms that will be needed to stimulate global labor and job mobility – enhanced education, overall investment climate, financial system, public sector – are in tune with those needed to foster private sector job creation and labor productivity growth at home. In fact, some of the features that block economic growth and domestic job creation as well as in-sourcing options may also hamper the potential for higher migration benefits in the sending countries. These features include, in particular, high illiteracy rates, as well as unreformed education systems favoring social sciences over physical sciences, technical and engineering skills, or business services.

## **Investments towards enhancing MENA's opportunities in a globalizing labor market**

The focus needs to be on education and women's inclusion. To seize the opportunities from global developments in terms of in-sourcing and address the risks that excessive skilled labor migration pose for MENA's own labor market needs in the long term, MENA countries need to make strong and concrete efforts to significantly increase their labor force participation rates and to improve educational achievements. For example, under the assumption that Europe wants to replenish its diminishing workforce in order to preserve the current age and skill structure, the demand for replacement workers in European countries will reach a peak in the 2020s and will primarily affect mid-level skills. Based on current educational outcomes, MENA countries will provide a poor match due to the fact that most of its potential migrants (those ages 15–39) will have at most completed primary education. However, if women's participation rates and overall educational levels significantly improve over time (to reach the current levels of the Southern European countries), MENA's matching prospects will be greatly enhanced.

## **Labor markets and an inclusive and sustainable globalization**

Both labor abundant and labor deficit countries need to adopt a proactive stand to meet the long-term challenges of sustainable job creation and growth. Migration carries benefits as well as costs for the countries of origin, the host countries, and the migrants themselves; and it has a wide-ranging impact on competitiveness, social welfare, and cultural identity. High levels of irregular migration, problems of integration, and the issue of "brain drain" mask migrants' contributions to economic growth, globalization, and cultural diversity. Today, although migration has a prominent place on the international policy agenda, the focus remains mainly on high-skilled migration, integration policies, and security concerns. Effectively preparing for the future will require – additionally and especially – wide-ranging changes in education, social protection, labor markets and migration policies in both labor deficit and labor abundant countries. Moreover, successfully addressing the challenges ahead will also require significant collaboration among a variety of actors including governments, the business community, donors, private foundations, and NGOs.

## **The urgency of starting global action now**

Skill development is a long process, and clearly the sooner steps are taken in this direction, the better. It takes 15 to 20 years or more to train a skilled worker from childhood to adulthood, making the supply of skilled workers inelastic in the short term. Today's children will make up the labor force of 2030, and the labor force of 2040 to 2050 will be born and educated in the next 10 to 20 years. Many of the labor abundant countries do not have the resources and/or the know-how to successfully address the tremendous challenge of full access to education and the quality of skills needed for global markets. A collaborative approach to the challenges ahead is required and would bring important gains to both labor abundant and labor deficit countries. Similarly, non-collaboration would equally hurt both sides. If the investment to expand, in both number and quality, the global pool of medium and high-skilled workers is not undertaken today, the large number of skilled workers migrating to higher-income areas will create skill shortages in sending countries. Furthermore, in the absence of a large pool of competences and expertise, competition between labor deficit countries would increase the remuneration of scarce labor without avoiding shortages in light of the inelastic character of the supply.

## ANNEXE 4

## Communiqué de presse du ministre français de l'Immigration sur un partenariat migratoire pour la prospérité de l'espace méditerranéen

Venise, 24 novembre 2009

### Éric Besson propose aux Ministres de la Méditerranée Occidentale un partenariat migratoire pour la prospérité de l'espace méditerranéen

Éric Besson, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, a proposé aux Ministres chargés des Affaires intérieures et de l'Immigration de la Méditerranée Occidentale, réunis à Venise le 24 novembre 2009 dans le cadre du Dialogue «5+5», un partenariat migratoire pour la prospérité de l'espace méditerranéen. Éric Besson a présenté trois mesures pour y parvenir :

- 1) Renforcer la coordination méditerranéenne dans la lutte contre les filières d'immigration irrégulière par :
  - un engagement européen aux côtés des États de transit pour accroître leurs capacités de surveillance des frontières terrestres et maritimes ;
  - des coopérations opérationnelles entre les États de transit et l'agence européenne Frontex chargée d'appuyer les États membres de l'Union Européenne dans le contrôle des frontières extérieures de l'espace Schengen, notamment au niveau des patrouilles maritimes.
  
- 2) Garantir l'accès à la protection internationale des migrants fuyant les persécutions, conformément aux règles et aux principes internationaux, dans le cadre d'une coopération entre l'Union Européenne, les États de transit et les organisations internationales compétentes, en mettant en place :
  - un accès à cette protection dans les pays de transit sans que les demandeurs d'asile aient à risquer leur vie en traversant la Méditerranée ;
  - un programme de réinstallation des réfugiés bénéficiaires de cette protection, dans lequel les États membres de l'Union Européenne devraient prendre toute leur part.
  
- 3) Engager des initiatives à l'échelle du bassin méditerranéen pour faire des migrations légales un levier de prospérité au bénéfice de tous les États riverains.

Éric Besson a proposé un projet pilote en faveur de la mobilité des jeunes comportant trois volets :

- la création d'un visa commun « méditerranéen » pour les étudiants de certaines filières universitaires d'excellence du Nord comme du Sud de la Méditerranée ;
- l'accès de ces étudiants à des bourses « méditerranéennes » pour financer leur parcours d'excellence ;
- la possibilité pour ces étudiants d'exercer une première expérience professionnelle dans le pays méditerranéen de leur choix.

*« En joignant tous nos efforts, nous pouvons mettre fin aux drames de l'immigration irrégulière et bâtir un avenir méditerranéen prospère pour notre jeunesse. Nous en avons la responsabilité et c'est l'ambition de la France. »*

## ANNEXE 5

## Recommandation de Paris sur la promotion de la mobilité des jeunes dans l'espace méditerranéen

*Séminaire ministériel euro-méditerranéen,  
Paris, 14 décembre 2009*

À l'invitation de M. Éric Besson, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire du Gouvernement de la République Française, un séminaire ministériel sur le thème « *Migrations en Méditerranée : construire un espace de prospérité partagée* » s'est tenu à Paris le 14 décembre 2009.

Les participants, représentant l'Égypte, la Suède (Présidence de l'Union Européenne), Chypre, la Croatie, l'Espagne, la Grèce, Malte, le Maroc, le Monténégro et la France, ont souligné l'apport des migrations au développement des richesses, aux échanges interculturels et à la compréhension mutuelle dans l'espace méditerranéen.

Réaffirmant leur détermination à bâtir un avenir méditerranéen commun, ils sont convenus de la nécessité de donner la priorité à la jeunesse dans la construction d'un espace méditerranéen de la circulation des personnes, du savoir et des compétences.

À cet effet, ils ont appelé les États membres de l'Union Pour la Méditerranée à créer un Office Méditerranéen de la Jeunesse, dont la première mission serait de mettre en œuvre un projet pilote pour la mobilité des jeunes (étudiants et jeunes professionnels) dans l'espace méditerranéen. Ce projet pilote pourra comprendre trois volets :

- 1<sup>er</sup> volet : faciliter la libre circulation des étudiants de certaines filières universitaires d'excellence identifiées au Nord comme au Sud de la Méditerranée pour leur capacité à construire les compétences de demain.
- 2<sup>e</sup> volet : organiser l'accès de ces étudiants à des bourses « méditerranéennes », en mobilisant tant des bailleurs publics que le secteur privé, pour leur permettre de financer ce parcours d'excellence.
- 3<sup>e</sup> volet : promouvoir l'exercice par ces étudiants d'une première expérience professionnelle dans le pays méditerranéen de leur choix et en les faisant bénéficier, pendant toute leur scolarité, d'un parrainage par des réseaux d'anciens élèves et de chefs d'entreprise.

En vue de parvenir à la création de l'Office méditerranéen de la jeunesse d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2011, et à l'entrée en vigueur du projet pilote pour la mobilité des jeunes d'ici le second semestre 2011, les Ministres ont souhaité l'organisation en 2010 de trois conférences d'experts des États membres de l'Union Pour la Méditerranée :

- «Office Méditerranéen de la Jeunesse».
- «Filières d'enseignement supérieur, bourses, stages et réseaux de parrainage».
- «Visa et titre de séjour».

Le Maroc, le Monténégro et Chypre ont proposé d'organiser ces conférences. Une session ministérielle de synthèse pourra se tenir à Paris en septembre 2010.

### **Ont participé au Séminaire :**

- M. Éric BESSON, Ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (France).
- Mme Aïcha ABDEL HADI, Ministre de la Main d'œuvre et de la Migration (Égypte).
- M. Tobias BILLSTRÖM, Ministre pour la Migration et la politique d'Asile (Suède, Présidence de l'UE).
- M. Neoklis SYLKIOTIS, Ministre de l'Intérieur (Chypre).
- Mme Théodora TZAKRI, Vice-Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Gouvernance électronique (Grèce).
- M. Carmelo MIFSUD BONNICI, Ministre de la Justice et des Affaires intérieures (Malte).
- M. Mohammed AMEUR, Ministre délégué à la Communauté marocaine résidant à l'étranger (Maroc).
- M. Suad NUMANOVIC, Ministre du Travail et des Affaires sociales (Monténégro).
- M. Javier ELORZA, Secrétaire général aux Affaires consulaires et migratoires au Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération (Espagne).
- M. Filip DRAGOVIC, Directeur pour l'Intégration européenne et les Relations internationales au Ministère de l'Intérieur (Croatie).

L'Italie et le Liban, dont les Ministres n'ont pu participer au séminaire, s'associent à la présente déclaration.

## Phrases entendues durant le séminaire...

---

- « Nous devons, à la fois, faciliter la circulation des populations dans la région, notamment les étudiants, mettre en place une migration circulaire – ce qui suppose des cadres juridiques communs ; et lutter contre l’immigration clandestine ».
- « Il faut trouver un bon équilibre entre les réalités sécuritaires et la facilitation de la circulation. La communauté des Marocains Résidant à l’Etranger constitue un formidable outil de coopération entre les deux rives. Un fond d’investissement a été mis en place au Maroc pour contribuer aux investissements des MRE voulant développer leurs affaires au Maroc. Pourquoi ne monterions-nous pas un groupe de travail euro-méditerranéen sur l’essor de tels fonds associant migrations et développement ? ».
- « Les Monténégrins, longtemps cantonnés chez eux, savent le caractère précieux de la mobilité ».
- « L’accent doit être mis sur la migration économique, notamment pour les jeunes. Le Pacte européen sur l’immigration et l’asile constitue la feuille de route qui nous permettra de réglementer ces questions épineuses. Il faut le mettre en œuvre, sinon il y a aura une augmentation de la xénophobie. Il nous faut une vision commune de l’avenir en Méditerranée et avec l’Afrique ; la mobilité est une aspiration fondamentale, notamment celle des jeunes du voisinage de l’Europe qui veulent ensuite revenir dans leur pays d’origine. Certes Frontex est souvent décrit comme un outil au service de la « forteresse Europe », mais il faut le voir aussi comme le moyen de promouvoir la migration légale. À quelle vitesse pourra-t-on vraiment mettre en œuvre le Pacte européen pour l’immigration et l’asile ? Question clé car il faut un cadre réglementaire pour faciliter les mobilités nécessaires ».
- « Nous avons besoin de mieux réguler les migrations légales dans toute la région ; il faut une prise de conscience du besoin d’une telle mobilité, et du besoin d’améliorer les conditions d’accueil des migrants. Pour favoriser les migrations professionnelles, il nous faudrait une classification standard des professions, calée sur un référentiel mondial ; une base de données informatisée sur l’offre et la demande, à l’exemple de ce qui se met en place en bilatéral (par exemple entre l’Égypte et l’Italie sous l’impulsion des entreprises italiennes). En 2008 les ministres du travail de l’UpM avaient insisté sur le besoin de mieux coopérer dans le domaine de la formation ; les pays européens doivent y mettre davantage d’énergie ».

- « Les jeunes diplômés chômeurs au Sud constituent un problème essentiel. Il faut, pour eux, que nous passions en Méditerranée de la solidarité, à un bassin d'emploi d'excellence fondé sur l'économie de la connaissance. Cela suppose un système régional de reconnaissance des diplômes et d'instituts de formation régionaux qui favorise les mobilités. Même non officielles, les accréditations par les entreprises ou organismes publics du Nord qui reçoivent des stagiaires des pays de la rive sud facilitent grandement leur mobilité».
  - « Depuis un an, l'ouverture de la Suède aux migrants s'est fortement améliorée. Les entrepreneurs disent leurs besoins, le gouvernement facilite l'entrée des migrants ayant reçu une offre de travail, qui bénéficient des mêmes droits que les citoyens suédois ; ils peuvent faire venir leur conjoint, qui peuvent aussi travailler sur le sol suédois. De même, les étudiants admis par une université suédoise peuvent travailler après leurs études. C'est un moyen d'attirer les compétences étrangères face à la concurrence nord américaine. 30 000 nouveaux étudiants étrangers entrent désormais chaque année en Suède. Un programme sur la mobilité des enseignants a également été mis sur pied. La mobilité est une question d'avenir».
-

## Présentation des principaux contributeurs à la publication

- Professeur d'économie à l'université Saint-Joseph de Beyrouth, collaborateur d'Ipemed, membre du conseil d'administration de l'ONG ILDES (Institut libanais pour le développement économique et social), **Charles Abdallah** est l'économiste de la Commission européenne à Beyrouth.
- Professeur de géographie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur du groupement d'intérêt scientifique «Collège International des Sciences du Territoire», **Pierre Beckouche** est Conseiller scientifique à Ipemed.
- Géographe, maître de conférences à l'université de Provence, actuellement détaché à l'Institut Jacques Berque de Rabat, **Ali Bensaad** est un des spécialistes des migrations et des échanges entre monde arabe et Afrique noire.
- Sociologue et démographe, ancien directeur du Cedej, **Philippe Fargues** dirige le Carim (Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration) du Robert Schuman Centre for Advanced Studies à l'Institut européen de Florence.
- Statisticien, **Robert Kasparian** a été le directeur général de la Statistique du Liban, et chargé de l'établissement des comptes économiques du Liban pour le Pnud.
- Démographe, directeur de recherche à l'Ined et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, membre de la Commission Attali, **Hervé Le Bras** dirige le Laboratoire de démographie historique de l'EHESS.
- Professeur d'économie à l'université Paris-Dauphine, membre du conseil scientifique de l'ANR, membre du comité scientifique d'Ipemed, **El Mouhoub Mouhoud** est le directeur du GDR international du CNRS «Développement des recherches économiques euro-méditerranéennes».
- Chargée de mission Europe au Cidem1 et coordinatrice au Forum civique européen, **Macarena Nuno** est aujourd'hui chargée de projet sur le capital humain et la prospective à Ipemed.
- Économiste, spécialiste des indicateurs institutionnels du développement et de l'économie des pays arabes, membre du comité scientifique d'Ipemed, membre de l'ONG «Migrations et développement», **Jacques Ould Aoudia** travaille à la DGTPE du ministère français de l'Economie et des Finances.

- Doctorante de l'Université la Sapienza de Rome, **Helena Valdenassi** a été accueillie dans le cadre de son doctorat par le Laboratoire de démographie historique de l'EHESS, où elle a effectué pour Ipemed une étude sur les mobilités professionnelles.

## Acronymes

---

**Carim:** Consortium for Applied Research on International Migration

**CCG:** Conseil de coopération du Golfe

**CMMI:** Commission mondiale sur les migrations internationales

**FMMD:** Forum mondial sur la migration et le développement

**FNUAP:** Fonds des Nations unies pour la population

**Peco:** Pays d'Europe centrale et orientale

**Psem:** Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée

**Sopemi:** Système d'observation permanente des migrations (OCDE)

**UpM:** Union pour la Méditerranée

**IPEMED** ~ Institut de prospective économique du monde méditerranéen

Association reconnue d'intérêt général, dont la mission est de rapprocher, par l'économie, les pays des deux rives de la Méditerranée, IPEMED œuvre à la prise de conscience d'un avenir commun et d'une convergence d'intérêts entre les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée. Essentiellement financé par des fonds privés, il a pour règles l'indépendance politique, la parité Nord-Sud dans sa gouvernance comme dans l'organisation de ses travaux. Il donne la priorité à l'économie, privilégie une approche opérationnelle des projets et travaille dans la durée. IPEMED est présidé par Radhi Meddeb et dirigé par Jean-Louis Guigou.



### ***Construire la Méditerranée***

La collection *Construire la Méditerranée* a été créée en 2009 par IPEMED. Les experts d'IPEMED, originaires des deux rives de la Méditerranée, y croisent leurs réflexions pour contribuer au débat sur les grandes problématiques méditerranéennes, féconder une nouvelle approche des relations Nord-Sud et formuler des propositions utiles aux populations des pays du Bassin méditerranéen.

Les ouvrages sont disponibles sur le site Internet d'IPEMED.

→ [www.ipemed.coop](http://www.ipemed.coop)

### **DÉJÀ PARUS**

*Région méditerranéenne et changement climatique,*  
Stéphane Hallegatte, Samuel Somot et Hypahie Nassopoulos, 2009

*Eau et assainissement des villes et pays riverains de la Méditerranée,*  
sous la direction de Claude Martinand, 2009

*Méditerranée 2030. Panorama et enjeux géostratégiques, humains et économiques,*  
Guillaume Alméras et Cécile Jolly, 2010

*Convergence en Méditerranée.*

*Les entreprises de la Méditerranée s'engagent dans un plus fort transfert de valeur ajoutée entre ses rives, vecteur capital pour une intégration économique régionale,*  
Maurizio Cascioli et Guillaume Mortelier, 2010

Cette livraison de « Construire la Méditerranée » est bâtie autour d'un rapport d'Hervé Le Bras sur l'évolution démographique de long terme en Méditerranée. Il montre que l'Europe n'a pas besoin d'apports extérieurs massifs de main-d'œuvre pour contrebalancer la baisse de sa fertilité, et qu'en revanche les migrants venus des Psem jouent et joueront un rôle important au Nord pour des raisons non pas démographiques mais économiques, car ils facilitent les ajustements sur des marchés du travail fragmentés. Un texte d'El Mouhoub Mouhoud lui oppose une nuance forte sur un aspect sensible, le *brain drain* – question clé qui sert de justification à la politique protectrice de l'Union européenne vis-à-vis de l'immigration. Une troisième partie donne les résultats d'une étude d'Ipemed sur la demande de mobilité de la part des réseaux professionnels transméditerranéens. La dernière partie fait la synthèse des débats qu'Ipemed a organisés au cours de l'année écoulée sur cette question stratégique pour la réussite de l'intégration régionale euroméditerranéenne.



Professeur de géographie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, directeur du Groupement d'intérêt scientifique «Collège International des Sciences du Territoire», **PIERRE BECKOUCHE** est conseiller scientifique à Ipemed.



Démographe, directeur de recherche à l'INED et directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, membre de la Commission Attali, **HERVÉ LE BRAS** dirige le Laboratoire de démographie historique de l'EHESS.